



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Eur. 511^m — 1706, 3

Mercur



<36624505160013

<36624505160013

Bayer. Staatsbibliothek

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSIEUR

LE DAUPHIN

MARS, 1706.



APRIS,

Chez MICHEL BRUNET, Grande Salle du
Palais, au Mercure galant.

Comme il est impossible dans la conjoncture presente de ne pas grossir le Mercure, ce qui en augmente considerablement les frais, on ne peut se dispenser d'en augmenter aussi le prix. Ainsi les volumes qui seront reliez en veau se vendront doresnavant trente-huit sols, quant aux volumes qui seront reliez en parchemin, on n'en payera que trente-cinq. Les Relations se vendront autant que les Mercurus.

**Chez MICHEL BRUNET, grande
Salle du Palais, au Mercure
Galant.**

**M. D C C VI.
*Avec Privilege du Roy.***

Bayerische
Staatsbibliothek
München Digitized by Google



AU LECTEUR

IL y a lieu de croire qu'on ne lit plus l'*Avis* qui a esté mis depuis tant d'années au commencement de chaque *Volume au Mercure*, puis que malgré les prières répétées qu'on a faites d'écrire en caractères lisibles les Noms propres qui se trouvent dans les *Memoires* qu'on envoie pour estre employez, on ne glige de le faire, ce qui est cause qu'il y en a quantité

AU LECTEUR

de défigurez, estant impossible de deviner le nom d'une Terre, ou d'une Famille, s'il n'est bien écrit. On prie de nouveau ceux qui en envoient d'y prendre garde, s'ils veulent que les noms propres soient corrects. On avertit encore qu'on ne prend aucun argent pour ces Memoires, & que l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourvu qu'ils ne desobligent personne, & que ceux qui les enverront en affranchissent le port.



ALPHABET

GALANT

MARS, 1706.

VOUS me mandez
 que les Preludes de
 mes deux dernieres
 Lettres ont esté fort applaudis;
 je n'en suis pas surpris, puisque
 ces applaudissemens ne sont

A iij

6 MERCURE

dûs qu'à la beauté de la matiere, & que les Portraits les plus simples des actions du Roy n'ont besoin ny des secours de l'Art, ny de ceux de l'Eloquence pour estre embellis & admirez : En effet, ces secours sont-ils necessaires, lorsqu'il paroist impossible de donner seulement une idée qui puisse bien répondre aux choses dont on doit parler. Qui pourroit, par exemple, entrer dans les détails immenses du travail où le Roy s'est plongé pendant tout l'hiver, pour avoir au Printemps huit ou neuf Armées

tirées de ses propres Sujets , payées de leurs deniers , & prêtes à agir sur les plans que ce Monarque s'est formé pour les operations de chacune , pendant tout le cours de la Campagne , à moins que des événemens imprévus ne l'obligent d'en faire de nouveaux. Tout cela est si beau & si grand , qu'il est difficile de se l'imaginer ; c'est pourquoy je ne m'étendray pas davantage sur cet Article , qui me fournira abondamment dequoy vous entretenit pendant toute la Campagne. Je passe de ce qui touche

A iiiij

8 MERCURE

un puissant Monarque , à ce qui regarde un grand Pape.

Le P. Joseph - Ignace Chia-berge , Jesuite , a prononcé dans le College Romain , le Panegyrique de Clement XI. La division de son discours fut que Clement XI. a réuni en sa personne l'office d'un tres-bon Prince , & celuy d'un excellent Pasteur ; l'office d'un bon Prince , pour assurer le bonheur temporel de ses Sujets ; celuy du Pasteur , pour procurer le salut éternel de son Troupeau : Deux devoirs que Clement XI. a rempli aussi exactement

GALANT 9

que la loüange juste & veritable, que luy donne ailleurs son Panegyriste, dans un ouvrage de Poësie.

Nec melior Dominus, nec Pater esse potest.

Celuy - là est bon Prince, dit l'Orateur, & bon Maistre; qui a sçu conserver la tranquillité & la paix à son Peuple; lorsque la guerre l'environne & l'assiege de tous costez, qui l'a fait jouïr d'une pleine & gratuite abondance, dans des temps où tout coûtoit infiniment, & où tout manquoit à ses voisins. Ce Panegyrique qui est rempli

10 MERCURE

de beaucoup d'autres endroits fort délicats , reçut de grands applaudissemens. Le Pere Chia-berge a beaucoup d'éloquence ; il a donné des preuves de son habileté en plusieurs occasions d'éclat. Sa réputation est connue dans toute l'Italie ; & il fait l'un des principaux ornemens du College Romain qui est rempli de beaucoup de personnes d'une profonde érudition. L'Assemblée fut aussi illustre que nombreuse lorsque ce Panegyrique fut prononcé. Presque tous les Cardinaux qui sont à Rome s'y trouverent accom-

GALANT II

pagnez d'un grand nombre de Seigneurs Romains. On y vit aussi beaucoup de Dames de la plus haute distinction. M^r le Cardinal Paulucci donna à la fin de l'Assemblée de grandes loüanges au Pere Chiaberge.

L'Epitaphe qui suit est de M^r Bailliet, dont je vous appris la mort le mois dernier.

EPITAPHE.

*BAILLIET, dont nous pleurons
la perte,
Fut docte, modeste & pieux.*

21 MERCURE

Les ouvrages sortis de sa plume discrete ,

Sont tous édifiâns, instructifs, curieux.

*Les Sçavans soumirent leur gloire
Aux jugemens qu'il entraça ,*

Et c'est ainsi qu'il commença

*A s'acquérir un nom d'immortelle
memoire*

*Que ses derniers écrits pouvoient seuls
couronner ,*

Sa conduit: fut si chrestienne

*Qu'à l'Histoire des Saints qu'il
vient de nous donner ,*

On doit bien-tost joindre la sienne.

On trouve rarement des occasions de faire des Fêtes semblables à celle dont je vous envoie la description , ceux qui pourroient se donner cette

satisfaction n'en faisant presque jamais. Vous trouverez dans la Relation de celle que je vous envoie , un Discours rempli d'érudition , & de remarques curieuses sur ce sujet , dont la lecture vous fera plaisir.

*Le vingt-deuxième Février
Mr Titon , Directeur General
des Fabriques & Magasins d'Armes de Sa Majesté , finissant ,
par une grace du Ciel , particulière , la cinquantième année
de son mariage avec sa même
& unique Femme , crut devoir
en rendre à Dieu des actions de*

14 MERCURE

graces solennelles, & pour ce sujet, il assembla dans sa belle Maison du Fauxbourg Saint Antoine, tous ses enfans & ses petis-enfans, & en presence de Monsieur le Sourd, Curé de Saint Paul, de Mr l'Abbé Anselme, & de plusieurs personnes de distinction; on dressa un Acte de ce renouvellement de Mariage, qui fut fait & passé pardevant Pierre Savalette, Notaire au Chastelet.

L'Acte ayant esté signé par toute l'Assemblée, on mena solennellement le Marié & la Mariée, de la Salle à la Cha-

GALANT 15

pelle domestique ; où s'estant mis à genoux au pied de l'Autel , & s'estant relevez après quelques courtes Prieres , pour se préparer à la Ceremonie. Le Pere Titon , leur second fils , Chanoine Regulier de Saint Augustin de la Congregation de Sainte Geneviève , & Prieur de Saint Germain de Dourdan , Diocese de Chartres , leur fit debout le Discours qui suit.

Heureux les yeux qui voyent ce que vous voyez ; car en verité je vous dis que plusieurs ont desiré voir ce que vous voyez ,

16 MERCURE

& ils ne l'ont pas vû, en *S. Mathieu ch. 15.*

Lesquels dois-je le plus feliciter dans cette sainte & joyeuse ceremonie, ou de vous, Monsieur & Madame, ou de cette nombreuse posterité qui vous environnent; ils voyent un Pere & une Mere de qui ils ont reçu la vie, renouveler ensemble ce beau & sacré lien, par lequel ils sont & se font honneur d'estre vos enfans: ils voyent ce que peut la force d'un temperament sage & bien réglé, qui vous a conduit tous deux jusqu'à l'âge de ce precieux renouvellement,

avec toute la vigueur d'esprit ,
 & toute la santé des corps les
 plus robustes : ils voyent enfin
 la tendresse de l'union conju-
 gale , si rare aujourd huy entre
 les personnes mariées , perse-
 verer néanmoins dans vos deux
 cœurs , malgré le nombre des
 années , avec toutes les graces
 des premiers jours de vostre
 Foy , & venir prendre encor
 de nouvelles forces aux pieds
 des Autels. *Beati oculi qui vi-
 dent quæ vos videtis ?*

N'est-on pas heureux d'a-
 voir de si beaux exemples do-
 mestiques , & ce bonheur est-il

Mars 1706. B

18 MERCURE

accordé à toutes les familles ? Combien y en a-t-il qui ont désiré de voir ce que nous voyons icy, qui ne l'ont jamais vû & qui ne le verront jamais ? Le Ciel vous a fait cette grace, Monsieur & Madame ; & vous finissez aujourd'huy l'année cinquantième de vostre mariage ; Année jubilatoire si sacrée dans l'Écriture sainte, si solennelle dans les fastes des Romains, si privilégiée dans nos usages, & si digne de reconnoissance devant Dieu.

C'estoit cette année qu'on annonçoit par ordre exprés du

GALANT 19

Seigneur au son des trompettes, comme pour réveiller la joye des peuples, & pour leur faire oublier les maux, les pertes, les querelles, les inimitiez, en un mot toutes les miseres par où ils avoient passé jusqu'à ce temps. Il n'estoit permis à personne d'estre triste à l'ouverture de cette Année sainte. Seroit-il libre icy, Monsieur & Madame, à quelqu'un des Conviez de l'estre à l'ouverture de vos nôces jubilaires ? le nom seul en inspire de la joye & nous promet un veritable & innocent plaisir par le bon

B ij

20 MERCURE

ordre que vous y avez donné :
goûtez-le donc , et innocent
plaisir , puisque vous estes les
principaux sujets de la Feste ,
& réjouïſſez-vous dans le Sei-
gneur de ce que tous les ennuis,
les embaras , & les traverses
du mariage sont passez pour
ne jamais revenir.

Quelque joye qu'il y ait eu
dans vos premieres nôces , elle
n'a pû après tout estre entiere
cette joye , & plusieurs idées
de tristesse pouvoient la trou-
bler en même temps. Il suffi-
soit alors de penser aux dou-
leurs mortelles de l'enfante-

ment, aux risques du Baptême, & au peril du salut des ames qui pouvoient perir en venant au monde. Il suffisoit de penser aux peines de l'éducation d'une famille, à l'incertitude des routes bonnes ou mauvaises qu'elles pouvoient prendre : Il suffisoit enfin pour troubler la joye de vos premieres nôces de sentir un grand cœur pour la gloire des Armes de son Roy, & de craindre que ce beau & noble projet ne püst jamais réüssir.

Mais aujourd'huy dans vos nôces jubilaires, toutes les ap-

22 MERCURE

prehensions sont dissipées, & toute idée de tristesse cessée, pour faire place à la joye pure & universelle de voir tous vos vœux accomplis; des enfans vraiment Chrestiens & tournez au bien; une famille bien élevée & bien établie; une fortune solide & bien appuyée, enfin la gloire d'avoir servi l'Etat pendant quarante ans, & d'avoir mérité l'estime du Monarque & de ses Ministres.

Rejoüissez-vous donc dans le Seigneur, qui a esté votre force durant ces cinquante années. *Exultate Deo adiutori*

GALANT 23

nostro. Pouſſez des cris d'alle-
greſſe vers le Dieu Jacob. *Ju-
bilate Deo Jacob.* Vous avez le
même bonheur que ce Patriar-
che; & vous voyez comme
luy les peines & les travaux de
voſtre mariage recompensez de
la joye la plus parfaite qui puiſſe
eſtre accordée à des hommes sur
la terre. N'est-elle pas auſſi
pour nous cette joye, Meſſieurs
& Meſdames, & n'avons-
nous pas quelque part à cette
Feſte joyeuſe? Voicy l'ordre
que nous donne le Seigneur
d'Israël; *Buccinate in Meome-
nia tuba.* Sonnez de la Trom-

24 MERCURE .

ette dans ce jour du renouve-
liment de mariage , joignez la
douceur des flutes & des hauts-
bois à l'harmonie de l'orgue ,
la majesté des trompettes au
bruit guerrier des tymbales ,
& que l'air retentisse icy des
plus beaux chants de Musique
dans ce jour si remarquable
de nostre solemnité, *in insi-
gnis die solemnitatis vestrae.*

C'estoit dans ce grand jour
que les Romains assembloient
chez eux tous les descendans
de leur mariage. Le pere & la
mere distribuient à chacun
de leurs enfans une Medaille
pour

GALANT 25

pour les engager de se ressouvenir à jamais de cette Feste : il se faisoit ensuite un grand repas, durant lequel le Marié & la Mariée portoient chacun sur leur teste une Couronne de fleurs : & cette année s'appelloit par excellence, *l'Année de la Couronne*, à cause du triomphe glorieux, qu'en recevoit leur mariage.

N'avons-nous rien de semblable à ces innocentes ceremonies dans nos divines Ecritures ; & il n'y a-t-il pas encore une année digne de Couronne pour les personnes ma-

Mars 1706.

C

26 MERCURE

riées ? Oüy, Seigneur, vous en avez préparé une à ceux que vous aimez sur la terre, & vostre Prophete Royal m'apprend que c'est vous-même qui benissez la Couronne de cette Année de faveur. *Benedices Coronæ Anni benignitatis tuæ.* En effet, n'est-ce pas une belle Couronne, Monsieur & Madame, que ce grand nombre d'enfans qui est autour de vous, entre les Benedictions de l'Ecriture Sainte promet à celuy qui craint le Seigneur. La principale est qu'il n'aura qu'une seule femme dans toute

GALANT 27

la vie; qui vivra avec luy autant que luy, & qui le fera pere de tant d'enfans & de petits enfans; qu'il pourra en former le cercle d'une Couronne autour de la Table; *uxor tua sicut vitis abundans: filii tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ.* Vous n'en voyez icy qu'une partie, Monsieur & Madame, le plus grand nombre de vos enfans est dans le Ciel autour du Thrône de l'Agneau; il acheveroit icy l'autre moitié de vostre Couronne; & il pourroit s'il eût vécu vous faire voir la quatrième gene-

C ij

28 MERCURE

ration de vostre sang, mais il vaut encor mieux qu'il demande pour vous dans le Ciel une Couronne de gloire immortelle : aussi bien celle dont nous voudrions icy vous couronner, ne seroit qu'une Couronne de fleurs sujette à se fletrir.

Achevez plutôt vous-mesme le reste de la ceremonie des Romains en donnant une Medaille à chacun de vos enfans, & nous la mettrons cette Medaille, ou comme un cachet sur nôtre cœur, *ut signaculum super cor* ; pour aimer à jamais celuy dont elle repre-

señte l'image ; ou comme
 un brassellet au tour de nostre
 bras *ut signaculum super bra-*
chium, pour nous ressouvenir
 toute nostre vie de la joye que
 le Ciel vous a preparée dans ce
 beau jour.

C'est par ces cinquante an-
 rées de mariage que vous
 acquererez droit sur tous les pri-
 vilèges si souvent accordez par
 l'Eglise & par nos Rois, en
 faveur des veterans, & des ju-
 bilaires : car ils sont exempts
 de toutes les peines & de tous
 les exercices de leur état sans

30 MERCURE

en perdre les honneurs & les droits. Les droits de vôtre mariage, Monsieur & Madame, c'est le respect, la tendresse, la complaisance, & la reconnoissance de vos enfans, c'est à eux de vous débarasser de tous les soins de la vie, & à se charger de tous les poids de vos affaires, afin que vous n'ayez plus qu'à jouïr du fruit de vos travaux, à remercier Dieu des graces qu'il vous a faites, & à le prier sans cesse pour la conservation du Roy qui vous a comblé de tant de biens, & qui vous a fait aujourd-

d'huy tant d'honneur.

Vostre remariage ne sera pas mesme privé du fruit ordinaire de ce Sacrement : car si vous avez donné à l'Eglise des enfans dans vos premieres noces ; l'Eglise dans vos noces jubilaires vous en promet un bien plus excellent , & plus miraculeux que l'enfant qui fut promis par cestrois Anges à Sara , & à Abraham , dans l'extremité de leur vieillesse ; puisque c'est l'enfant Jesus qui doit estre le fruit de vostre mariage : vous l'enfanterez sans douleur , Madame : vous l'éle-

C iiij

32 MERCURE

verez sans peine , Monsieur ;
mais vous l'aimerez , s'il vous
plaist, comme vostre cher Isaac,
Il vous demande que vous le
partagiez comme un de vos
enfans , & que vous acheviez
de donner aux pauvres la part
de sa légitime.

C'est la plus belle reconnois-
sance que je puisse vous inspirer
pour Dieu dans ce grand jour.
N'est-il pas juste aussi, Messieurs
& Mesdames , que nous le re-
mercions icy de tout nostre
cœur , pour cet agreable &
rare spectacle qu'il nous accor-
de. *Beati oculi qui vident que*

vos videtis. Quand on a obtenu du Ciel une guérison ou quelque faveur miraculeuse, on a coûtume d'en faire un Tableau qui représente le miracle : on l'attache par forme de vœux dans quelque Eglise à côté d'un Autel, ou bien on le suspend dans le lieu le plus noble & le plus apparent de la maison, pour servir de memorial à toute la famille.

Y eut-il jamais grace plus singulière que celle que vous recevez aujourd'huy, Monsieur & Madame, & y eut-il faveur dont la memoire me-

34 MERCURE

rite plus d'estre laissée à la posterité. Gravez la donc, s'il vous plaist, ou sur le marbre ou sur la toile, mais n'en laissez pas perdre la memoire. Pour moy, je me charge d'en remercier Dieu à l'Autel toute ma vie; & puisque j'ay eu l'honneur, quoy que tres-indigne, d'avoir esté choisi seul entre tous vos enfans pour estre Ministre du grand sacrifice de nostre Religion, je vais l'offrir au Seigneur pour vous, Monsieur & Madame, pour la santé du Roy nostre bon Maistre, pour la prosperité de ses Armes, &

pour toute cette illustre Assemblée, afin que nous meritions tous d'estre assis un jour aux Nôces de l'Agneau qui sont préparées dans le Ciel, & qui dureront dans toute l'éternité des siècles. Ainsi soit-il.

Ce Discours estant fini, Mr Titon, Prieur, benit sur l'Autel une grande Medaille d'or representant d'un costé le Portrait de Mr Titon, avec ces paroles latines. Maximilianus Titon, armis cudendis Præfect. qui signifient l'Office & le Titre que le Roy luy a donné; & dans le revers de

36 MERCURE

la Medaille, est une Pyramide ornée de Trophées d'armes, de toute sorte d'instrumens de guerre, avec Mars & Bellonne aux deux côtez, & au bas de la Pyramide, l'écusson aux Armes de Mr Tiron, avec cette Devise latine. Jovis parat arma triumphis. C'est-à-dire :

Il prepare à son Roy, des armes pour sa gloire.

Cette Benediction estant finie, on commença la Messe, pendant laquelle on chanta un excellent Motet, sur ces paroles du Pseau-me 80. Exultate Deo adjutori nostro. Jubilate Deo Jacob.

GALANT 37

Sumite psalmum & date tympanus psalterium jucundum cum cithara ; buccinnate in Neomenia tuba in insigni die Solemnitatis vestræ quia præceptum in Israël est. *Ces paroles avoient esté mises en Musique par le celebre Mr Marchand , Organiste ; & elles furent chantées par des Musiciens de la Chapelle de Sa Majesté , accompagnez de Mrs Philidor freres , & par leurs enfans , Hautsbois de Sa Majesté , & par des Trompettes & des Tymbales de la Chambre.*

Al'Offertoire Mr Titon, Prieur

38 MERCURE

Celebrant, donna la Paix à baiser au Marié & à la Mariée, dans la main de laquelle Mr Titon mit la piece d'or qui venoit d'estre benite.

La Messe finie on chanta en Musique & au son des Instrumens, Domine salvum fac Regem. Puis le Celebrant dit à l'Autel le Verset & l'Oraison; ensuite de quoy on rentra solennellement dans la Salle, où Mr Morel, fils de Mr Morel Conseiller au Parlement, & petit-fils de Monsieur & de Madame Titon, leur presenta les Vers suivans.

EPITHALAME.

Après dix lustres écoulés ,
Dans les parfaits plaisirs d'un Heu-
reux Hymenée ;
Aux Autels vos sermens vos vœux
renouvellez ,
Vont encor de vos cœurs unir la desti-
née ;
Déjà , pour éclairer un spectacle si
beau ,
L' Hymen rallume son flambeau ,
L' Amour le suit , non tel que dans
vostre jeunesse
Il parut entouré des plus ardents de-
sirs :
Mais il vient , loin de vous bannis-
sant les soupirs ,
Ajouter à vostre tendresse

40 MERCURE

Ce qu'il retranche à vos plaisirs,
Si de ses flammes amoureuses
Vous ne ressentez plus tous les empor-
temens

Vous aurez des nuits moins heu-
reuses.

Mais vos jours seront plus charmans.

Puisse la Parque qui les file
En prolonger le cours, & le rendre
tranquille !

Jadis par des nœuds glorieux
Tithon s'unissant à l'Aurore,
Cessa d'estre Mortel, jouïst du sort des
Dieux :

Ce que l'Hymen a fait, il le doit
faire encore,

Pour un nouveau Tithon, digne d'un
si doux sort ;

Hymen, daigne montrer ton pouvoir
& ton zèle !

Fais que ces deux Epoux dont tu for-
mes l'accord,

BALANT 41

puissent revoir encor une Feste si
belle.

Ces Vers ayant esté lûs plusieurs
fois & admirez par la Compagnie,
Mr Titon distribua sa Medaille
d'argent à chacun des sept
enfans, qui furent tous appellez
dans leur rang par Mr Savaletts
Notaire; il en distribua de bronze
au reste de la Compagnie: & Ma-
dame Titon donna à chacun de ses
doux petits-enfans, une bourse
remplie de quarante Demy-louis
d'or.

Dans le même temps on servit
trois tables avec la même magni-

Mars 1706.

D

42 MERCURE

ficence , & pendant tout le repas il y eut un grand concert de Trompettes & de Tambours.

Le reste de la journée se passa en réjoüissance , où se trouverent plus de trois cent personnes de distinction venues de tous les quartiers de Paris , & sur les huit heures du soir , on tira un feu d'artifice dans le Jardin de cette belle Maison , dont le dedans , & les dehors estoient illuminez avec des Lampes tout autour des allées du parterre & du grand bassin d'eau ; vis-à-vis duquel estoit placé le feu , qui réussit beaucoup. Pendant ce temps-là les Trompettes & les Tymbales

formerent un bruit de guerre qui répondoit à celuy des boëttes, dont on tira un grand nombre.

Le feu estant tiré, on servit aux Dames une Collation magnifique, après laquelle toute l'Assemblée but la santé du Roy à diverses reprises, & au son des Hautbois, des Flûtes, de Trompettes, & des Tymbales, qui formoient des échos merveilleusement bien concertez; ce qui dura jusqu'à onze heures du soir; après quoy chacun se separa, en portant envie au bonheur de Monsieur & Madame Titon; & plusieurs faisant des vœux au Ciel pour qu'il leur en arrivast un pareil.

D ij

44 MERCURE

Je continuë à vous envoyer quelques articles d'érudition, ainsi que vous l'avez souhaité.

Le Pere Carrou Jesuite, a donné au public l'Histoire, qu'il a traduite du Portugais, des Empereurs Mogols depuis Tamerlan jusqu'à celui qui regne à present, nommé Oranzeb, âgé de plus de 104. ans. Le mesme Pere travaille à une Histoire de tous les Fanatiques qui ont paru jusqu'icy. Celle que nous avons de M^r l'Abbé Brucis de Montpellier, est tres-estimée. Elle peut servir à

ceux qui travaillent sur cette matiere.

M^r Nuguet vient de donner une grande Differtation sur les vitesses des Liqueurs & leurs sorties des vaisseaux. Cette Differtation regarde le Père de la Maugerie, qui avoit démontré dans les Memoires de Trevoux du mois de Fevrier 1705. que les vitesses des Liqueurs, sont toujours à leur sortie des Vaisseaux, comme les racines de leurs hauteurs.

M^r Nuguet confirme cette demonstration par une experience, pour l'explication de la

46 MERCURE

quelle, il a fait graver une petite Planche.

Un Auteur Anonyme a rendu publique une Critique de la nouvelle Grammaire Françoisse, dont on a donné l'extrait dans les Memoires de Trevoux, du mois de May 1705. Cette Critique est remplie de traits singuliers, il critique l'Alphabet de la nouvelle Grammaire Françoisse, ainsi que la maniere de s'en servir.

On va donner une nouvelle édition en Flandre, des Lettres de M^r le Comte de Buffi: Voicy de quelle maniere cette édi-

tion sera disposée.

Outre les Lettres qui sont dans celle de Paris, & dans les autres éditions, elle contiendra une Histoire abrégée de la vie de M^r le Comte de Buffi, faite non-seulement sur ses ouvrages, imprimez depuis sa mort, mais tirée aussi des Memoires manuscrits qui ont esté donnez par plusieurs personnes de consideration, à la fin de sa vie. On y verra le caractere de ce Comte dans toutes les conjonctures considerables, où il a paru, & l'on donnera aussi des jugemens sur les ouvrages

48 MERCURE

qu'on a imprimez de luy. Il y aura des Notes sur la plus grande partie de ses Lettres, pour expliquer plusieurs faits qui n'y sont designez qu'obscurément. On y ajoutera plusieurs Lettres qui ne sont point dans l'édition de Paris, ny dans celles qui ont paru jusqu'à present. M^r l'Abbé du Fresnoy qui a fait la vie de M^r de Buffi, & qui travaille actuellement aux Notes, s'est chargé du soin de cette édition. Il prie ceux qui ont quelques Lettres nouvelles de cet Auteur, ou qui savent quelque particularité de sa vie,
de

de les luy envoyer à Lille en Flandres.

M^r Vitringa , Professeur à Fränkere , vient de publier en latin , *l'examen de l'Apocalypse de Saint Jean , dans lequel il recherche les vraies Hypotheses pour l'expliquer , & où il examine ce que Mr Bossuet , Evêque de Meaux a supposé dans son Commentaire sur cette Prophetie.*

Ce Commentaire qui est un mélange de critique , de mystique , d'histoire , & de controverse sert en quelque maniere à l'Apologie de M^r Jurieu , accablé sous les coups de feu M^r

Mars 1706. E

50 MERCURE

l'Evêque de Meaux , qui a fait voir la fausseté de ses prédications. Cette Apologie n'est pas meilleure que l'ouvrage auquel elle sert de deffense. On y trouve par tout de fausses comparaisons , des similitudes forcées , ou outrées. *La Beste de l'Apocalypse* , dit-il , *vint au monde sous le Pontificat de Gregoire VII. . . .* *L'une des sept testes de cette Beste orgueilleuse fut frappée d'une playe , lorsque l'Empereur Frederic Barberousse resista aux prétentions immenses d'Alexandre III.* Le Commentateur applique aux Cardinaux , aux Docteurs ,

GALANT 51

& aux Predicateurs de l'Eglise Romaine , mais particuliere-
ment aux Dominicains & aux Religieux de Saint François les proprietez de la seconde Beste dont il est parlé au chap. 13. v. 11. il est glorieux à ces deux Ordres d'estre privilegiées dans l'esprit du Ministre & distinguez entre les vengeurs de la Primauté du Saint Siege : mais il ne siéra jamais à nostre Auteur de donner place à Jean Hus , à Jerôme de Prague , & à leurs disciples , parmi les Joueurs de Harpe , qui chantoient un Cantique nouveau ,

E ij

52 MERCURE

& qui ne s'estoient pas souillez avec les femmes. Un homme de bon sens n'auroit pas associé à des Joueurs Vierges une multitude de gens mariez, ou corrompus ; & un Calviniste ennemi de la Transubstantiation, ne devoit pas recevoir une leçon du Transubstantiateur Jean Hus. Cet Auteur tres-visionnaire abandonne en plusieurs choses Grotius & les meilleurs Interpretes même de son party.

Il paroist un nouveau Voyage en deux Tomes, qu'on dit estre imprimé à Cologne, chez

Jacques le Sincere , en 1705.
 En voici le titre : *Remarques
 historiques & critiques faites dans
 un Voyage d'Italie en Hollande
 dans l'année 1704. contenant les
 mœurs , interests & religion de la
 Carniole , Carinthie , Baviere ,
 Autriche , Boheme , Saxe , & des
 Electorats du Rhin , avec une re-
 lation des differens qui partagent
 aujourd'huy les Catholiques Ro-
 mains dans les Pays-bas.*

L'Auteur qui ne se nomme
 pas , a divisé son ouvrage en
 treize Lettres adressées à un de
 ses amis , à qui il rend compte
 des choses qu'il croit dignes

E iij

54 MERCURE

de son attention dans le progrès de ses voyages. Il commence sa relation à son embarquement à Venise, qui est, dit-il, *une belle Ville, mais où l'on n'a pas beaucoup d'affaires, à moins que l'on ne soit Marchand ou Voluptueux.* Dans sa navigation il apperçut Aquilée, Ville autrefois dépositaire des forces navales de l'Empire Romain, & aujourd'huy *l'ombre de sa première grandeur.*

Il dit que la Maison Delphino est depuis longtems en possession du Patriarchat, & que le soin qu'elle a de se le

perpetuer par les Coadjutore-
ries , exclud l'Empereur du
droit alternatif qu'il a d'y nomi-
mer avec la Republique de
Venise. En parlant de Mayen-
ce , cet Auteur dit que c'est une
Ville ancienne , & bâtie sur le
confluent du Mein & du Rhin.
L'Electeur moderne est le Ba-
ron de Schonborn , *d'un âge
frais , bon Allemand , attaché à
l'Empereur jusqu'à se bannir de sa
residence , plutost que d'y voir des
François.*

Les douzième & treisième
Lettres , qui sont les deux der-
nieres pieces de l'ouvrage ,

E iiiij

56 MERCURE

paroissent travaillées d'une autre main : la force du raisonnement & la justesse du stile se font mieux sentir que dans les precedentes. L'Auteur quitte icy le langage d'un voyageur precipité dans sa course ; pour faire l'Apologie de M^r Codde, Archevêque de Sebaste. Les démêlez des Missionnaires Reguliers avec les Seculiers, y sont traitez amplement ; mais toujours avec un esprit de partialité, qui se découvre trop pour pouvoir persuader.

Les Theologiens de Berne ont examiné le Cathechisme

de M^r Osterwald. Ils y ont trouvé certaines choses à reprendre, & se sont adressez au Magistrat, pour en deffendre le debit dans le Canton. Sur cela l'Auteur a fait l'Apologie de son Ouvrage, le Magistrat a cru devoir consulter les Academies de Zurich & de Bâle, qui ont répondu que quoy que M^r Osterwald ne s'exprimast pas partout comme les Theologiens reformez; cependant ses expressions pouvant recevoir un bon sens, & ayant donné luy mesme des explications sur certains endroits, on ne croyoit

58 MERCURE

pas qu'il fallut faire de bruit : de sorte que l'affaire en demeurera là , le Livre continuant de se vendre.

M^r Rodolphe premier Professeur en Theologie dans l'Academie de Berne , a fait imprimer un Dialogue latin , sur la question , *s'ilest necessaire qu'un Ministre soit regeneré.* Ce livre est divisé en six parties. 1. L'Histoire ou les faits de la Religion. 2. Les Veritez ou les Dogmes. 3. La Morale. 4. Le Culte , ou le Service divin. 5. Les motifs de la Religion , tirez de diverses considerations. Et la 6^e , les

mouvemens qu'inspire la Religion.

Je vous envoie un ouvrage qui convient fort au temps de Pasques. Il est rempli de beaucoup d'érudition. J'ay cru ne devoir rien changer au stile, & j'ay eu des raisons pour cela. Comme je ne met rien aux marges de mes Lettres, j'ay retranché ce qui estoit à celles de la Lettre que je vous envoie. Ce que j'ay osté regarde les lieux d'où l'Autheur a tirez les citations qui sont dans son ouvrage, & dont plusieurs sont déjà marquées dans le corps du même ouvrage.

De Monsieur Deyssac à la Let-
tre du Reverend Pere Lamy
Prêtre de l'Oratoire.

*J*E serois sans doute, mon Re-
verend Pere, de ceux qui se lais-
sent eblouir par une fausse lueur,
si j'avois crû que vous m'eussiez
cedé la partie lors que vous refu-
sâtes de répondre aux objections que
je vous fis par ma lettre du 20.
May 1704. & je serois voir par
là qu'ayant peu lû vostre Traité
de la Pâque, je n'aurois pas pris
garde que vous assurez dans la mê-
me page, que vous craignez
moins à présent que vous n'a-
vez fait autrefois, & que vous
avez experimenté que l'on peut

GALANT 61

répondre. J'oublierois aussi l'endroit de vostre avertissement que j'ay transcrit mot à mot dans ma précédente, où témoignant que vous garderez absolument le silence sur le fait en question, si l'on ne propose quelques difficultés de conséquence qui n'ayent point encore esté assez éclaircies; vous faites comprendre que vous ne negligerez pas de répondre aux nouvelles qu'on vous fera. Cet endroit donc me prouve que vous mettrez au jour une défense, & celui de votre lettre où vous me dites en propres termes: si quelqu'un croit pouvoir deffendre mon opinion, il pourra répondre à ceux qui la voudront combattre, me fait juger que ce sera par une réponse anonyme, comme vous avez déjà fait au R. P.

62 MERCURE

Hardouin, & que si vous vous excusez dans votre lettre sur votre âge avancé & sur un grand ouvrage qui vous occupe, dites-vous, depuis un grand nombre d'années, ce n'est pas, comme vous voulez me le faire entendre, que vous ne puissiez plus penser à la dispute de la Pâque, & que vous ayez dit tout ce que vous sçaviez sur cette matiere-là ; non, mon Reverend Pere, ce n'est rien moins que cela, c'est seulement que vous méprisez l'Agresseur, quoy que vous n'en méprisiez pas l'attaque. Comme je prévois donc que vous répondrez, je veux vous faire ici les objections que je voulois ajouter aux premières que je vous fis, pour donner lieu de répondre par un seul ouvrage, & vous épargner un temps qui me pa-

voist plus précieux qu'à vous-même; objections que j'ay differé jusqu'à present, sur ce qu'ayant vû le sort de ma premiere Lettre qui ne parût que dix mois après dans le Mercure du mois de Mars de l'an 1705. j'ai jugé que celle-cy ne pouvant y estre mise qu'à pareil temps en 1706. j'en devois differer l'envoy pour que la datte en fût moins ancienne.

Je commence. La premiere objection que je vous fais est un renouvellement de chicanne du R. P. Maukuit, & du Docteur Anonyme qui font que les Juifs commencent le jour à minuit; le premier pense bien, mais il le prouve mal; le second le soutient à merveilles dans ce seul endroit où il cite la Feste de l'expiation, & bien que vous ayez crû ruiner son sentiment par celuy

64 MERCURE

des Mainonydes sur ce qui en regard de le jeusne, j'ay mes raisons pour ne pas differer à l'autorité de ce Rabin. Je va donc vous prouver par l'Evangile; mais d'une maniere si claire & si assurée, que le jour commence à minuit chez les Juifs, que je me flatte que vous conviendrez avec moy que les Rabins pour qui vous jurez, vous ont absolument trompé. Prenez-donc s'il vous plait l'Evangile, vous y lirez, sicut enim fuit Jonas in ventre Ceti diebus, & tribus noctibus, sic erit Filius hominis in corde Terræ tribus diebus, & tribus noctibus. Comme Jonas fut trois jours & trois nuits dans le ventre de la Baleine, de même le Fils de l'homme sera trois jours & trois nuits dans le cœur de la

GALANT 65

Terre. Voyez maintenant comment on peut conter ces trois nuits, dont l'Evangile nous fait foy; quant à moy je le trouve impossible dans vostre Systeme, & je vois qu'il n'y a que vous seul qui puisse applanir cette difficulté, sans prendre le minuit pour le commencement de chaque jour commun ou politique. Plin ne semble-t-il pas vouloir nous insinuer ce que j'avance, lorsqu'il écrit; Sacerdotes Romani, & quidiem définiere civitem, item Ægyptii & Hipparchus, à mediâ nocte in mediam &c. Ne trouvez-vous pas, mon Reverend Pere, qu'il semble que cet Auteur comprend les Juifs sous ce nom Ægyptii, puisqu'il n'est pas difficile de prouver par Strabon, que les Auteurs profanes ont crû que les Israëlitiques

Mars 1706. F.

66 MERCURE

estoyent Egypciens, & que d'autres qui ont été vieux instruits n'ont pas fait difficulté d'avancer que Moïse leur avoit donné les loix, & qu'il étoit un des Prestres d'Egypce, à quoy, sans doute, donna lieu le mariage de Joseph avec la fille de Putiphar, Prestre d'Heliopolis. Je dis donc que le jour se divisoit chez les Juifs comme chez toutes les nations, en civil & en naturel. Le naturel estoit de douze heures, à les prendre depuis le Soleil levant jusqu'au Soleil couchant, & le civil de vingt-quatre, parceque la nuit y étoit comprise, avec cette différence pourtant qu'il commençoit & finissoit différemment chez certains Peuples, comme on le voit chez Varron, Plin, Gallius, Macrobe, Censorin, Cesar, & plusieurs autres. Les Juifs divisoient ce jour civil en un jour

politique ou commun, & en Legal ou Ecclesiastique. Le commun ou politique commençoit à minuit, comme je l'ay dit cy-dessus, & le Legal ou Ecclesiastique commençoit à chaque coucher du Soleil, comme le Levitique nous l'apprend. Voilà par quel endroit on trouve aisément pourquoy l'Ecriture appelle le 14. de Nisan, le premier des Azymes quoi qu'ils ne commençassent que le 15. & parquoy Ioseph dit que cette Feste duroit huit jours, quoy qu'il n'y en eut que sept, comme on le voit clairement dans l'Exode. Je n'étends pas cette matiere de peur de vous ennuyer, je le feray pourtant dans la suite, & je verray cependant la maniere dont vous vous y prendrez pour renverser le peu que j'en écris.

Je passe maintenant à vostre Ben-

F ij

68. **MERCURE**

haarbaim , ou inter duas Vesperas , entre deux soirs , qui est ce temps du quatorze où s'immoloit l'Agneau Paschal. Vous prenez ce temps-là pour les trois heures de l'après-midy , comme a fait Scaliger ; il cite les mesmes Passages qu'on lit dans vostre Ouvrage , il cite Joseph comme vous , il vous fait entendre que le Ben-haarbaim que vous citez du *XXIX. Chapitre de l'Exode* , vers. 14. ne lay est pas nouveau ; il est enfin de vostre opinion sur ce mot en toutes choses , excepté pour la manducation de l'Agneau ; vous sçavez qu'il le fait manger trop tost , mais vous n'avez pas pris garde que vous le faites manger trop tard avec Maimonides & le Targum Jouathan que j'ay trouvé de vostre sentiment , sur le 41. verset du *XII.*

GALANT 69

Chapitre de l'Exode : je dis cecy en passant, ne voulant pas le prouver que dans mon Ouvrage. Je me contente de vous faire voir icy clairement par l'Ecriture, que Ben-haarbaim ou inter duas Vesperas, se prend absolument depuis que le Soleil se couche, jusqu'aux tenebres, comme le croient les Juifs modernes & ceux qui écrivoient quatre cens ans avant Scaliger. Cet Auteur leur fait leur procès, & dans des termes assez durs; mais ce n'est pas la premiere fois qu'il s'est trompé; je feray voir un jour qu'il a dormi, & les endroits où il parle des heures & de Nabuchodonosor qu'il prétend estre Chaldéen; vous le prouveront par avance, si vous consultez Tobie & Judith dans nostre Vulgate; & Daniel qu'il nous cite, l'auroit convaincu qu'il erroit

70 **MERCURE**

s'il l'avoit bien étudié. Il n'a pas moins erré lorsqu'il a écrit que Nabuchodonosor n'estoit pas fils d'un autre Nabuchodonosor, mais sur tout quand il a prétendu que Nabonassar est Baladan, ou fils de Baladan, dans le temps que l'Ecriture nous convainc que Nabonassar & Nabuchodonosor sont les mesmes.

Revenons à nostre Ben-haarbaim je lis dans nos Livres sacréz Ben-haarbaim dans l'Hebreu; Ben-schimschaia dans la Paraphrase Chaldaïque, ou inter duas Vesperas, ad Vesperam selon les Septante; & Vesperè, selon la Vulgate, comedetis carnes. Voyez maintenant après vous estre remis en memoire que les Israëlites dinoient à Midi, s'ils soupoient à trois heures de là, ou s'ils soupoient après la

GALANT . 71

toucher de cet Astre. David dans le second Livre des Rois, chapitre III. verset 35. semble ne point s'éloigner de ce que je dis, & saint Matthieu n'en fournit la preuve la plus constante qui se puisse. Examinons cependant la chose de plus près. Vous sçavez, Mon Reverend Pere, que le XVI. chapitre de l'Exode que je viens de citer, nous parle du murmure des Israélites, des premières Cailles qui tomberent dans le Desert, de la Manne & du jour du Sabbat; il y est dit que le soir du mesme jour de leur murmure ils mangeroient de la viande, & que le lendemain au matin ils se souleroient de pain. Ils devoient amasser la Manne qui estoit ce Pain, six iours de suite, à compter du premier iour qu'elle tomberoit, ils avoient ordre d'en amas-

72 MERCURE

ser le double le sixième, parce qu'il ne devoit pas en tomber le lendemain à cause que c'estoit le Sabbath. Il s'ensuit donc de là que le iour que les Israélites murmurerent estoit un Sabbath; que vous preniez ce iour-là ou pour un iour legal, ou pour un iour politique, c'est à dire, soit que vous le fassiez commencer ou au Soleil couchant ou à minuit, vous n'éviterez jamais que les Israélites n'amassent les Cailles pendant le Sabbath, si Ben-haarbaim se prend pour les trois heures de l'après midi, comme vous le voulez après Scaliger, de qui vous le tenez sans doute, & Dieu qui faisoit un Miracle chaque septième iour, pour que les Israélites ne violaissent pas le Sabbath en amassant la Manne, sera luy mesme le premier à le leur faire violer dans le temps

temps qu'il l'ordonne avec tant de rigueur. Peut-on croire, mon Reverend Pere, que Dieu soit ainsi contraire à lui-mesme, comme il l'est sans conteste, si vous avez raison?

Vous répondrez sans doute avec Scaliger, que j'oublie que Dieu n'avoit pas encore donné sa Loy aux Israëlités; mais pour corriger cet Auteur & pour vous prevenir, ie vous diray qu'il avoit lui-mesme oublié que Dieu leur avoit donné sa Loy quand ils estoient à Mara; Loy, dont le quatrième verset du XVI. chapitre devoit le faire souvenir, & qui sans doute n'estoit pas différente de celle que Moïse reçut dans la suite sur la Montagne de Sinai.

J'admire cependant le Pere Manduit qui croyant que la Pâque s'im-
 Mars 1706. G

74 MERCURE

moloit à trois heures de l'après midy, dit pour raison, & je ne me trompe pas, que c'étoit afin que la préparation ne s'en fit pas dans le Sabbath, lorsque des Azymes commençoient avec le septième jour; mais qui ne voit pas la foiblesse de ce raisonnement? Je le détruis sans peine, disant qu'immolant la Pâque à trois heures de l'après midy, l'on l'auroit sans doute immolée dans le Sabbath quand le XIV. de Nisan en estoit un, comme il arriva l'an du monde 3757. qui concouroit encore avec la sixième année du Regne de Darius Hystaspis, que Valere-Maxime appelle Darius-Ochus.

Revenons encore à nostre Ben-haarbaim que j'ay prouvé devoir commencer avec le coucher du Soleil; revenons-y, dis-je, parce que je scay

GALANT 75

que vous ne pouvez pas facilement consentir que le Sacrifice de l'après midy se fasse après le coucher de cet Astre. Vous en conviendrez néanmoins, quoique vous ayez écrit, fondé sur l'autorité de Joseph, qu'il se faisoit à nos trois heures de l'après midy, & que vous avez ajouté cette petite glose ; Sans doute que ce Sacrifice ne se faisoit pas la nuit après que le Soleil étoit couché, & le Temple fermé : J'avouë que ce raisonnement paroist fondé, mais pourtant je me flatte de vous lever ce petit scrupule par le mesme Joseph que vous citez. Si vous prenez donc la peine de lire le Chapitre où il parle des prodiges étonans qui précéderent la destruction de Jerusalem, vous y trouverez qu'à la Feste de Pentecôte, les Prestres, selon leur coustume,

G ij

76 MERCURE

étant entrez la nuit dans le Temple pour sacrifier, sentit d'abord quelque mouvement, qu'ils entendirent quelque bruit, & ensuite une voix, qui dit tout à coup, *sortons d'icy*. Festo autem die, quem Pentecosten vocant, nocte Sacerdotes intimum Templum more suo ad divinas res celebrandas ingressi, primùm quidam motam, quemdamque stœpitam senserunt, postea verò subitam vocem audiere, qua diceret, *Migremus hinc*. *Je sçay bien que vous pourrez répondre que ce more suo, se rapporte à la Feste de Pentecoste, & que cette Phrase doit s'entendre du Sacrifice particulier à ce jour & non du perpetuel; mais le mal est qu'il faut prouver que ce Sacrifice particulier avoit aussi une heure particu-*

licre , jusques-là , je dis hardiment que Joseph s'est trompé , comme il a fait sans conteste dans son cinquième Chapitre du second Livre de ses Antiquitez , où il met , *decimâ tertiâ* , pour *decimâ* , & *quartâ decimâ* , pour *quintâ decimâ* , qu'il faut ou que quelque demi-Sçavant ait corrigé l'endroit de ces mesmes Antiquitez sur lequel vous vous appuyez après Scaliger ; ce que je soutient avec d'autant plus de confiance que l'endroit de l'Exode que j'ay rapporté , m'est absolument favorable. D'ailleurs il me semble que Dieu estant le Principe & la Fin de toutes choses , & devant l'estre par consequent de toutes nos actions , le Sacrifice se faisant le matin un peu avant le Soleil levant , & la nuit après que cet Astre s'étoit couché , comme on le voit

78 MERCURE

chez Joseph , il se trouvoit là une certaine Analogie qui ne me paroist pas ridicule. Il me paroist encore que ces deux Sacrifices vous montrent assez vostre devoir en vous faisant comprendre qu'il faut prier Dieu bon matin & fort tard , c'est à dire , qu'il faut luy offrir ce qu'on doit entreprendre , & le remercier après que la journée a fini , du soin & de la bonté qu'il a eu de nous conserver. Vous sçavez mieux que moy que la journée duroit douze heures qui estoient tantost plus longues & tantost plus courtes , parce que le temps que le Sobeil reste sur l'horison en estoit la regle , ce qui fait que je puis supprimer ce que j'en devois dire , si vous l'ignoriez. Si vous voulez voir un autre Ben-haarbain vous le trouverez , outre les endroits où il est parlé du Sacrifice du soir ,

vous le trouverez, dis-je, dans le Chapitre XXX. de l'Exode, verset 8. où il est dit que les lampes s'allumoient Ben-haarbaim, ou interduas Vesperas, c'est à dire, entre deux soirs.

Je dois dire icy, pour ne pas donner une haute idée de ma capacité, que je n'entens ni Grec, ni Hebreu, quoique je vous parle de ce Ben-haarbaim, je ne sçay pas mesme lire ce dernier, & je n'aurois pas sçû qu'il y eut Ben-haarbaim à tous les endroits que je cite, si je ne l'avois ainsi lu dans vostre Ouvrage, & sans la traduction interlineale de ma Poliglotte de Londres.

Que dirai-je maintenant de Joseph que vous voudrez sans doute soutenir, je vous diray, sans craindre, la reconciliation que vous reprochez au

G iij

R. P. Hardoiin ; que tout Sçavant & tout grave qu'il est , je trouve qu'il ignore sa Loy , & qu'il est un courtisan sieffé. Il ignore sa Loy, parce qu'il fait allumer quatre lampes pendant la nuit , & les trois autres pendant le jour , preferant sans doute le sentiment de Hecataus & de Diodore de Sicile à la doctrine infaillible de l'Ecriture qui lui auroit appris que les sept lampes brûloient pendant toute la nuit seulement , c'est à dire , depuis Ben-haarbaim, ou le Soleil couchant , jusqu'à son lever , ou dès qu'il estoit jour. Il ignore sa Loi , parce qu'il fait offrir l'Homer le xvj. de Nisan contre l'autorité de l'Ecriture , & comme l'Evangile en convainc , si la Pâque fut immolée le Feudy , comme il est de foy , bien que vous souteniez

le contraire. Le tertiâ decimâ que vous corrigez & le quartâ decimâ dont je vous ay déjà fait prendre garde , prouvant encore mieux ce que j'écris contre cet Auteur , estant seur que vous luy faites grace avec l'édition d'Oxford , quand vous voulez excuser une faute qu'il a bien voulu faire , disant que ce Passage estoit corrompu.

Je le trouve un Courtisan , & par consequent de mauvaise foy , parce qu'il ne dit rien du Veau d'or , ni des secondes Tables , ayant eu soin de passer cette Idolatrie grossiere sous silence , & de taire la juste punition qui la suivit , pour faire sa cour à Vespasien & à Tite , qui permettoient le culte du Dieu Apis en Egypte , & qu'ils avoient peut-estre adoré ; Dieu qui n'estoit qu'un jeune Veau vivant

82 MERCURE

Et que Aaron avoit pris pour modele lorsqu'il fit ce Veau d'or au Peuple d'Israël.

Quant à l'impieté de Joseph, vous la sçavez sans doute, mon Reverend Pere, il ne faut que lire un peu le beau raisonnement qu'il fait sur le passage de la Mer rouge, pour en estre pleinement convaincu. Il sçait bien que c'est un miracle des plus éclatans que Dieu ait jamais fait, & neanmoins il a l'insolence de nous insinuer que cette separation des eaux s'y fit naturellement, en voulant nous persuader que la Mer de Pamphilie se retira de mesme, ou par permission divine, ou naturellement en faveur du grand Alexandre, & laissa ensuite à un chacun la liberté d'en croire ce que bon luy semblera; Sed de his, dit-il, ut cuique liber

ita sentiat. En verité, cette Sentence n'est-elle pas merveilleuse & digne de cet Ecrivain ?

Je le laisse là maintenant pour venir à un Passage de l'Ecriture dont vostre traduction ne me paroist pas fidelle. Saint Luc nous dit que Jesus envoya Pierre & Jean, disant, Euntes parate nobis Pascha, ut manducamus : Allez, preparez-nous la Pâque, afin que nous mangions. Cette traduction qui me paroist tres-naturelle ne vous a pas plu, c'est pourquoy vous avez crû devoir faire dire à l'Evangeliste : Allez nous aprêter ce qu'il faut pour manger la Pâque. Je vous avouë, mon Reverend Pere, que cette traduction ne me paroist pas conforme au Texte, qui disant : Allez, preparez-nous la Pâque, afin que

84 MERCURE

nous mangions, nous prouve de la maniere la plus forte & la plus autentique que les Apostres vont preparer effectivement l'Agneau Paschal, puisque c'est pour manger qu'ils s'en vont preparer la Pâque; car autrement ils n'auroient eu rien à manger, selon que ce Verset bien examiné & bien pesé, le fait comprendre. Vous jugerez vous-mesme de ce que j'écris, & les Sçavans qui liront cette Lettre, prononceront en faveur de celuy qu'ils jugeront estre le mieux fondé.

Oserai-je à present vous dire qu'il me semble que vous vous coupez? Je ne veux point prononcer, mais je veux que vous en soyez encore le Juge avec ceux qui liront cette Lettre. Vous écrivez en parlant de la Pâque memorative; qu'elle n'étoit point

en usage, au moins à Jerusaleme, du temps de Jesus-Christ. Il me semble qu'on peut facilement tirer la consequence qu'elle estoit donc permise ailleurs; si elle estoit permise ailleurs, elle tenoit sans doute lieu de la veritable Pâque; si elle tenoit lieu de la veritable Pâque, il n'estoit donc pas-besoin d'aller à Jerusaleme pour satisfaire au precepte de la manger le quinzième de la Lune de Nisan, sous peine de la vie. Je ne veux pas pousser la chose plus loin; le Public jugera de ce que j'avance, & de l'atteinte que ce petit raisonnement peut porter à vostre opinion, quand il sera instruit que vous soutenez à cor & à cry, que tout le monde devoit se rendre à Jerusaleme pour manger la Pâque, & qu'elle ne pouvoit pas se faire ailleurs.

Je trouve encore que vous vous coupez plus ouvertement par ce Passage, qui semble fait exprès, pour soutenir la premiere; Je me tâte moy-mesme, dites-vous; mais enfin après plusieurs réflexions, je ne me sens point porté à prendre d'autres sentimens, si ce n'est que je pourrois croire que la coutume s'estoit introduite parmi les Juifs qui ne pouvoient pas aller à Jerusalem, de manger un Agneau, comme le font aujourd'huy les Juifs; & que Philon pouvoit avoir relevé avec des termes trop magnifiques, cet Agneau Pascal, n'ayant point prétendu; dans le fond, que ce fut un véritable Sacrifice, & par consequent une véritable Pâque, &c. Voyez ce que c'est,

tantost il faut absolument aller à Jerusalem, selon vous, pour manger la Pâque, tantost on peut differer le voyage au second mois, & tantost vous permettez aux Juifs, de votre propre autorité, de n'y point aller du tout, & de faire ailleurs une espee de Pâque.

Il me paroist enfin que la page qui fait, où vous souffrez que Jesus-Christ puisse avoir mangé cette Pâque commemorative, prouve que vous vous estes absolument oublié, puisqu'après avoir écrit qu'elle n'étoit point en usage, au moins à Jerusalem du temps de Jesus-Christ, vous souffrez que Jesus-Christ puisse avoir mangé dans Jerusalem cette Pâque memorative. D'ailleurs, où est cette Loy qui oblige ou qui permet de manger

deux Pâques , l'une au commencement du quatorzième de Nisan , & l'autre au commencement du quinzième du mesme mois ? Quant à moy , je n'y vois goutte , ny n'y verray jamais , si vous ne faites un petit *Traité* pour concilier toutes ces opinions diametralement opposées.

Ce seroit un coup bien hardi , & une action d'une temerité sans exemple de vouloir taxer de fausseté le calcul de Monsieur le Fevre , & de luy disputer que J. C. étant mort la trente-troisième année de nostre Ere , il ne sçauroit estre mort un *Vendredy* , s'il est mort le lendemain de Pâque , c'est à dire , le quinze de Nisan , comme l'écriture le dit ou le quatorze du même mois comme vous soutenez ; ou que s'il est mort ce sixième jour de la semaine judaïque

comme il est de foy de le croire, il ne scauroit estre mort le quatorze, ou le quinze du premier mois des Juifs. C'est cependant ce que je veux faire voir par son propre calcul, & voyons si je me tireray d'affaires.

Il est incontestable que le quatre Avril, jour de Pâque de cette année 1706 ne soit un Dimanche. Cela posé vous trouverez que depuis le 3. Avril exclusivement de l'An trente-trois, jusqu'au quatre Avril inclusivement de l'année courante 1706. il y a précisément 611051. jours, qui produisent 87293. semaines. Le 3. Avril, ou le 14. de Nisan étoit donc un Dimanche ou le premier de la semaine des Juifs, ainsi voilà si je ne me trompe vôtte calcul. & celui de Monsieur le Fevre si fort en desordre qu'il est impossible de le faire

Mars 1706,

H

90 MERCURE

convenir avec le caractère que doit avoir l'année de la mort de J. C. puisque le quatorze de Nisan doit y concourir avec le Jeudi ou avec le Vendredy, selon vostre Système, & non avec le Dimanche. Je conte ainsi ces 611051. jours. Il y a 1672. ans 8. mois 27. jours depuis le 3. Avril de l'An 33. jusqu'au 1. Janvier 1706. exclusivement, qui multipliez par 365. produisent 610552. jours, ajoutez-y 405. jours Bissextilles, & vous aurez 610957. jours; ajoutez y encore les 94. jours qu'il y a depuis le premier Janvier 1706. jusqu'au 4. d'Avril de la même année inclusivement; vous trouverez les 611051. jours en question.

L'An 31. dont le 28. de Mars fut un Jeudi, de même que le 12. Avril de l'An 35. sont les seuls

GALANT 91

qui conviendroient avec l'Evangile
& si la Pâque s'immola le Ven-
dredy comme vous le voulez, ce fut
l'an 34. dont le 24. de Mars fut
un Vendredy ; ou un Samedi, le
16 de Nisan fut le 22. d'Avril.

Vous dites au reste que les 8. Ca-
lendes d'Avril répondent au 23. de
Mars, mais vous ne marquez point
quel est le Calendrier qui l'enseigne ;
vous en avez sans doute un particu-
lier, car sans cela vous auriez fait
répondre ce huitième des Calendes
d'Avril au 25. de Mars, comme font
tous les Calendriers, & non avec le
25.

Si le malheur d'autrui peut guerir
le vostre, je va vous faire voir
que vous n'estes pas le seul qui vous
estes trompé, puisque le Pere Bon-
jour vous habile & sçavant qu'il

Hij

92 MERCURE

est voulant faire mourir Jesus Christ
l'an vings neuf de nostre Ere, pre-
rend que le quinze de Nisan tomba
le Jeudy quatorzieme Mars de l'an
vingt neuvieme jusqu'à l'an 1706
exclusivement, il y a precisement
1676. ans, 9. mois, & 14. jours,
qui multipliez par 365. produisent
612029. jours & qui joints à 406.
jours bissextiles, vous donneront
612435. jours, ajoutez y encore 29.
jours qu'il y a depuis le 1. de Jan-
vier 1706. jusqu'au 4. Avril inclu-
sivement qui est un Dimanche,
vous trouverez 612529. jours, ou
87504. semaines & 1. jour qui est
un Dimanche. Ce Dimanche estant
donc le 18. de Mars de l'an 29. de
nostre Ere, il s'ensuit de toute necessité
que le 17. qui concouroit avec le
16. de Nisan estoit un Samedi. &

qu'on auroit par consequent immolé la Pâque dans le temps que le précieux Corps de Jesus - Christ estoit dans le sepulcre, chose absolument fausse. Je crois que la sortie des Israelites que ce Religieux nous a fixé, n'est pas moins fausse, mais je ne l'examine pas voulant la réserver pour une autre occasion; je me contenteray de vous faire remarquer que vous & luy n'estes pas d'accord pour le 14. de la Lune Pascale, puisqu'il le fait concourir avec le Jeudy 23. Mars, & vous, mon Reverend Pere, avec le Lundy 18. Avril; le méconte, comme vous voyez, n'est que de 33. jours, c'est, sans doute, tres-peu de chose.

Je veux icy prier le R. P. Tourne-
mine de m'indiquer le verset de l'E-
criture qui luy fait avancer dans la

94 MERCURE

Lettre qu'il vous écrivit que le 14. de Nisan estoit le jour qu'on obtenoit du Gouverneur Romain la liberté d'un Prisonnier, pour le faire sortir de prison la nuit suivante, à la même heure que les Israélites estoient sortis d'Égypte; car j'avouë que cet endroit m'embarasse fort, & que s'il me refuse ses lumieres, je croiray toujours fondé sur l'Évangile, que ce Prisonnier estoit délivré à 6. heures ou à midy; c'est à dire, à nos douze du 15. de Nisan.

Quant au jour de Sabbath dont il parle, je sçaitiens qu'il ne signifie point autre chose dans S. Jean, que le septième jour de la semaine, au moins dans l'endroit en question, & je veux bien, comme il dit, estre apclé sur les bancs, pour punir

GALANT 95

mon audace , parce que j'en sortiray ,
s'il plaist au Seigneur , en triomphe
quand mon Opinion paroitra.

Je reviens à vous , mon Reverend
Pere , parce qu'il est temps que je ré-
ponde à la Lettre que vous m'écri-
vites le 6. Juin 1704. Souffrez-donc
que je vous dise qu'il me semble
que vous vous y écartez & que vous
ne répondrez pas précisément à l'ob-
jection que vous avez voulu rui-
ner. Objection que je vous faisois
par ma Lettre & qui précédée &
suivie de 30. nouvelles ou environ.
Je n'ai jamais dit ni pense que
certaines œuvres ne fussent pas
permises pendant le temps des Azi-
mes , je sçai mesme que vous avouez
à Mr Tilmont que les 5. jours
qui sont entre le 1 & le 7. étoient
regardez comme prophanes.

96 MERCURE

vous l'avouez, mon Reverend Pere ; je le sçay, mais d'une maniere douteuse & ambiguë ; & comme je parle, comme on dit, François, je soutiens qu'il ny avoit que le 1. & le 7. qu'on dût chômer, que les 5. qui estoient entre-deux ne devoient point l'estre du tout, & qu'on pouvoit par consequent faire toute sorte d'œuvres serviles, excepté le jour du Sabbath qui se rencontroit tres-souvent dans l'undes 5. jours, comme il arriva le lendemain de la mort de Jesus-Christ, & voila ce que vous devez absolument accorder ou nier.

Remarquez que je ne dis rien en l'air, car outre le Passage de l'Ecriture que vous prenez de la traduction de Mr de Sacy, & que vous rapportez à deux divers endroits, vous dites ailleurs ; il estoit feste pendant
les

les 7. jours d'Azymes depuis le 15. jusqu'au 21. *voilà cependant ce que je vous ay formellement nié par ma premiere Lettre, & à quoy je me tiens toujours.*

Quant au jour des Azymes, je sçay que vous vous obstinez à le regler par l'Astronomie, & vous auriez raison si l'on la connoissoit; mais n'avoüez vous pas vous-même que les mouvemens de la Lune ne sont pas encore connus? Et voudriez-vous faire dépendre la certitude de l'Evangile, de cet Astre, égal à la vérité dans son cours, mais dont le temps limité nous est inconnue? Je craindrois si c'estoit mon sentiment que Dieu me fit ce mesme reproche qu'il fit autrefois à Job Numquid dit-il, irritum facies iudicium meum, & condemnabis me ut

Mars 1756.

I

98 MERCURE

justificeris ? Reproche qu'il luy fit après l'avoir aigrement repris dans les chapitres 28. & 29. Vous verrez là, que Dieu parle ainsi en la personne de ce saint homme à tous ceux qui prétendent connoître ses ouvrages : Quis est iste involvens sententias sermonibus imperitis ? Les Astronomes y ont leur part d'une manière aussi claire que forte, & si ces Messieurs font quelque reflexion aux deux Passages ainsi conçus : Numquid nosti ordinem Cœli; & ponas rationem in terræ . . . Quis enarrabit Cœlorum rationem, & concentum cœli quis dormire faciet ? Ils cesseroient bien-tost de se flater de la vanité de leur science, s'ils pensent serieusement que c'est Dieu luy-même qui parle ainsi.

Je n'ignore point le nombre de

GALANT 99

ſçavans que ce que j'écris & mon ouvrage attireront après moy, & comme je veux me mettre à l'abri de toute atteinte, j'ai choiſi ſur vòtre conſeill, & ſelon que vous le ſouhaitex un Tribunal que j vous aprouverox ſans doute; je veux dedièr mon Livre au Pape quoyqu'il ſoit en François, & le faire approuver à ce ſuprême & infaillible Sanhedrin; voſtre nom y paroitra, j'en ſuis ſeur; & voſtre ouvrage auſſi pour y eſtre examiné. Je ſais, &c.

Vous auriez dû recevoir l'Article ſuivant dès le mois dernier; mais ſi je vous l'avois envoyé, il n'auroit pas eſté ſi étendu, & voſtre curioſité n'au-

I ij

100 MERCURE

roit pas esté entierement satisfaite.

Dona Catilina , Infante de Portugal , veuve du feu Roy d'Angleterre Charles II. qui l'avoit épousée en 1661. mourut à Lisbonne le 31. Decembre dernier. Cette Princesse estoit née le 15. Novembre 1638. Elle estoit fille de Jean IV. dit *le Fortuné* , qui monta sur le Trône de Portugal en 1640. & de la Reine Louise, fille aînée de Jean-Emanuel Perez de Gusman , Duc de Medina Sidonia ; Personne n'ignore que c'est en partie à cette sage Heroïne

que le succès de la révolution de Portugal est dû. Ce grand événement luy a fait beaucoup d'honneur & luy a assuré une place honorable dans l'Histoire. Elle eut du Roy son époux, outre la Reine d'Angleterre qui vient de mourir, le Prince Theodose mort jeune, Alphonse VI. Roy de Portugal son successeur, dont le mariage avec Marie-Elisabeth-Françoise de Savoye de Nemours, fut déclaré nul en 1668. & ce Prince ayant esté arrêté à Lisbonne l'année suivante, fut conduit dans l'Isle Tercere, où il mourut.

102 MERCURE

rut en 1683. Elle eut aussi Dom Pedro Prince de Portugal, Regent du Royaume pendant la vie de son frere, & qui a pris le titre de Roy depuis l'an 1683. Jean I V. fut couronné le premier Decembre de l'an 1640. & il gouverna ses Etats jusqu'au 6. Novembre 1656. jour de sa mort, avec beaucoup de prudence & de conduite. Il remporta de grands avantages sur les Hollandois dans le Bresil en 1649. & en 1654. lorsqu'il leur prit le Rescif le 27. Janvier de cette année-là. Ce Prince estoit fils de Theodose

II. Duc de Bragance, & d'Anne
fille de Jean Fernandez de Ve-
lasco, Connestable d'Espagne,
Duc de Frias, & Gouverneur
de Milan, & de Marie Giron.
Ce Prince qui porta la qualité
de Connestable de Portugal,
mourut à Villa-Viciosa le 29.
Novembre 1630. Il estoit fils
ainé de Jean I. du nom Duc de
Bragance, &c. Connestable de
Portugal, qui traita de ses pré-
tentions à la Couronne de Por-
tugal avec Philippes II. Roy
d'Espagne, qui le fit Chance-
lier de la Toison d'or en 1581.
& qui mourut l'année suivan-

I iiij

104 MERCURE

te, & de Catherine, fille puiffée d'Edoüard de Portugal, Duc de Guimanarez. Outre le Prince Theodose, dont je viens de parler, Jean eut Edoüard, tige des Ducs d'Oropeza, & Alexandre, Evêque d'Evora. Jean estoit fils de Theodose I. & d'Isabelle fille de Denis de Bragance, Comte de Lemos; Theodore estoit fils du celebre Jacques de Portugal qui eut beaucoup de part à l'amitié du Roy Emanuel, qui le designa Roy de Portugal en 1498: s'il mouroit sans enfans, & il luy donna en 1513. le comman-

dement d'une Armée navale, qu'il envoya en Afrique. Ce Duc épousa Eleonor de Guzman, fille de Jean Duc de Medina Sidonia, & d'Isabelle de Velasco. Ainsi la Maison Royale de Portugal est doublement alliée à celle de Gusman. Jacques estoit fils du malheureux Ferdinand second, auquel le Roy Jean II. fit couper la teste en 1487. & de sa seconde femme Isabelle, fille de Ferdinand de Portugal, Duc de Viseo. Ferdinand second estoit fils de Ferdinand premier Duc de Bragance, Marquis de Villa-vicio-

106 MERCURE

sa & Gouverneur de Ceuta ,
qui mourut en 1474. & de
Jeanne de Castro. Ferdinand
premier estoit sorti du maria-
ge d'Alfonse de Portugal pre-
mier de ce nom , Duc de Bra-
gance , Comte de Barcellos , &
Sieur de Guimananez , fils na-
turel de Jean premier de ce
nom , Roy de Portugal , qui
l'avoit eu d'Agnés Pirez , sa
Maîtresse , & de Beatrix
de Pereira , sa seconde fem-
me , Alfonse Comte d'Ou-
rem , qui fit la branche des
Comtes de Vimioso , estoit l'aî-
né des Ducs de Bragance ,

avant d'estre montez sur le Trône de Portugal, faisoient leur sejour à Villa-viciosa. Ils avoient la prerogative, à l'exclusion des Grands d'Espagne, de se pouvoir asseoir en public sous le Dais des Rois d'Espagne.

La deffunte Reine a souffert de cruelles traverses en Angleterre ; il s'y estoit formé un parti qui fit mouvoir, pour la perdre, tous les ressorts d'une politique aussi cruelle qu'injuste ; mais le Roy son époux, qui connoissoit son innocence, ne donna point dans tous les

108 MERCURE

pieges qu'on luy tendit pour faire perir cette Princesse, & la brigue de ceux qui n'en vouloient pas moins qu'à sa vie, s'évanoüit. Tant qu'elle a demeuré en Portugal elle a reçû tous les ans la moitié de son doüaire, qu'elle auroit dû recevoir entier, & dans ces derniers temps les Ministres d'Angleterre, luy ont souvent dit que si elle n'engageoit le Roy de Portugal à demeurer ferme dans le parti des Alliez, elle ne recevroit plus rien.

Les Articles suivans regardent des personnes decedées

dés le mois de Fevrier.

M^{re} Nicolas Bochart de Champigny, cy-devant Capitaine aux Gardes Françoises, & Gouverneur des Ville & Chasteau de Bethune. Il estoit frere de M^r Bochart de Saron, Conseiller au Parlement, & de M^r l'Evêque de Clermont. La Maison de Bochart a donné un premier President au Parlement de Paris en la personne de Jean Bochart cinquième du nom, qui mourut en 1630. Il estoit de la branche de Champigny, de laquelle feu M^r l'Evêque de Valence, dont je vous appris

110 MERCURE

la mort il y a quelques mois, estoit aussi. Cette maison est sortie de Bourgogne. Guillaume Bochart S^r de Noray, Gentilhomme Servant du Roy Charles VII. estoit de Vezelay en Bourgogne. Il épousa Catherine Famier, dont il eut Jean, qui fut Conseiller au Parlement de Paris, & qui a continué la posterité; Pierre Official de Beauvais: Louïse femme de Beze, Bailly de Vezelay, & Madelaine, femme de Guillaume Arbaleste. Etienne Bochart, qui a fait la branche de Menillet, estoit fils de Jean Bochart

GALANT. III

second du nom , qui se contenta de la simple qualité d'Avocat au Parlement de Paris , mais qu'il rendit illustre par son éloquence , & par le hardi Plaidoyé qu'il prononça en presence du Roy François I. touchant la Pragmatique-Sanction , contre le Concordat. Ce fut en ce temps-là & en consequence de ce Plaidoyé , qu'on insera dans les Rituels de Vannes & de Clermont , des Prieres pour le rétablissement de la Pragmatique & pour l'abolition du Concordat. Ces Rituels subsistent en-

112 **MERCURE**

core. La hardiesse de M^r Bochart luy fit des affaires, dont quelques Historiens font le détail. La branche de Menillet qu'Estienne son quatrième fils forma, a produit dans le dernier siècle le celebre Samuel Bochart, Ministre de la Religion prétendue reformée à Caën. Il estoit petit-fils de cet Estienne, fils de René Bochart Ministre de la même Religion à Rouen, & d'Esther Dumoulin, & neveu de Marc Bochart President aux Enquestes du Parlement de Paris. Ce grand homme, à qui M^r Huet ancien Evê-

que d'Avranches, avouë devoit une partie de ce qu'il sçait ; mourut à Caën en 1667. Le Prelat dont je viens de parler l'accompagna en son voyage d'Angleterre.

Bethune sur la riviere de Brette, dont M^r Bochart estoit Gouverneur, est dans l'Artois. C'est une place assez fortifiée, à cinq lieuës d'Aire, & à six de Lille. Nous la prîmes en 1645. & elle nous est restée par le 35^e Article de la Paix des Pyrenées de 1659. Cette Ville a eu des Seigneurs particuliers qui estoient Avoüez d'Arras. Ro-

Mars 1706. **K**

114 MERCURE

bert premier de ce nom fonda vers l'an 999. l'Eglise de Saint Barthelemy. Il a eu six successeurs du même nom. Robert 6. laissa Guillaume, surnommé *le Roux*, pere de Daniel qui le fut de Robert 7. Celuy-cy qui prit la qualité de S.^r de Bethune & de Terremonde, & d'Avoué d'Arras, eut une fille unique nommée Mahaud, qui épousa Gui de Dampierre, Comte de Flandres. Elle en eut divers enfans, entr'autres, Robert de Bethune Comte de Flandres. André Hoius de Bruges, a fait une Description latine de la

GALANT III

Ville de Bethune , qui est tres-estimée. Le Mire , Meger & Guichardin en font aussi un assez grand détail.

M^{re} Louis d'Amanzé , Seigneur dudit lieu , Conseiller du Roy en ses Conseils , Gouverneur des Ville & Chasteau de Bourbon - Lancy , & premier Lieutenant general pour Sa Majesté au Gouvernement de Bourgogne , est mort en cette Ville , regretté de tous ceux qui le connoissoient. Il avoit porté les armes pendant une grande partie de sa vie. M^r le Marquis d'Amanzé son fils aî-

K ij

116 **MERCURE**

né fut tué au Siege d'Embrun, que M^r le Duc de Savoye fit au commencement de la derniere guerre, à la teste du Regiment de Quercy, dont il estoit Colonel. Il laisse encore d'autres enfans. La maison d'Amanzé est une des plus illustres du Duché de Bourgogne, & elle a l'honneur d'appartenir à la Royale Maison de Bourbon, parce que la branche de Bourbon-Carency estant tombée dans la Maison d'Escars, celle d'Escars finit en deux filles, dont l'aînée épousa un Seigneur de la Maison d'Estuer de Caussade; & la se-

conde entra par mariage dans la Maison d'Amanzé, qui pour cette raison porte dans ses armes de *Bourbon & d'Escars*. La Lieutenance generale de Bourgogne, qui estoit possedée par M^r le Comte d'Amanzé est la premiere des trois qui sont dans le département des Etats de Bourgogne, celle de Bresse & de Bugey n'y estant pas comprise. Les autres deux Lieutenances generales sont possedées par M^r le Maréchal d'Uxelles, & par M^r le Comte de Tavanés.

Le Roy a donné la Lieute-

118 MERCURE

nance generale & le Gouvernement de Bourbon-Lancy, vacans par la mort de Mr d'Amanzé, à Mr de Chasteaugués, qui doit épouser Mlle d'Amanzé. Mr de Chasteaugués a déjà fait plusieurs Campagnes, quoi que dans un âge peu avancé; il a aussi deux freres dans le Service. Il est de l'illustre Maison de la Cüicille, de la Province d'Auvergne, qui a produit de grands sujets. Elle est connue en France dès le douzième & treisième siècles, où elle estoit déjà fort illustrée. Cette Maison est alliée à la Noblesse la

GALANT 119

plus considérable des Provinces voisines , & elle estoit fort connue à la Cour des Ducs de Bourgogne de la seconde race ; elle avoit même avec eux quelque alliance. Mr le Marquisd' Amanzé parent de celui qui vient de mourir , épousa il y a quelque temps Mlle de Falconi , fille de feu M^{re} N. . de Falconi , & de Dame N. . . de Montholon.

M^{re} Louis de la Grange-Trianon , Chevalier , Seigneur de Nandy , Villantroy , & autres lieux , ancien President aux Requestes du Palais est mort dans un âge fort avancé. Il lais-

120 MERCURE

se de Dame N. . . . Martinot ;
sœur de feu Mr Martinot, Con-
seiller au Parlement , & Doyen
des Conseillers des Requestes
du Palais , plusieurs enfans ,
dont l'aîné est Conseiller au
Parlement ; le second Conseil-
ler au grand Conseil ; Mr l'Ab-
bé de Trianon ; & Mr l'Abbé
de la Grange , Chanoine de
Nôtre-Dame. Mr le President
de la Grange laisse aussi deux
filles , dont l'aînée a épousé Mr
de Graville President à la Cour
des Aides ; & la seconde Me la
Duchesse de Noirmoutier , qui
avoit épousé en premières nô-
ces

ces Mr de Bermond, d'une tres-ancienne Maison de Langüedoc, Conseiller au Parlement de Paris. Mr de la Grange qui vient de mourir estoit fils de feu Mr de la Grange-Trianon, Conseiller au Parlement, qui estoit aussi fils d'un Officier dans le même Corps. Mr de la Grange Maistre des Comptes, qui avoit épousé la veuve de feu Mr de Maupeou, estoit proche parent du President qui vient de mourir. Cette Maison est tres-ancienne dans le Parlement, & alliée aux personnes les plus distinguées de ce Corps.

Mars 1706.

L

122 MERCURE

Mr le President de la Grange y estoit tres estimé par sa probité, par son desintereffement, & par l'étendue de ses lumieres.

Mre Robert Hoüet, Chevalier, Marquis de Sainte-Marie, Gouverneur & Lieutenant general pour Sa Majesté dans les Isles de l'Amérique, & Propriétaire del'Isle de la Guadeloupe, est mort en cette Ville, fort regretté de tous ceux qui le connoissoient. Il avoit porté les armes la plus grande partie de sa vie, & il avoit long-temps servi sous feu Mr le Maréchal de Luxembourg qui l'estimoit beau-

GALANT 123

coup, & qui luy avoit donné en plusieurs occasions des marques de la considération qu'il avoit pour luy. Le Roy donna il y a quelque années à Mr le Chevalier Hoüet, le gouvernement des Isles de l'Amérique, en considération de ses longs services. Le Brevet qui luy en fut expédié estoit fort glorieux pour cet Officier, & contenoit un détail très honorable de ses services. Ce Gentilhomme s'est fait beaucoup aimer en ce Pays-là. Ses manieres douces & engageantes, luy avoient gagné le cœur des Sauvages. Ils ne le re-

L ij

124 MERCURE

gardoient pas tant comme leur Gouverneur que comme leur pere, leur protecteur, & leur ami, ils recouroient à luy dans tous leurs besoins, le consultoient dans leurs affaires, & le prenoient pour arbitre de leurs differends. Mr le Marquis de Sainte Marie (c'est le nom qu'il prit lorsque le Roy eut érigé sous le nom de Marquisat de Ste Marie, l'Isle de la Guadeloupe, & une autre Isle qui luy appartenoient, & qui luy étoient échuës après la mort de son frere aîné, qui avoit aussi esté Gouverneur & Lieutenant ge-

neral des Isles de l'Amerique)
 ce Marquis, dis-je, est mort
 sans avoir esté marié. Il estoit
 oncle de Mr Hoüet, Capitaine
 aux Gardes, qui a épousé de-
 puis quelque temps Mlle de
 Langey, & de Mr l'Abbé
 Hoüet, qui demeure depuis
 quelques années au College de
 Bourgogne, où il a une tres-
 belle Bibliotheque, qui attire
 tous les curieux. La Maison de
 M^{rs} Hoüet est ancienne à Pa-
 ris, elle y est alliée au meilleu-
 res familles de la Robe, & à
 plusieurs autres de la Province
 de Normandie. Elle est con-

L iij

126 MERCURE

nuë en France dès le quinzième siècle, où plusieurs personnes de ce nom furent fort distinguées dans la Robe, dans l'Épée & dans l'Eglise.

La Maison de Mr Hoüet est alliée à celle de Mrs le Jau, qui est une des plus anciennes de Paris. La sœur de Mr le Marquis de Sainte-Marie, avoit épousé en secondes nœces feu Mr de Champigny Bochart, pere de feu Mr l'Evêque de Valence & de Mr le Tresorier de la Sainte-Chapelle.

Mre Charles-Paul Hurault de l'Hospital, Chevalier, Com.

te de Bay, Seigneur de Belesbat. Il descendoit de Michel de l'Hospital, S^r de Belesbat, & Aigueperse en Auvergne, en 1503. & que son mérite éleva ensuite à la Charge de Chancelier de France. En 1624. il fut Conseiller au Parlement de Paris, puis President en la Chambre des Comptes, ensuite Maistre des Requestes, & enfin élevé à la premiere dignité de la Magistrature, par Catherine de Medicis, qui luy ôta dans la suite les Sceaux qu'elle donna à Jean de Morvilliers, Evêque d'Orleans. On a impri-

L. iiii

128 MERCURE

mé un volume de Poësies latines de ce grand Magistrat , & on trouve son Testament dans *la Bibliotheque choisie* de Mr Colomicz ; sa vertu & sa moderation y paroissent dans tout leur éclat. Ce Chancelier ne laissa qu'une fille de Marie Morin , qui époufa Robert Hurault , Conseiller au grand Conseil , Maistre des Requestes , & ensuite Chancelier de Marguerite de France , Duchesse de Savoye. Leurs enfans qui prirent le nom & les armes de l'Hospital furent Charles Hurault de l'Hospital tué au Siege de Chartres

en 1591. Michel qui a continué la posterité, Robert Hurault de l'Hôpital, Baron d'Auneux qui laissa des enfans d'Esperance Porret sa femme : Paul Hurault de l'Hospital, Archevêque d'Aix, & auparavant Maître des Requestes, grand Predicateur, mort à Paris en 1624. Jean S^r de Gomerville mort sans laisser d'enfans de Louise d'Allonville son épouse. François S^r de Vignay, mort sans avoir esté marié : Marguerite femme de Jean de Gontaut de Biron, Baron de Salignac & Marie femme de Louis

130 MERCURE

de la Riviere, Sieur de Cheny. Michel Hurault de l'Hospital, Sieur de Belesbat, avoit beaucoup d'esprit & de merite. Le Chancelier de l'Hospital son ayeul, luy laissa sa Bibliotheque, & eut soin de le faire élever dans le Sciences. Ce qui ne luy fut pas inutile, il fut Chancelier de Henry Roy de Navarre, qui l'envoya Ambassadeur en Hollande & en Allemagne. On l'y considéra comme un sage Ministre & un grand Orateur. C'estoit l'ayeul de Mr de l'Hospital qui vient de mourir, & qui estoit aussi

tres-estimable. Mr. de Belesbat estoit fils de feu Mr le Marquis de Belesbat, & de Dame N. . . . de Choisy, qui vit encore. Cette Dame étoit sœur de feu Mr de Choisy, Chancelier de feu Monsieur Gaston de France, & tante de Mr l'Abbé de Choisy de l'Academie Françoise, cy-devant Ambassadeur à Siam.

M^r de Chauviré. Il estoit d'une des plus anciennes maisons de la Franche-Comté; & il estoit allié à M^r de Vaudreuil tué au service du Roy en qualité de Lieutenant Ge-

132 **MERCURE**

neral , à M^r le Marquis de Listenois, à M^{rs} de Grammont, de Courcelles & de S. Mauris, qui sont tous des premières maisons de cette Province. M^r de Chauviré avoit fait quelques campagnes & il avoit donné en plusieurs occasions des marques de son courage. Il avoit épousé depuis 4. ou 5. ans, en cette Ville Mlle de la Roche, connue par son esprit & par les liaisons qu'elle a eu avec M^c la Comtesse de Murat dont nous avons tant d'ingénieux ouvrages. M^c de Chauviré est de la province d'Anjou

& elle appartient à plusieurs personnes de consideration de ce Pays-là, elle est encore dans une assez grande jeunesse.

Mre N... de Lescot, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne. Il estoit allé dans le College de Navarre le jour d'une Feste particuliere de cette Maison, & après y avoir celebré les saints Misteres. Il y est mort d'un accident d'apoplexie, dans un âge fort avancé. Ce Docteur estoit habile Theologien. Il avoit donné des preuves de sa capacité dans plusieurs affaires où il avoit esté consul-

134 MERCURE

te & sur lesquelles il avoit delibéré. Il estoit neveu du fameux Mr de Escot , aussi Docteur de Sorbonne , qui fut pendant plusieurs années Confesseur du Cardinal de Richelieu , & qui mourut Evêque de Chartres. Ce Docteur eut grande part aux affaires qui se passerent sous le Ministère de ce Cardinal , & pendant tout le temps qu'il demeura auprès de ce premier Ministre , il fut Chef de son Conseil de conscience. Ce Cardinal s'estant adressé au Pape Urbain VIII. pour estre dispensé de dire son Office ,

dans l'accablement d'affaires
 dont il estoit surchargé. Ce
 Pontife se reposa de la déci-
 sion de cette affaire sur Mr de
 Lescot, Confesseur de ce Car-
 dinal, comme Mr le Cardinal
 luy-même se reposa sur son
 Confesseur, de l'accomplisse-
 ment de ce devoir particulier,
 dont la pratique le détournoit
 du soin des affaires les plus im-
 portantes de l'Etat & de celuy
 de combattre par sa plume les
 Heretiques de son temps. Mr
 de Lescot fut nommé quelque
 temps après à l'Evêché de Char-
 tres. Il gouverna durant quel-

136 MERCURE

ques années ce Diocèse, avec beaucoup de prudence & de sagesse, & on le regarde comme un des plus grands Evêques qui aient esté sur le Siege de l'Eglise de Chartres. Il eut beaucoup d'attachement pour Mr l'Abbé de Lescot son neveu ; il prit aussi soin de son éducation & luy procura de bonne heure des Benefices, dont ce dernier a toujours fait un tres bon usage. Il a esté enterré dans l'Eglise de Sorbonne. Il laisse beaucoup de parens & des neveux de son nom.

Marie - Elisabeth de Sainte-

GALANT 137

Thereſe, ſœur de Monſieur le Premier Preſident de Harlay. Elle eſt morte âgée de cinquante-trois ans, il y avoit trente-huit ans qu'elle avoit fait Profeſſion. Elle eſtoit Superieure du Monaſtere de Sainte-Eliſabeth devant le Temple. L'uſage de ce Monaſtere eſt d'élire tous les ans la Superieure, & la liberté qui regne dans cette élection, eſt cauſe que les Religieuſes ne choiſſent ordinairement que les ſujets qui ont le plus de mérite, & qui leur conſpiennent le mieux. Ces Superieures peuvent eſtre conti-

Mars 1706. M.

138 MERCURE

nuées pendant six ans., après lesquels la Regle veut que l'on en élise une autre, & l'année de cette élection estant finie, les Religieuses peuvent proceder à une nouvelle élection, & choisir encore pour Superieure celle qui l'a déjà esté pendant six ans; & comme il faut avoir un merite singulier & generalement reconnu, pour que cela arrive; on doit conclure que la Mere Marie-Elisabeth de Sainte-Therese avoit toutes les qualitez necessaires pour remplir cette dignité, puisqu'elle y a été élevée pendant douze ans, &

qu'elle possédoit les cœurs de toute sa Communauté.

Je vous envoie l'Epitaphe qui se trouve sur la Tombe de la grande Mere de la deffunte dont je viens de vous parler.

E P I T A P H E.

Cy gist Venerable Mere,
 Sœur Anne de la Passion, nom-
 mée au siecle Dame Anne de
 Rabot d'Isfins, fille unique de
 feu Messire Ennemond de Ra-
 bot, Seigneur d'Isfins, premier
 President au Parlement de Gre-
 noble, & épouse de feu Messire

M ij

140 MERCURE

Christophe de Harlay, Comte de Beaumont, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & Privé, Lieutenant pour Sa Majesté au Gouvernement & Duché d'Orleans, Bailly dudit Orleans, & du Palais à Paris, & depuis Religieuse Professe Bien-faitrice de ce Royal Monastere du Tiers Ordre du Seraphique Pere Saint François, auquel après avoir vécu en tres-grande humilité, ferveur, paix & consolation de son ame, & l'édification des autres Meres & Sœurs dudit Monastere, treize ans & demi; elle mourut sain-

GALANT 141

tement âgée de cinquante-trois ans , le 29. Aoust 1639.

M^r le Comte de Polastron Lieutenant General des Armées du Roy , Gouverneur de Mont-Dauphin & de Castillonet , Commandant pour le Roy à S. Malo ; est mort âgé de 68. ans. M^r de Polastron est heritiere de la maison de Lafcon Damies. M^r le Comte de Polastron leur fils qui avoit la survivance du Gouvernement de Castillonet , est Colonel d'un vieux Regiment d'Infanterie , & sert avec beaucoup d'application. M^r le Marquis

142 MERCURE

de Polastron, Colonel du Regiment de la Couronne, Brigadier d'Infanterie, & Mr l'Evêque de Leitoure, son frere, sont de même nom & de même maison que feu Mr le Comte de Polastron, ainsi que feu Mr de la Hiliere, Gouverneur de Rocroy. Sa niece, qui est son heritiere, a épousé Mr le Marquis de Fimarcon; & elle est mere de Mr le Marquis de Tilledet-Fimarcon, & de Mr le Comte de Estaford Fimarcon. Ils sont tous deux dignes freres de Mr le Comte de Fimarcon, qui a donné de frequen-

tes marques de sa valeur.

Quoy que toutes les nouvelles publiques ayent parlé de la fameuse Bataille gagnée par le General Renschild. La relation que je vous envoie contient des faits & des circonstances qui ne se trouvant point ailleurs, seront cause que vous la lirez avec autant de plaisir que si elle avoit toute la grace de la nouveauté.

A Lissa ce 15. Fevrier.

Ma derniere, que j'écris à la hâte, vous aura appris l'estat où

144 MERCURE

nous nous trouvions alors, & les mouvemens que le General Renschild avoit fait jusqu'à ce jour-là. Il se retira subitement le 11^e vers Frauenstadt & cacha ses troupes le 12. derriere cette Ville, & sous Lissa. Nous en fumes surpris; & ce General fit courir le bruit qu'il continueroit de faire sa retraite jusqu'à Posnanie, sous pretexte que n'ayant pas trouvé les Saxons assemblez, par de là Frauenstadt, il aimoit mieux leur livrer bataille, derriere Gratz, Bentschen ou Mezeritz. Il avoit bien prévu que le Lieutenant General de Schulenbourg apprenant cette feinte

te

te retraite, la croiroit d'autant plus
 veritable, que les Suedois estoient
 beaucoup inferieurs en nombre. Ils
 n'avoient que cinq Regimens d'In-
 fanterie, trois de Cavalerie, &
 cinq de Dragons, qui ne faisoient
 tous ensemble que dix mille hom-
 mes, au lieu que l'Armée Saxone
 estoit de quinze mille hommes d'In-
 fanterie, & de sept mille hom-
 mes de Cavalerie ou Dragons.
 Ce qui acheva de rendre ce fait
 vrai-semblable est que si le Gene-
 ral Renschild eust voulu en venir
 aux mains avec les Saxons, il
 l'auroit pû faire le 11^e & même
 fort avantageusement pour luy,
 Mars 1706. N

146 MERCURE

en coupant aux Moscovites la jonction avec les Saxons. Ce General a dit depuis, qu'il avoit regardé l'avantage de ruiner seulement quelques Regimens Moscovites, comme trop peu des chose, surtout parce que cela auroit après servi pour la défaite des Saxons. Il mit donc en pratique le stratagème de tirer l'Ennemi hors de ses avantages, & par cette feinte il rendit les Saxons plus hardis; de sorte qu'ils quitterent entierement la frontiere de Silésie, & qui sortirent des bois, & des marais, dont ils estoient couverts, & fortifiez. Ce dessein de vouloir comba-

tre en Plaine un ennemi beaucoup plus fort, marque la confiance extraordinaire du General en la bonté de ses troupes, Tout luy réussit, comme il l'avoit projeté, & il attira les Saxons au champ de Bataille où il avoit souhaité le jour d'auparavant de les combattre. Il en vint le Vendredy plusieurs gros Corps à Travenstadt. Le General Renschild, pour les confirmer encore dans l'opinion, qu'il avoit peur, donna aussi-tost ordre à ses Troupes, qui s'estoient étenduës jusqu'à cette Ville, de se retirer de nouveau, & de ne s'arrester qu'à une demi-lieuë de Nissa en un lieu

N ij

148 MERCURE

nommé Swetske. Elle s'y rangea d'abord en Bataille, & retourna vers l'Ennemi, qu'elle y trouva aussi. Il s'estoit posté fort avantageusement, ayant le Village de Reyersdorff à droite, Rohrsdorff à gauche, & la Ville de Frandstadt derriere. Les deux aîles s'éten-
doient jusques ausdits Villages, derriere lesquels le General Schu-
lembourg avoit dessein de faire passer quelques Troupes pour tom-
ber sur l'arriere-garde des Suedois. Il croyoit ainsi les environner, en cas qu'ils voulussent se retirer de nouveau, & que pas un d'eux n'en échaperoit. Les Suedois marcherent

GALANT 149

au petit pas vers les Saxons ; ce que ceux-cy ayant remarqué, ils se posterent derriere un chemin creux, ayant devant eux leur canon, & des chevaux de frise. Les Suedois vinrent jusqu'à la portée du canon, avec lequel seul on croyoit les pouvoir arrester, & le canon tira continuellement, mais toujours trop haut. Les Suedois s'avancerent vers les chevaux de frise, qu'ils enleverent en essuyant toujours le feu de la Mousqueterie Saxone ; mais à peine celui des Suedois eut-il commencé, qu'une partie des Saxons prit la fuite. La Cavalerie Suedoise enfonça d'a-

N iij

150 MERCURE

bord celle de l'aîle droite ennemie. La gauche fut aussi bien-tost mise en déroute. Il y avoit par tout un carnage horrible. L'Infanterie se voyant abandonnée par la Cavalerie, se forma en Bataillon quarré, & soutint pendant quelque temps les charges des Suedois; mais fut elle enfin enveloppée, faite prisonniere, ou taillée en pieces: de maniere qu'il ne s'en est pas sauvé cinq cens. Jamais on n'a vû un tel spectacle. Les Regimens entiers jetterent les armes, se mirent à genoux, criant misericorde, & demandant la vie. Il n'y eut point de quartier pour les Moscovites, l'on

GALANT 151

les passa tous au fil de l'épée. On en fit aux Saxons, & il y en eut huit mille treize prisonniers, parmi lesquels se trouverent trois Bataillons François & Suisses, qui s'estoient deffendus opiniâtement; deux Generaux, le Lieutenant general Wastromirsky, & le Major general Lutzelbourg, quatre Colonels, le Comte de Joyeuse, Drost, Laek, Bosc, & cent soixante hauts Officiers, & de bas Officiers à proportion. Ils sont tous traitez fort honnestement. Je comptay hier sur le Champ de bataille jusqu'à sept mille de tuez. Le chemin est couvert de corps morts jusqu'à une

N iiiij

152 MERCURE

lieuë loin. Il n'est resté sur la place que trois cent soixante-treize Suedois , parmi lesquels on compte le Colonel Lilliehock, ci-devant Commandant à Posnanie , le Lieutenant Colonel Cronhielm , & quelques Capitaines de Cavalerie & d'Infanterie. On cherche encore le Major Ornstedt. Les Colonels Lieutenans Buckwald , Patkul , & Creutz le Major ; Wrangel , & Snlosscy , & le Capitaine Lod , sont dangereusement blesez. Le premier a eu neuf coups de balles & quatre d'épées. Au reste le nombre des Suedois blesez se monte à cinq cens six. J'ay vû la Liste chez

le Commissaire general de Guerre. En un mot, c'est une victoire complete, & tout-à-fait miraculeuse, dont Dieu a derechef couronné les armes Suedoises. On ne scauroit comprendre comment les Saxons qui estoient plus de la moitié plus forts, ont pû estre si generalement deffaits, avec une si petite perte de Suedois, en si peu de temps; car cette action, si remarquable, s'est passée en moins de trois heures. Elle commença à midy, & le plus fort estoit fait à une heure. Tout le Canon au nombre de trente-deux pieces de fonte, quatre Mortiers, onze mille quatre-vingt quatorze

154 MERCURE

Mousquets, onze mille huit épées, tous les Drapeaux, & plusieurs Etendarts, montant ensemble au nombre de cent-six, sont demeurez aux Vainqueurs. Le Bagage des Saxons estoit à deux lieuës de Travvenstadt, ce qui fit que pas un Suedois ne songeoit au pillage; mais tous au massacre. Les Saxons avoient demandé six mille écus de contribution à Travvenstadt, & menacé Lissa, & les autres Villes du patrimoine du Roy Stanislas, de les saccager & de les brûler, & ils avoient déclaré qu'aucune rançon ne seroit capable de les racheter. La prudence & la va-

leur du General Renschild , pour engager l'Ennemi à une action si considerable , & pour le vaincre , est admirée de tout le monde.

Le Roy d'Espagne a donné au Marquis del Palacio la charge de Protonotaire du Royaume d'Aragon. Cette Charge est tres-importante & elle donne à celuy qui en est revêtu l'Inspection sur toutes les affaires de ce Royaume. Le Marquis del Palacio est tres-capable de la remplir , & a donné des marques de son esprit & de son habileté dans la conduite des affaires les plus épineuses , en

156 MERCURE

plusieurs occasions. Il est d'une tres grande Maison établis à present dans l'Arragon, mais sortie originaiement de l'Andalousie, où elle a tenu un rang tres-considerable lors que cette Province avoit ses Souverains particuliers. Un Ferdinand del Palacio se distingua fort dans la guerre des Maures qui ébranla autrefois la Monarchie d'Espagne jusques dans ses fondemens. Lors qu'il vit que toute la Nation avoit presques subi le joug des Mahometans, il se retira dans les montagnes des Asturies, où il

garda toujours la fidelité à ses veritables Souverains. Il mourut dans ces sentimens & les inspira a ses successeurs.

Sa Majesté Catholique a aussi donné la Secretairerie de Catalogne à Dom Baltazar de Ordovas qui a déjà exercé plusieurs autres emplois où il a fait voir qu'il estoit capable d'exercer les plus difficiles. La Famille de laquelle Dom Baltazar de Ordovas est sorti a fourni à l'Espagne des personnes d'un grand merite. George de Ordovas un des Ayeux de celuy qui donne lieu a cet arti-

158. MERCURE

cle , estoit dans une grande consideration sous les regnes de Ferdinand & d'Isabelle. Il eut sur tout une grande part à la confiance de cette Princesse, qui luy donna souvent des emplois où il falloit marquer beaucoup de ménagement & une grande délicatesse. Le Pere & l'Ayeul de Dom Baltazar de Ordoñas ont esté employez dans le ministere, Philipes IV. & Charles II. ont eu pour eux de grands égards & les ont toujours regardés comme des personnes d'un genie superieur. C'est le témoignage qu'en porta le feu

GALANT 159

Roy d'Espagne dans une Lettre qu'il écrivoit à son Ambassadeurs à Rome; il y a quelques années, & en y envoyant le Pere de Dom Baltazar de Ordovas.

Sa Majesté Catholique a gratifiée Don Joseph de Salazar-Carrilo d'un des deux Regimens de la Province de Soria, en consideration de ses services. Le nom de Salazar est celebre en Espagne, plusieurs grands hommes l'ont porté. Don Georges de Salazar fut dans une grande consideration sous le Ministere du Cardinal Ximenés qui

160 MERCURE

gouverna en qualité de Premier Ministre sous Ferdinand & Isabelle ; & qui après la mort de cette Princesse , gouverna la Castille sous les ordres de l'Archiduc Philippe , fils de l'Empereur Maximilien , & pere de Charles-Quint. L'Ordre de S. François a eu aussi de grands sujets qui ont porté le nom de Salazar. Le Pere Jacques de Salazar , travailla avec succès dans le seizième Siecle à éclaircir la Somme de Saint Thomas. Les notes qu'il fit sur ce Livre furent tres-estimées, & eurent un grand cours

dans les Ecoles de Theologie d'Espagne. Don Joseph de Salazar-Carrillo que le Roy d'Espagne vient de gratifier d'un Regiment, sert depuis plusieurs années, & il s'est acquis beaucoup de reputation dans toutes les actions où il s'est trouvé pour le service de son Maistre. Il a d'ailleurs une grande experience dans la discipline Militaire.

L'Empereur a donné le Regiment de Gorkelsberg au Baron de Westel. Ce Baron est d'une des plus anciennes Maisons d'Allemagne, elle est sortie de l'Autriche où elle est

Mars 1706.

○

162 MERCURE

toit déjà connue du temps de S. Leopold , Archiduc d'Autriche. Le Baron de Westel a mérité par ses longs services, la grace que l'Empereur vient de luy accorder. Le feu Empereur l'avoit employé en plusieurs occasions, où il avoit fait voir qu'il estoit aussi habile dans l'Art des Negotiations, que dans la connoissance de la discipline Militaire. Il eut beaucoup de part à la conclusion du fameux Traité de Carlowitz ; il est vray que ce n'est pas là le plus bel endroit de sa vie : mais enfin, il falloit obéir aux

ordres de son Maistre qui estoit pressé de conclure ce Traité. Ce Baron est fils d'un homme qui a beaucoup fait parler de luy du temps de Monsieur le le Maréchal de Turenne.

L'Empereur a donné au General Glockelsberg le Regiment du feu Prince de Darmstat, tué au siege de Barcelonné. Ce General a passé par tous les emplois de la guerre; & il doit son élévation à son seul merite & à sa seule valeur. Il a donné diverses preuves de son courage dans les guerres de Hongrie. Le feu Prince Charles de

O ij

164 MERCURE

Lorraine , sous lequel il a servi longtems , l'estimoit beaucoup ; & il luy a donné en plusieurs occasions des marques d'une confiance particuliere. Le General Glockelsberg est d'une famille originaire du Tirol , qui a produit un grand nombre de personnes de valeur & de mérite. On a vû dans les Armées de Ferdinand III & de Leopold I. derniers Emperereurs de la Maison d'Autriche des Officiers d'une grande reputation , qui portoient ce nom.

Monfieur le Marquis del

Vasto Seigneur Napolitain qui a pris qualitée d'Ambassadeur de l'Archiduc auprès de l'Empereur, a fait en cette qualité les complimens de condoléance à Sa Majesté sur la mort de l'Empereur, Ce Marquis qui est un des principaux, auteur de la dernière conspiration de Naples, & dont le mauvais succès l'a obligé de quitter ce Royaume, avoit engagé le feu Empereur d'envoyer des troupes en Italie, après l'avoir assuré plusieurs fois que l'amour des Napolitains pour la Maison d'Autriche, estoit constante &

166 MERCURE

sincere, & que la conjuration de Naples estoit arrivé à son point de maturité ; mais quelques paroles qui luy échaperent dans la chaleur de la conversation, firent éclater ce mauvais dessein, & donnerent lieu à Monsieur le Duc de Medina-Celi, a lors Viceroy de Naples, & à Monsieur le Duc de Popoli d'en empêcher l'effet.

Dans le partage que les Conjurez avoient fait du Royaume de Naples & de toutes les terres qui en dépendent, le Marquis del Vasto devoit avoir le Montferat ; mais la Providence en

decida autrement, & conserva ce beau Pais à son legitime Maître. Le Marquis del-Vasto est d'une bonne maison de Naples; on trouve une circonstance qui la regarde dans un des trois premier *Essais de Literature*. Il est dit dans cet Essai que Renaud de Pol, qui fut brûlé à Naples, parce qu'il enseignoit les erreurs detestables de Paul Vanni, qui fut aussi brûlé à Toulouse, estoit parent de la Maison del-Vasto.

Ce que vous allez lire estant tombé entre mes mains, aussi

168 MERCURE

bien que la Medaille dont il est
parlé dans le même écrit , j'ay
crû la devoir faire graver , &
qu'une Estampe de cette Me-
daille accompagneroit bien cet
écrit.

EXPLI-

GALANT 169

EXPLICATION D'UNE MEDAILLE FRAPPE'E EN LORRAINE, à l'honneur de S. A. R. LEOPOLD I.

Au fujet du chemin Royal de Nancy à Toul , que ce Prince a fait reparer , avec une magnificence digne d'estre consacrée par des monumens éternels.

La Medaille represente Leopold I. avec cette Legende autour : Leopoldus Primus Lotharingæ & Barri Dux , Jerosolymo- Mars 1706. P

170 MERCURE

rum Rex, Pater Patriæ & Delicium. Leopold I. Duc de Lorraine & de Bar, Roy de Jerufalem, le Pere & les delices de la Patrie.

An revers on voit une Vallée tres-profonde, enfermée entre deux hautes Montagnes, dont l'une déjà abbatuë comble une partie de l'abîme. Hercule tourné contre la Montagne opposite paroist dans l'attitude d'un homme prest à décharger contr'elle sa Massuë. Mercure armé de son Caducée, attend sur le grand chemin qu'Hercule ait fini ses travaux pour continuer plus aisement sa route. Autour du revers on lit cette Inscription latine.

GALANT 171

Vitæ consulit atque viæ. Il travaille pour la sûreté de la vie & la facilité des chemins. Dans l'Exergue, MDCCV.

Pour bien entendre l'esprit de cette Medaille, il faut vous faire observer que cette Vallée affreuse que Son Altesse Royale a fait combler, est située dans ses Etats au milieu d'une épaisse Forest, appelée vulgairement le Bois de Haye; sur le chemin Royal & Militaire de l'Alsace en France. Cette Vallée dominée par des Rochers, estoit devenue fameuse par les meurtres, par les vols, & par la retraite des Brigands.

P ij

172 MERCURE

Hic spelunca fuit , vasto submota recessu ,

Semihominis Caci , facies quam dira regebat ,

Salis inaccessam radiis : semperque recenti ,

Cæde regebat humus. *Virgil. Æneid.*
l. 8.

De sorte que ce Creux profond produisoit deux grands maux. Les Passans y risquoient ordinairement leur vie , ou s'ils échapoient de ce peril , ils ne pouvoient se garentir des incommoditez que deux rapides montagnes ont coûtume de causer aux Voyageurs.

Son Altesse Royale , Pere de la Patrie , dont il fait les delices , pour rassurer le Voyageur trem-

blant, & faciliter le commerce à ses Sujets & aux Etrangers, a fait raser ces deux hautes Montagnes, applanir cet impraticable chemin, & comme une autre Hercule, il a chassé de cet antre affreux le Voleur Cacus, qui y joiïssoit depuis tant de siecles du fruit de ses brigandages.

Mercuré que l'on découvre un peu éloigné de la croupe de la montagne, paroît dans l'équipage que Virgile décrit, lorsque ce Poète le represente dans l'exercice de Postillon des Dieux.

Saint Ferôme nous apprend que Mercuré estoit parmy les Gentils

174 MERCURE

considéré non seulement comme le *Messager des Dieux* ; mais encore comme le *Dieu des Voyageurs* , & que pour cela ils dressoient sur les chemins des Statües de cette fausse Divinité. Les pierres qu'ils rencontroient dans leur route , ils les portoient aux pieds de cette Idole pour luy rendre honneur. C'est en suivant cette pensée que l'on a placé *Mercure* dans la *Medaille* , soit comme le *Dieu* qui favorise les *Voyageurs* , & qui applaudit par sa presence à l'entreprise d'*Hercule* , soit comme un *Voyageur* luy - mesme , qui va porter les nouvelles de la *Cour de S. A. R. de Lorraine* à la *Cour*

du Roy tres Chrétien.

Le Pere Hugo a donné le dessein & l'inscription de cette Medaille, que Mr de Saint Urbain Graveur de S. A. R. a exécuté avec cette délicatesse & cette propreté qui brille dans ses autres ouvrages. L'Histoire Métallique des Papes depuis Jean 22. jusqu'à Celestin V. dont il a enrichi les Cabinets des Antiquaires, fait souhaiter avec impatience la suite d'un ouvrage si curieux. Mr de S. Urbain la fait esperer; les Sçavans ont lieu de compter sur cette esperance, puisque Mr de S. Urbain a l'avantage de tra-

P iiiij

176 MERCURE

vaillet sous le regne d'un Prince
qui aime également les belles Let-
tres & les beaux Arts.

Le S^r Giffart, Libraire à l'I-
mage Sainte Therese, rue Saint
Jacques, vend un Livre *in quar-*
to, imprimé à Anvers, qui a
pour titre : *Conjuratio inita &*
extincta Neapoli, anno 1701.
Ce Livre est une Traduction
Françoise d'un livre, imprimée
depuis peu, dont je vous ay par-
lé dans une de mes dernieres
Lettres. Celuy dont je vous en-
tretiens aujourd'huy, est en
tres-beau latin, & on y trouve
un détail curieux & interessant

de la conjuration qui a fait meriter à M^r le Duc de Popoli, le nom de fidele Sujet. C'est en partie aux soins de ce Duc & à sa bonne conduite, que l'on doit le succès de cette grande Journée. Cet ouvrage est composé sur des Memoires fournis par un Seigneur Espagnol, & on trouve à la fin une Liste de ceux qui ont travaillé avec le plus de chaleur pour conserver la Ville de Napls sous l'obéissance du Roi d'Espagne. Le stile de cette relation est tres-pur & il approche fort du stile de ceux qui se piquerent dans le 16^e siecle de la qualité de *Ciceroniens*.

178 MERCURE

M^r l'Abbé de Mailly, du Diocèse de Reims, soutint sa These de Tentative en Sorbonne, à la fin du mois dernier. Elle estoit dediée à M^r l'Archevêque de Reims, dont le Portrait estoit à la teste. M^r Roulland, qui demeure au College de Reims, presida. L'Assemblée estoit composée de tous les Prelats qui se trouverent alors à Paris, & d'un grand nombre de personnes de distinction. Le Souûtenant, qui répondit parfaitement bien, fut admiré de toute l'Assemblée. M^r l'Abbé Moulins disputa

après le President. Il proposa un Argument sur la Vision beatifique, qui fut trouvé très-subtil. Il soutint sa difficulté par un passage de S. Jean Chrysostome; M^r l'Abbé de Michel, Prieur de la Licence, fut aussi écouté avec le plaisir que tout le monde prend à l'entendre parler. Il est difficile en effet de parler avec plus de force & avec plus de dignité. Toute l'Assemblée sortit très-satisfaite du Soutenant & de ceux qui disputerent. M^r Roulland, sur tout, fut fort applaudi. Il parla avec la force & la solidité.

180 MERCURE

té qui accompagnent tout ce qu'il dit. Il passe pour un des plus habiles Docteurs de la Faculté de Paris.

Quoy que dans le titre de l'ouvrage que vous allez lire, on ait mis le nom d'Evêque de Cartagene, le Prelat à qui cet ouvrage doit le jour, est aussi Evêque de Murcie; c'est le même qui, pour agir contre les Rebelles du Royaume de Valence, s'est mis à la teste d'un Corps composé de Milice, de quelques Gentilshommes, & de quelques troupes réglées. L'esprit, l'éloquence, & l'érudition

GALANT 181

brillent dans cet ouvrage, & les citations historiques, y sont placées si à propos & conviennent si bien au sujet, que la lecture en fait beaucoup de plaisir. Enfin ce Prelat ne paroist pas moins habile Jurisconsulte, & grand homme d'Etat, que zelé & fidele Sujet, & l'on ne peut lire cet ouvrage, sans estre touché, & penetré de la force de ses raisonnemens. Ce que je vous envoie a esté tiré de l'Imprimé Espagnol; & comme cette Traduction n'est pas de moy, mais d'un Gentilhomme François,

182 MERCURE

qui entend parfaitement cette langue, & qui la parle comme les Espagnols mêmes ; je vous l'envoie de la même manière qu'elle a esté faite.

EXTRAIT

D'une Lettre Pastorale de M^r
l'Evêque de Cartagne ; aux
Fideles de son Diocèse.

Il leur fait remarquer d'abord, quelle est l'attention du demon à surprendre les fideles. Il leur déclare qu'il est averii que certain faux Directeurs s'avisent de semer dans les conversations, & jusques dans le tribunal de la Penitence ; les prin-

types pernicious d'erreur & de sédition, pour écarter les meilleurs sujets de Philippe V. leur véritable & légitime Roy, de l'obéissance qu'ils luy doivent; & pour les porter à se soumettre à l'Archiduc. Il décide que ce sont deux propositions des plus hardies, des plus erronées, des plus séditionneuses, & des plus sacrilèges, qu'ait pu inventer, ny la malice des hommes, ny la rage des enfers. Il le prouve, en habile Théologien, & en bon politique.

Ce Prélat dit ensuite, qu'il ne croit pas que des erreurs aussi grossières, & aussi pernicieuses puissent s'assurer une foy dans le public; mais de crainte, que quelques particuliers plus foibles ne s'en laissent surprendre, il leur fait voir quels malheurs en souffrirait le spirituel; & quels

184 MERCURE

*rabages en reviendrois au temporal
& en Pasteur zélé & attentif, il
mes à couvrir le Troupeau sur le-
quel il veille ; & il donne à ses fi-
deles des lumieres & des précautions,
contre les tenebres dont on cherche à
les enveloper. & contre les pièges
qu'on s'étudie à leur tendre.*

Vous sçavez, dit - il, mes
enfants, que ce qu'on tâche de
vous insinuer est non seulement
faux & pernicieux : mais encore
seditieux, & sacrilege ; & que
c'est un crime des plus abomi-
nables qui se puisse commettre
aux yeux de Dieu & des hommes.
Vous ne sçauriez manquer à la fi-
delité que vous devez à ce digne
Roy, sans manquer à la foy que
vous devez à Dieu, ny vous
soustraire à son obéissance sans

vous dérober à votre Religion. Il n'y va que de la perte de votre ame, & de celle de vos biens. Ces pernicieuses Maximes attaquent à la fois votre vie & votre honneur, votre conservation, & la tranquillité universelle du Royaume. Vous estes soumis par les loix & par vos sermens à un Roy legitime; Et vous estes obligez sur peine de peché mortel de luy estre fideles & obéissans, & de repousser de toutes les manieres possibles tous ceux qui attaquent ses droits. Une conduite contraire vous attirera l'indignation, & les châtimens du Ciel. C'est ce que je vais vous faire voir bien clairement.

Nous sommes tenus d'obéir à
Mars 1706. Q

186 MERCURE

nôtre Roy, de l'aimer & de luy-estre fideles, par la foy que nous devons à Dieu, par le serment que nous avons fait à son couronnement, ainsi *continuë le grand Prelat*, vous direz que vous pouvez vous dispenser de vôtre fidelité & de vôtre obéissance, c'est vous permettre d'estre impunement parjure, rebelles & sacrileges. Sans rapporter icy *continuë* s'il tant d'exemples que nous fournit l'Ecriture sainte, des châtimens terribles dont Dieu punit les parjures, & ceux qui violent leurs sermens de fidelité, il suffit de vous citer un point d'histoire qui dans un Empereur des Turcs sert d'instruction à tous les Chrétiens. Vladiflas Roy de Hongrie s'es-

est obligé par serment & à foy de Chrétien de ne point faire la guerre au Sultan Amurat. Il violat ce serment & cette foy & au premier avis qu'en eût cet Empereur Turc il leva les yeux au Ciel & il s'adressa à Jesus-Christ, *voicy les termes dont il se servit.* Sont-ce la Seigneur les conventions que les Chrétiens ont fait avec moy ? Est-ce la l'exécution du serment qu'ils m'ont fait, par ton saint Nom, de me garder la foy qu'ils m'ont jurée ? Tu vois Seigneur, qu'au mépris de ton Nom sacré, ils me l'a refusent, la violent, & par là ils renient leur Dieu en perfides. C'est donc à toy Seigneur, si tu es Dieu comme ils le disent, de venger ton in-

Qij

188 MERCURE

jure & la mienne ; & de nous faire voir à nous qui ne te connoissons pas encore , de quels châtimens tu punis ceux qui violent la foy de leurs sermens. Dieu permit , à la priere de ce Barbare , & à sa juste plainte, que ce malheureux Roy de Hongrie en punition de ce qu'il ne gardoit pas la foy qu'il avoit jurée à un Prince Mahometan , perit dans cette même guerre qu'il luy faisoit. Son Armée prit la fuite , Amurat fut victorieux & Uladislas perdit , & la Victoire , & la vie.

Nous voyons dans cet exemple fameux , *ajoute ce digne Prelat* , quelle idée eût un Infidele d'un serment violé par un Chrétien , & en même temps , quel-

le vengeance exerce le Ciel sur celuy qui le viole ; Et si Dieu punit si rigoureusement un Prince Chrétien ; pour un serment violé pour la deffence de la Religion , quelles punitions ne doivent pas craindre du Ciel , des sujets qui prétendent le violer contre un Roy Catholique en faveur des ennemis de la foy, tels que le sont ceux qui nous font actuellement la guerre : quand nous jurons nous prenons Dieu à témoin & pour caution de ce que nous promettons , il conclud de là & il le prouve ; par les sacrés Canons , & la plus sainte Theologie , que quand ce seroit à un Tyran qu'on n'auroit fait serment de fidelité , on seroit obligé d'y repondre avec la même exactitude.

Ne regardez pas comme une raison plausible ; la Chimere qu'on vous propose ; sur le prétendu Droit de l'Archiduc à la Couronne , par preference à Philippe V. par la reconciliation de l'Infante Marie Theresé d'Autriche. C'est une renonciation que cette Princesse n'a pas pû faire au préjudice de ses enfans , dans une matiere aussi grave & d'une aussi grande consequence , que l'est le Royaume d'Espagne ; cette renonciation est nulle & de nulle valeur , dès que cette Princesse n'a pû la faire. Dailleurs quand il seroit probable ou douteux qu'elle eut pû y renoncer , pouvons-nous nier que nôtre Roy Philippe V. ne soit petit-fils d'une fille de

Philippe V. Soeur de nôtre dernier Roy Charles II. Pouvons nous nier aussi que par les Loix du Royaume, & par la succession naturelle, & reguliere Philippe V. ne doive plutôt succeder à la couronne par les droits du Sang que l'Archiduc Charles, qui ny peut pretendre que par une parenté des plus reculées. La nature & les loix donnent le Sceptre à Philippe V. l'Archiduc a-t'il un Droit plus certain pour y pretendre.

Mais supposons que cette renonciation fut juste, certaine & indubitable, elle ne tiendrait, pourtant sa validité, que de ce que Philippe IV. comme Monarque absolu, & souverain Legislatif, croyant qu'elle conve-

192 MERCURE

noit à l'utilité publique de son Royaume, voulut qu'elle fut reçüe & enregistrée dans tous les Tribunaux, & approuvée des Etats Generaux, & Particuliers, qui composent cette grande Monarchie, comme une Loi qui serviroit de regle. Philippe IV. eut le pouvoir & l'autorité de faire cette Loy, ou ne l'eut pas & on doit l'entendre de même du Royaume entier qui l'accepta. Si ce Monarque n'en eut pas le pouvoir, l'acceptation en est nulle. S'il l'eut, qui est tout ce qui peut favoriser le plus l'Archiduc, qui sont les gens sensez qui refuseront à Charles II. le pouvoir & l'autorité qu'ils accorderont à Philippe IV. lors que celui-cy ne s'en est servi,
que

que pour renverser les Loix de la nature & celles de tout le Royaume, & que l'autre n'a fait que les rétablir, & leur rendre leur force, & leur execution. On ne peut disconvenir qu'il ne faille moins de pouvoir pour reduire les usages à leurs principes, & à leur origine naturelle, que pour les en détacher, par des dispositions forcées & contraires à leur état naturel. Ainsi Philippe IV. pour la plus grande utilité de son Royaume; fait une Loy. Charles II. pour le plus grand bien de ses États, en fait une contraire, l'une & l'autre ont esté reçûs, & la dernière avec plus d'éclat, & de solemnité, & avec des sermens & des publications

Mars 1706. R

461 MERCURE

d'une plus grande force à laquelle de ces deux Loix les sujets liez de nouveau par leurs serments, sont-ils plus obligez de deferer l'une de ces Loix exclud du Trone le sang de nos Rois, l'autre l'y rapelle, selon nos Loix les plus établies, qui n'otent le Droit de succession ny aux filles de nos Rois, ny à ceux qui viennent d'elles; par où est venuë à cette Monarchie la Maison d'Autriche. L'à t'elle acquis à meilleur titre, & ses Droits pouvoient-ils estre comparés à ceux d'un petit fils de nostre Infante Marie Therese fille & sœur de nos deux derniers Rois.

Mais quel fut la fin principale de Philippe IV. dans l'ar-

vention qu'il eût à exiger cette renonciation & à luy donner toute sa force par une nouvelle Loy. Ce fut d'empêcher que le Royaume d'Espagne ne fut incorporé à celuy de France. Cette fin subsiste toujours & le Roy Charles II ne l'a point perduë de vûë. C'est ainsi qu'il en a disposé par son Testament. Il n'apelle pas à la succession de sa Couronne le Dauphin, ny le Duc de Bourgogne, mais Philippe V. second fils du Dauphin. Il n'ote qu'une exclusion injuste & contraire à nos Loix de tous les descendants de la Princesse sa sœur; mais il n'ôte pas l'incompatibilité de l'union des deux Royaumes. Il n'y altere rien & le Royaume ne s'y

R ij

seroit pas soûmis. Quand & comment Charles II. a-t'il fait cette Loy, qui paroist contraire à celle du Roy son Peré; après l'avoir long - temps examiné après avoir consulté au dedans, & au dehors de la Monarchie, & les meilleurs Theologiens & les meilleurs Juristes, après avoir consulté mesme le saint Siege Apostolique; & en quel temps ses sujets, ou pour mieux dire quelques seditieux, disputent - ils son droit, legitime à Philippe V, après l'avoir demandé, après l'avoir reçu avec des acclamations generales, après l'avoir couronné dans toutes les formes, & par des ceremonies publiques, & du plus grand éclat, & après luy avoir

presté sans aucune restriction un serment de fidelité general & sans aucune opposition connue.

D'ailleurs n'est-il pas en pleine possession de ses Etats & le droit n'est-il pas toujours supposé en ces matieres, estre du côté du Possesseur ? Le doute subsiste-il icy ? L'Eglise ne conserve t'elle pas à Philippe V. tous les Droits de sa couronne ? Rome ne reçoit elle pas, comme par le passé, toutes les presentations aux Evêchés & aux autres Benefices ? Nos Ambassadeurs ny sont ils pas traités sans aucune innovation ? Et le saint Siege n'a t'il pas accordé de nouveau à notre Roy Philippe V. un Bref particulier

R. iij

198 MERCURE

afin qu'on puiſſe proceder contre les Eccleſiaſtiques & les Religieux de quelques Ordres & quelque Dignité qu'ils ſoient, juſqu'à les degrader & leur impoſer des peines capitales ſans encourir aucune irregularité. C'eſt ce que le ſaint Pere n'eut jamais accordé s'il ne reconnoiſſoit que Philippe V. eſt le legitime Roy d'Eſpagne, que tous ſes ſujets luy doivent obéiſſance & fidelité, & que ceux qui luy ſont rebelles ſont autant de criminels de leze Majesté, dignes des ſupplices.

Ce grand Prêlat prouve enſuite, en habile Theologien, que quand bien meſme il pourroit y avoir quelque choſe de douteux dans le ſerment de fidelité qu'a fait à Philippe V.

toute la Monarchie, les particuliers, pendant que le Pape le reconnoist, ne peuvent violer ce serment, sans peché mortel & sans comettre des crimes énormes.

Il passe de là aux exemples si memorables & si frequents dans l'Escriture & dans l'Histoire de ceux qui ont éprouvé les derniers malheurs, pour avoir été infideles à leur Rois.

Il s'attache ensuite à faire voir clairement que si toute la nation Espagnole s'est rendue recommandable dans tous les temps par une fidelité inviolable, le Royaume de Murcie a soutenu ce caractere avec plus d'éclat encore que le reste de la nation. Il ajoute à tous ces motifs de fidelité le merite personnel de Philippe V. & il s'en explique en ces termes.

200 MERCURE

C'est un Roy que Dieu nous a donné , pour qui il nous inspiré de la veneration , des qu'il l'a accordé , & pour qui nos cœurs se sont rouvez penetrez d'amour dès que nous avons pû le connoistre. Un Roy qui ne nous est pas étranger , mais petit-fils de nostre Philippe quatre. Un Roy aimable , un Roy benin , un Roy si tendre & si juste pour tous les sujets ; un Roy qui nous a donné les plus fortes preuves du plus veritable amour, méprisant son repos pour nôtre nostre tranquillité , abandonnant les delices de sa Cour pour courir à nostre deffense, qui compte pour rien , quand il faut qu'il agisse pour nous, ny les inclemences du temps, ny les fati-

gues des campagnes, ny les dangers de la guerre. Toujourns à la teste de ses troupes pour nôtre conservation, & qui va de nouveau combattre pour nous rendre heureux. Un Roy qui nous a esté annoncé par des Oracles que l'Eglise a écoutez; un Roy visiblement protégé de la main de Dieu, qui le declare un vase de son Election par les risques & les trahisons dont il le delivre. Un Roy Catholique, un Roy qui nous donne par sa conduite des esperances des mieux fondées de voir dans sa vie & dans ses Actions & dans un portrait vif & ressemblant de Saint Fernand, & de Saint Louis, qu'il compte parmi ses glorieux ancestres. Un Roy ne

202 MERCURE

en qui on ne ſçauroit trouver ny vice ny deffaut dans les premieres années d'un pouuoir abſolu & d'une vigoureuſe jeuſſe , un Roy qui frequente les Sacremens , comme nous le ſçauons tous , deux & trois fois la ſemaine ; un Roy qui ſe couche rarement, ſans ſe reconcilier , un Roy enfin , qui dans la plus belle fleur de ſon âge reçoit avec tant de fermeté & de reſignation les coups les plus rudes dont le Seigneur éprouue ſes élus. Si à l'âge de 22. ans un Roy nous montre tant de vertus & tant de qualités diſtinguées , que pretendent vous perſuader contre luy , ces perfides , ces ingrats , ces ſemeurs de fauſſes & de pernitieuſes

GALANT 203

maximes. Ne les regardez donc ces denaturez qu'avec plus d'indignation que de pitié. Nous ne meritons pas le Roy que Dieu nous a donné, & il ne merite ny nos infidelitez ny nôtre indifference. Il nous regarde comme ses enfans & il nous aime comme si nous l'estions. Il pardonne avec benignité & le tort qu'on luy a fait & les insultes qu'on continue de luy faire, quelque avis qu'il en recoive, Il se contente de lever les yeux au ciel & de s'adresser à Dieu. Seigneur, *dit il*, vous estes le Roy des Rois le Royaume vous appartient, la Couronne est à vous c'est vous qui m'avez mené icy, & si c'est vostre volonté que j'y regne.

204 MERCURE

Veillez sur moy & sur mes sujets.

Après quoy ce grand Prelat s'entend avec force sur l'obligation de faire paroistre le zele de la vraye Religion contre ceux qui viennent la combattre. Ne sçavez-vous pas, leur dit-il, mes enfans, que ce qui nous fait la guerre c'est l'infidelité & l'heresie. Croyez-vous que ce soit l'Empire qui entretient ces grandes & nombreuses flotes dans nos Mers ? Sont-ce les Imperiaux qui nous insultent sur nos costes ? On voit que non. C'est l'Anglois & quel est son but ? Est-ce de donner du secours à l'Archiduc Charles ? C'est ce qu'il ; luy dira mais c'est ce que ne prouve pas la guerre qu'il nous fait, avec des de-

penſes immenſes ; nous avons eſté en alliance en d'autres temps avec les Anglois, qu'ont ils fait alors pour nous, ſe ſont ils mis en pareille depenſe. C'eſt donc un intereſt particulier & qui leur eſt propre qui les determine à la cruelle guerre qu'ils nous font. En voulez-vous ſçavoir le vray motif? C'eſt celui de l'heréſie. Il n'en eſt point d'autre. Ils veulent la conſerver & l'étendre, & ils ne veulent pas rentrer dans le ſein de l'Egliſe, dont ils ſe ſont arrachés. Ils craignent & ils voyent que ſi une fois Philippe V. eſt tranquille ſur ſon Trône, l'Eſpagne unie avec la France, les doit forcer à remettre ſur le leur le Roy Jacques, dont le pere

206 MERCURE

n'a esté détrôné par leur infidélité, que par la seule raison qu'il estoit Catholique. Voilà leur fin, ils ne peuvent en avoir d'autre.

Il conclud de là, que ceux qui parlent en faveur de l'Archiduc contre Philippe V. ne font pas moins que de se déclarer pour l'Herésie contre la véritable Religion. Il leur fait une narration touchante, & un tableau affreux des indignitez & des sacrileges que ces infideles ont commis au Port Sainte Marie & à Gibraltar, & qu'ils continuent de commettre à Barcelone, & dans tous les lieux de Catalogne où ils trouvent des Eglises, des Autels, des Vases sacrés & des Images vénérables; ce qui luy donne lieu de conclure que se déclarer pour ses hereti-

ques & les favoriser, c'est encourir l'excommunication portée par la Bulle in coena Domini ; & il prouve constamment que dans cette guerre, il s'agit moins des intérêts de la Couronne, que de ceux de la Religion.

Il leur fait voir ensuite qu'ils ne peuvent devenir infideles & traitres à leur Roy Philippe V. sans pescher grièvement &, sur quatre points essentiels. Premièrement contre la Religion par le violement du serment. En second lieu contre la justice, en renversant le droit naturel, divin & positif qui exige des sujets la fidelité & l'obéissance à leur Roy. En troisième lieu contre l'Eglise, en favorisant ses ennemis & ceux qui s'attachent à la déchirer & à la détruire : & en dernier

208 MERCURE

lieu contre la charité, par les préjudices & les malheurs qui en reviennent au pays & au prochain. Et il conclut que les indignes Ecclesiastiques qui ont la hardiesse & la temerité d'avancer des maximes opposées, & ceux qui ont la foiblesse & la malice de leur prester attention, méritent d'estre citez au Saint Tribunal de l'Inquisition, & d'y estre jugez sacrileges & punissables.

Il passe de là au crime de leze Majesté. Il en fait voir les suites terribles & les consequences affreuses. Il leur déclare à quoy ils exposent leurs vies, leurs biens & leur honneur. Il prouve par les Loix & par les Jurisconsultes quelles sont les suites inevitables de la sedition & de l'infidelité. Il fait une peinture naive & touchante de la feli-

cité dont on jouiroit en Espagne sous
 un si digne Roy, sans les troubles
 que la sedition y oppose. Il prouve
 clairement que l'Archiduc avec tou-
 tes les Flotes & toutes les forces de
 ses Alliez, n'obtiendrait pas un
 pouce de terre en Espagne, & qu'il
 n'y auroit jamais mis le pied s'il
 n'y avoit point d'infideles & de trai-
 tres à leur Roy. Il conclud de là
 qu'évidemment l'infidelité des su-
 jets est la plus grande ressource de
 l'Archiduc, que c'est là le principe
 de sa perseverance & de son obsti-
 nation à conquerir le Royaume, &
 qu'il s'en éloigneroit bientôt s'il ne
 comptoit pas d'y trouver des traitres.

Il finit toutes ces inductions par cette
 reflexion judicieuse & sage que les
 sujets de Philippe V. son Maistre,
 de finir la guerre par leur fidelité.

Mars 1706.

S

210 MERCURE

Et déloigner l'Archiduc par leur persévérance.

Il leur ai voir sur la fin de sa lettre tous les malheurs que s'est attirée la Catalogne par son infidélité, Et il leur prouve clairement qu'ils partageront leur oppression s'ils les suivent dans leur revolte. Il met dans un grand jour l'état pitoyable où sont déjà réduits les Catalans. Il fait voir que le meurtre, le carnage, le larcin, le sacrilege Et l'impunité regnent dans leur pays.

Il demande aux fideles de son Diocèse Et à ceux qui sont assez foibles pour écouter des discours seditieux, quel prix de leur infidélité, leur promettent ceux qui cherchent à les corrompre. Ne voyez vous pas, leur dit ce digne Prelat, qu'après avoir éprouvé tous ces malheurs vous

partagerez la honte & le repentir de ceux dont vous imitez la revolte? Philippe V. regnera & vous vous trouverez trompez, ruinez & deshonoréz? Philippe V. est nostre Roy, Dieu nous l'a donné pour l'estre, c'est son interest de le maintenir, de le conserver, & de perdre ceux qui s'y opposent; ne regardez donc que vostre perte dans les conseils pernicious qu'on s'avise de vous donner? Dequoy vous embarrassez-vous, continuë-t-il que l'Archiduc soit maistre de Gibraltar & de Barcelone; le croyez-vous maistre de toute l'Espagne pour cela? Un Royaume comme celui-cy n'est pas une conquête si aisée à faire? Quand l'Angleterre se depeupleroit pour ve-

S ij.

212 MERCURE

nir occuper à main armée tous ces Estats, elle ne sçauroit avoir assez de troupes pour les gagner ny pour les défendre; & des ennemis de la Religion ne se maintiendroient pas long-temps dans un país aussi Catholique.

On vous promet, *continuë-t-il ensuite*, que l'Archiduc regnera & qu'il vous donnera tout ce qu'on peut vous promettre. Ne voyez-vous pas qu'on vous joue comme des enfans? Et qu'est ce que vous donnera l'Archiduc? Soyez surs qu'il ne vous donnera rien. Premièrement, parce que les usurpateurs se servent des traîtres & ne les récompensent pas; & dès qu'ils parviennent au Trône, ceux à qui ils se fient le moins, sont précisé-

ment ceux qui les ont aidez à détroner celuy qui y regnoit En second lieu, ceux qui vous font ces promesses, ne sçauroient vous faire voir dans l'Archiduc aucun pouuoir de les accomplir. Enfin quand l'Archiduc mesme vous le promettrait, est-il en estat de vous tenir parole, & quels fonds a-t-il pour vous dédomager.

Il expose icy les engagements immenses où ce Prince est avec ses Allies, par les avances prodigieuses qu'ils font pour luy, & dont ils voudroient estre recompensez s'il paruenoit à la Couronne.

Tout ce que vous apporteroit l'Archiduc, *leur dit-il*, ce seroit une necessité inévitable d'entretenir une guerre & bien plus ter-

214 MERCURE

rible & bien plus longue que celle-cy. La France n'abandonneroit pas Philippes V. & par les forces qu'elle a & par le voisinage dont elle est, nos maux & nos pertes seroient plus infailibles. Voilà qu'elle exemptions de tributs vous apporteroit l'Archiduc. S'il vous en délivroit, comment fourniroit-il aux frais d'une si terrible guerre, & d'où tireroit-il les tresors que consomment les Flotes & les dépenses prodigieuses où il se trouveroit engagé ?

Il leur donne ensuite les avis les plus sages & les plus salutaires contre le danger des impressions qu'on tâche de faire dans leur esprit. Il leur cite pour modele. Toute la Noblesse de ce Royaume qui signale

sa fidelité en prenant les armes pour son vray Roy, & en prodiguant ses revenus & ses biens pour un si digne maistre. Il les exhorte à redoubler leur ferveur & leur pieté pour implorer le secours du Ciel dans ce temps de malheur & de desordre. Il leur represente les interets de la Foy & des Eglises, des Temples & des Images, des Sacremens & des Autels; dont le mépris & la ruine seroient une suite inevitable de leur infidelité.

Il finit par une priere qu'il adresse au Ciel pleine d'une onction des plus spirituelles, & d'un zele des plus apostoliques.

Les Jesuites assemblez à Rome, pour l'élection d'un General, ont élu le Pere

216 MERCURE

Tamburini , Modenois , qui a esté Vicaire general sous le dernier Chef de cet Ordre , & qui a passé par les emplois les plus distinguez de la Compagnie. Il est neveu du fameux Tamburini , qui a beaucoup écrit , & qui passe pour un des plus fameux Autheurs de cette Société. Quelques jours avant l'élection , le Pape fit représenter aux Percs qui estoient assemblez , le merite du Pere Tamburini , afin qu'ils y eussent égard , ce qui contribua peut - estre beaucoup à cette election ; puisque le merite de

cc.

ce Pere fut longtems balancé dans l'Assemblée, avec celuy du Pere d'Aubanton, François, & cy-devant Confesseur du Roy d'Espagne : de maniere que le Pere Tamburini ne l'emporta que d'un tres-petit nombre de voix. Les Assistans furent faits ensuite. Le Pere d'Aubanton fut élu Assistant de France. Le Pere Imperiali, d'Italie. Le Pere Montescoca, Provincial d'Andalousie, d'Espagne. Le Pere Michel Vail, Recteur du College de Munik, d'Allemagne. Et le Pere Michel Diaz, de Portugal. Tous

Mars 1706. T

218 MERCURE

ces Assistans sont distinguez par un merite singulier, & par les ouvrages qu'ils ont donnez au public.

Le Gouvernement de Charleroy a esté donné à M^r de Peralta. Cet Officier sert depuis plusieurs années en Flandres, où il commandoit une des Compagnies destinées à la garde du Gouverneur des Pays-bas. Il est d'une naissance distinguée & il est allié à plusieurs Maisons qualifiées d'Espagne. Le pere de cet Officier, ainsi que son ayeul, ont signalé leur fidelité pour les Rois d'Espagne,

GALANT 219

leurs Souverains , dans les temps les plus orageux & les plus difficiles. Feu M^r de Peralta , pere du nouveau Gouverneur de Charleroy , se distingua fort dans le Conseil pendant la minorité du feu Roy Charles II. & dans le temps que les mécontentemens de Don Juan , fils naturel de Philippes IV. causoient de grands mouvemens en Espagne.

Charleroy est une Ville des Pays-bas dans le Comté de Namur , sur les frontieres de Hainaut , avec une Forteresse tres-considerable. Cette Ville

T ij

220 MERCURE

est sur une montagne, près de la Sambre, environ à cinq lieues de Namur & à six de Mons. C'estoit autrefois un Bourg, nommé le *Charnoy*, que les Espagnols fortifierent en 1666. & ils luy donnerent le nom de *Charleroy*, du nom de Charles II. Roy d'Espagne; les François prirent cette Place en 1667. & elle leur a esté cedée par la Paix d'Aix-la-Chapelle, concludë le 2. du mois de May de l'an 1668. Le Prince d'Orange essaya inutilement de la surprendre sur la fin de l'année 1672. elle fut renduë à l'Espa-

gne par la Paix de Nimegue ,
qui fut conclüë en l'année 1678.
Les François la reprirent en
1693. & on la rendit enfin au
feu Roy d'Espagne , par le
Traité de Rifwick.

M^r de Peralta en recevant le
Gouvernement de Charleroy ,
remit à Son Altesse Electorale
de Baviere, l'une des deux Com-
pagnies des Gardes destinées
pour la personne du Gouver-
neur des Pays-bas. Ces Com-
pagnies sont de cent cinquante
hommes chacune , & elles for-
ment un escadron particulier.
Il y à une troisiéme Compa-

T iij.

222 MERCURE

gnie qui est sur le même pied, & qui est destiné pour la garde du Commandant de l'Armée. Monsieur l'Electeur de Baviere a donné à M^r le Comte d'Albert celle dont M^r de Peralta s'est démis. Je ne vous dis rien de ce Comte ; vous sçavez sa naissance, & qu'on ne peut avoir plus d'esprit & plus de valeur.

L'ouvrage que vous allez lire est aussi moderé que judicieux, quoy qu'il soit fait au nom d'un peuple traité si cruellement, qu'il ne pourroit justement estre blâmé de personne,

quand il ne garderoit aucunes mesures. Aucun siecle n'a fournis d'exemple d'un traitement pareil à celuy qu'on luy fait encore tous les jours , même envers ceux qui auroient mérité les plus cruels châtimens. Si ceux qui en ont usé ainsi , n'ouvrent pas les yeux pour s'en repentir ; c'est une marque qu'ils sont abandonnez du Ciel , dont ils ne doivent attendre que des châtimens qui peuvent éclater à tous momens , & la violente situation où ils se trouvent , fait bien voir cet abandonnement du Ciel.

T iiiij

224 MERCURE

REQUÊTE

Presentée à l'Empereur par
M^r l'Evêque de Farnbach,
& par M^r le Comte Tor-
ring, Deputez des Etats de
Baviere.

SACRÉE MAJESTÉ.

*En qualité de Deputez des Etats
de Baviere, nous prenons la liberté
de presenter à Vostre Majesté Im-
periale, les larmes & les soupirs
d'un Peuple accablé de miseres,
qui se jettant au pied du Trône
Imperial, (Trône qui doit estre*

accessible à tous les Peuples de l'Allemagne, pour y obtenir justice contre ceux qui voudroient opprimer leur liberté,) attendent de la clemence & de l'équité de V. M. I. la fin de leurs malheurs.

Nous n'examinerons point quelles furent les causes qui allumèrent la guerre entre les Sujets de V. M. I. & les peuples de Bavière ; ce sont des droits de Souveraineté, que les peuples ne doivent ny approuver ny condamner, Dieu ne leur a laissé en partage que la gloire d'obéir fidèlement aux Princes, sous la puissance desquels il a jugé à propos de les soumettre..

226 MERCURE

Les Bavarois se sont toujours acquittez de cette obligation. Ils ont donné des marques d'une fidélité sans bornes à Son Altesse Electorale leur Souverain, ils n'ont jamais refusé le sacrifice de leurs biens & de leurs vies, lors qu'il s'est agi de l'interest de l'Empire, & d'affermir le Trône Imperial, que la derniere guerre contre les Infidelles avoit mis en danger. Vostre Majesté Imperiale n'ignore pas combien de sang la Noblesse & le Peuple de Baviere ont répandu devant Vienne & en Hongrie, pour deffendre vos Etats contre l'Ennemi commun du nom Chrétien.

Nous ne representons pas icy les services signalez de nos Compatriotes , pour leur en faire , ou à nous , un merite auprès de Vostre Sacrée Majesté , puisque nous n'avons fait que nostre devoir dans cette occasion , en obéissant & en executant la volonté de Son Altesse Electorale , qui partageoit avec ses Soldats les dangers de cette cruelle & sanglante guerre ; nous avons seulement en vüe de persuader à Vostre Majesté que les Bavarois n'ayant jamais sçu ce que c'estoit que de trahir leur devoir , ne sont pas indignes de la bien-veillance & de la protection du Chef de l'Empire.

228 . MERCURE

Nous sommes persuadez que jusqu'à present on a caché à V. M. I. nos veritables sentimens ; & peut-estre une partie des mauvais traitemens qu'on nous a fait souffrir. On ne peut qu'avec la dernière injustice , nous imputer les maux que quelques Provinces d'Allemagne , ont souffert les années dernieres : on a voulu que les Bavarois eussent formé quelque complot contre les Troupes Imperiales , qui à la faveur d'un Traité solemnel , ont esté introduites dans nos Places : nous ne pouvons nous plaindre de cette accusation contre les Commissaires - Gouverneurs.

que V. M. a envoyé en Baviere, puisqu'ils n'ont fait faire ny informations, ny procédures qui tendent à prouver ce complot; cependant quelques mal-fondez que soient les bruits répandus, on n'a pas laissé, sur ce faux principe; de desarmer la Noblesse & le peuple, de piller & de confisquer les maisons & les biens des principaux Seigneurs, sur tout de ceux que le devoir de leurs emplois ou le zele de bon sujet ont obligé de suivre Son Altesse Electorale, en son Gouvernement des Pays-bas, nos Marchands & nos Bourgeois ont esté pillés par la multitude des

230 MERCURE

Troupes dont on a rempli leurs maisons , nous en avons porté des plaintes inutiles , aux Commissaires & aux Generaux de Vostre Majesté Imperiale , qui bien loin d'y remedier ont une conduite capable de jeter dans le desespoir ce malheureux peuple ; car ne s'étant pas contenté d'obliger plus de dix mille hommes , reduits à la mendicité , d'abandonner nostre patrie , dont la plusspart ont pris parti dans les Troupes de V. M. I. ou de ses Alliez , sans comprendre le contingent que nous avons fourni & que nous fournissons actuellement , veulent encore forcer ce qui

reste de gens capables de cultiver la terre à s'enrôler malgré eux, & de faire de la Baviere un affreux desert.

Vostre Maajesté Impereale est trop éclairée, & son Conseil trop sage & trop penetrant, pour n'appercevoir pas le danger qu'il y auroit d'en agir de la sorte, & les consequences qu'en tireroient les Puissances voisines de la Baviere, & celles de toute l'Allemagne. Nous pourrions alleguer plusieurs autres raisons, & entrer dans un détail de nos miseres, si nous les croyions necessaires pour persuader V. M. I. du déplorable estat où la Baviere

232 MERCURE

se trouve reduite , par le ministere de certaines gens qui abusent de l'Autorité Imperiale ; mais comme nous ne voulons estre redevables de nostre repos & de la tranquillité de nos familles, qu'à la seule bonté & à la justice de Vostre Majesté , nous la supplions tres-respectueusement de nous faire rendre la justice qu'elle croira nous estre due , sous l'offre que nous faisons , de mettre entre les mains de la Justice la plus severe , pour estre châtiez , tous ceux qu'on pourra connoistre avoir faussé son serment & ses obligations , d'avoir même manqué au respect que nous devons à V.

*M. & à la fidélité que comme
Membre du Corps Germanique,
nous avons juré au Chef de l'Em-
pire, sans blesser la soumission que
nous devons à S. A. E. nostre
Souverain, dont Dieu seul peut
nous dispenser.*

*En attendant que nous puissions
avoir l'honneur d'estre écoutex de
Vostre Majesté Imperiale pour l'in-
former de vive voix de toutes
les affaires dont nos Superieurs
nous ont chargé, nous osons
la supplier tres - respectueuse-
ment que nous laisant jouir pen-
dant la guerre de la tranquillité que
nous a fait esperer le Traité que
Mars 1076. V.*

224 MERCURE

Vostre Majesté signa l'année derniere avec Madame nostre Serenissime Electrice , il luy plaira d'ordonner que ces Troupes qui au préjudice de ce Traité se sont emparez de Munick, évacuèrent incessamment cette Ville ; que celles qui sont dans les Places de l'Electorat , s'y comporteront comme Amy, Allié, & Protecteurs, & non pas en ennemy déclaré, comme elles ont faites jusqu'à present ; qu'on restituera les papiers, meubles, marchandises, qui ont esté pilléz & enlevez, contre la foy du Traité & les droit des gens, à ceux à qui ces choses appartiennent ; que

les prisons seront ouvertes à cette multitude de peuple d'un & d'autre sexe, qu'on y retient injustement, à qui vos Commissaires refusent même de faire instruire leur procès pour estre jugez, qu'au moyen du contingent en hommes & en argent que la Baviere a fourni & offre de fournir à l'Armée Impertiale, l'Electorat sera délivré des contributions & autres exactions excessives & extraordinaires que demandent journellement les Commissaires de V. M. & les Officiers de ses Troupes; qu'elle fera deffendre de faire dans nos Provinces aucunes levées de

236 MERCURE

gens de guerre par force, mais seulement que les Etats de Baviere seront obligez d'entretenir complet ce nombre d'hommes qu'ils doivent fournir, laissant neantmoins la liberté à la Noblesse & aux Peuples de s'enroller, si bon leur semble, dans les Regimens de V. M. Imperiale; enfin qu'il sera permis à la Noblesse, aux Bourgeois, & aux peuples d'un & d'autre sexe (que les duretez qu'on a excerrées sur eux, ont contraint de s'absenter) de revenir dans leurs maisons, pour y vivre en liberie, & en bons Citoyens, & qu'on leur restituera en entiers & sans

GALANT 237

fraude les biens, qui sous pretexte d'absence, leur ont esté pris & confisquez.

Cet effet que nous attendons de la justice de Vostre Majesté, loin de préjudicier au bien de son service, donnera un nouvel éclat à sa gloire, luy attirera la veneration de toute l'Europe, & nous engagera tous à prier Dieu pour la conservation de sa Personne.

Signé, L'Evcsque de Farnbach,
& le Comte de Toring.

Quoi qu'il soit difficile de garder de la moderation dans

238 MERCURE

un estat aussi cruel , que ce-
luy ou se trouvent les Bavarois,
ils ont neanmoins fait voir
toute la sagesse , & toute la
retenue imaginable dans cet-
te Requeste , & cependant ,
ce qui est difficile à croire ,
ces Peuples déjà accablez ,
ruinez , pillez , & vollez , ont
esté condamnez depuis cette
Requeste , à payer des taxes ,
dont les Peuples les plus flo-
rissans ne pouroient qu'à pei-
ne donner une partie. Il y à
plus , & ce qui n'a jamais esté
prononcé , ny écrit , lorsqu'il
s'est agit de lever sur un Peup-

ple libre , supposé qu'il s'en soit jamais fait de cette nature , car on n'en trouve point d'exemples. On les condamne à estre pilléz , s'ils ne fournissent pas ce qu'ils n'ont plus puisqu'on a pris soin de ne leur rien laisser , & pour peu qu'ils se plaignent , on les regarde comme des rebelles qui ont merité la mort , & ce qui n'est pas moins surprenant , est que l'on veut faire trouver de l'argent à des familles dont on a enlevé le chef , qui seul pouvoit gagner pour fournir à leur subsistance. Ainsi il est in-

40 MERCURE

juste & cruel de vouloir que des gens à qui on a osté les moyens de subsister, fournissent de l'argent pour payer des taxes qui seroient au dessus de leurs forces , quand même ces peuples seroient dans un estat florissant ; mais le but est de ruiner le pays d'une manière à ne s'en pouvoir jamais relever. Rien n'est plus honteux aux Princes d'Allemagne qui le souffrent , & le Ciel permettra qu'ils en soient punis un jour , par ceux - même dont ils n'arrestent pas aujourd'huy les violences qu'ils font en droit
d'em-

d'empêcher, & la politique qu'ils suivent aujourd'huy, causera un jour leur ruine.

Monfieur le Marquis de Bellefont a époufé Mademoifelle d'Eguilly. Il eft fils de feu Monfieur le Marquis de Bellefont tué à la bataille de Steinkerque, neveu de Madame la Marquife de Vergot, petit fils de feu Monfieur Bernardin de Gigaut Marquis de Bellefont, Gouverneur de Vincennes, fait Mârechal de France en l'année 1668. & mort en 1694. La maifon de Gigaut-Bellefont eft illuftre &

Mars 1706.

X

240 MERCURE

ancienne ; elle a donné de
grands Officiers à la couron-
ne & d'habiles Generaux à nos
Armées. Monsieur le Marquis
de Bellefont qui vient d'épou-
ser Mademoiselle d'Eguilly est
le troisieme Gouverneur du
Chasteau de Vincennes de
Pere en Fils. Feu Monsieur le
Marquis de Bellefont son Pere
a esté tué après avoir donné
de grandes preuves de sa va-
leur & de sa fermeté , il a esté
regretté de tous les Officiers ,
dont il s'estoit fait aimer par
ses manieres polies & gene-
reuses. Madame la Marquile

GALANT 241

de Bellefont est fille de Monsieur le Comte d'Eguilly Capitaine du Martroy, c'est-à-dire Capitaine de la Chasse du Sanglier. Cette charge est très ancienne. Monsieur le Comte d'Eguilly est d'une très bonne Maison, & très considérable par ses alliances. Monsieur l'Abbé d'Eguilly son fils est dans le cours des études de Sorbone, où il se distingue par son esprit & par sa sagesse. Monsieur d'Eguilly a long-temps porté les armes avec distinction; & il est d'une famille qui a produit plusieurs personnes d'une

Xij

242 MERCURE

vaieur éprouvée, & qui a donnée à l'Eglise de grands sujets. Elle est alliée à la Maison du Fay-Vergetot, à celle de Sylbery, la Motte, Houdancourt & à plusieurs autres Maisons considerables.

Vous avez déjà scû le Mariage de Mlle le Bel, avec Mr de Bertillat qui commande un Regiment de cavalerie, & vous scavez qu'il est fils de Monsieur de Bertillat, Lieutenant General des Armées du Roy & Gouverneur de Rocroy. Ce dernier est fils de feu Monsieur de Bertillat, mort depuis peu,

âgé de près de quatre-vingt-dix ans. Il estoit Tresorier General de la Maison, & Finance de la feuë Reine Mere du Roy. Il étoit si generalement estimé à cause de sa grande probité, que le Roy luy donna l'une des deux Commissions de Gardes du Tresor Royal, lors que peu de temps après son Mariage le Prince fit plusieurs reformes dans la Maison, & supprima les quatre Charges de Tresoriers de l'Epargne, pour retablir ses affaires, & soulager ses finances; mais ce Monarque estant rentré dans de

244 MERCURE

nouvelles guerres, & ayant besoin d'argent pour les soutenir, créa en charges, les Commissions de Gardes du Tresor, & Mr de Bertillat qui n'avoit point Tesorisez, & qui d'ailleurs estoit déjà dans un âge fort avancée, fut ravy de trouver cette occasion de sortir d'employ, pour ne plus songer qu'à son salut. Monsieur de Bertillat qui vient d'entrer dans les liens du Mariage, est sortit du costé de sa mere, de la famille de Montmort, dont estoit Messire Haber de Montmort, l'un des quarantes de

GALANT 245

l'Accademie Françoise, & qui est mort Doyen des Conseillers d'Etat. Il joignoit aux connoissances que doit avoir un grand Magistrat, toutes les qualités d'un bon Accademicien. Le grand Pere de Mlle le Bel avoit esté Page du Roy, ce qui est une preuve incontestable de sa Noblesse; mais le dérangement de ses affaires, & la dissipation de son bien, par ceux qui avoient été commis pour en avoir le soin, l'empêcherent de prendre le parti de l'épée, & il s'occupa à travailler au recouvrement de son

L iij

246 MERCURE

bien. Son fils s'en étant trouvé assés pour entrer dans les Fermes generales de Sa Majesté, s'y est acquis la reputation d'un parfait honneste homme. C'est la fille de ce dernier qui par ses manieres toutes spirituelles s'est attiré le cœur de Monsieur de Bertillat, qu'elle vient d'épouser. Elle est cousine germaine de Mr l'Evêque de Bethelém & niece du costé de sa mere, que l'on ne peut trop estimer, de Mr. de Saint-Disant Contrôleur general de l'argenterie, menus plaisirs, & affaires de la chambre du Roy. & du costé

de la mere de son époux elle estoit niece de feu Mr. de Montmort Evêque de Perpignan. Cette nouvelle épouse a une sœur aînée que Mr le Bel avoit résolu de pourvoir avant elle ; mais elle a sçû engager son pere par ses prieres instantes, & par celles qu'elle luy a fait faire par toute sa famille, à marier sa sœur avant elle, ce qui a esté trouvé d'un si bon esprit, & luy a acquis tant d'estime que Mr le Bel sera bientôt embarrassé dans le choix d'un gendre.

M^r le Duc d'Uzès, Duc &

248 MERCURE

Pair de France, Gouverneur & Lieutenant general pour le Roy des Provinces de Saintonge & d'Angoumois, a épousé Mlle de Bonnelles. Cette Duchesse est fille de Mr le Marquis de Bullion, Gouverneur & Lieutenant general pour Sa Majesté des Provinces du Maine, du Perche, & du Comté de Laval, & Prevost de la Ville & Vicomté de Paris; & de Dame Marie-Anne Rouillé, fille de Jean Rouillé, Comte de Meslay, Conseiller d'Etat ordinaire, & de Dame Marie de Comans.

GALANT 249

Jay eu si souvent occasion de vous parler de la Maison d'Uzès ; & je vous en ay parlé si amplement , qu'il ne me reste plus rien à vous en dire. Je vous ay fait aussi remarquer que la Maison de Bullion a produit de grands hommes , qui se sont signalez dans la robe & dans l'épée ; on y compte un Surintendant des Finances , deux Greffiers des Ordres du Roy , deux Presidens à Mortier au Parlement de Paris , deux Conseillers d'Etat ordinaires , deux Maîtres des Requestes de l'Hôtel , & plusieurs

250 MERCURE

Conseillers aux Parlemens de Paris, de Dijon, de Mets & de Grenoble, un Abbé de la celebre Abbaye de Saint Pharon de Meaux, deux premiers Ecuyers de la grande écurie du Roy, deux Gouverneurs des Provinces du Maine, Perche, & Laval, & un premier Chambellan de feu Son A. R. Monsieur.

M^e la Duchesse d'Uzès est alliée à plusieurs Maisons illustres, elle est cousine germaine par Madame la Duchesse de Richelieu, cy-devant Marquise de Noailles, & par M^e Bou-

chu ses tantes maternelles de Mlle de Noailles accordée avec M^r le Duc de Fronssac, fils unique de Monsieur le Duc de Richelieu, & de Mlle Bouchu accordée avec M^r le Comte de Tessé Grand d'Espagne, fils de M^r le Marechal de Tessé; mais je dois vous dire pour vous faire mieux connoître cette Maison, que Me la Marquise de Bullion mere de Me la Duchesse d'Uzés est fille de feu M^r Rouillé qui fut Conseiller d'Etat après avoir esté longtems Maistre des Requestes & Intendant en

252 MERCURE

Provance; cette Dame a pour frere M^r. Rouillé Comte de Meslay cy devant Conseiller au Parlement, que ses incommoditez ont empesché de passer à d'autres emplois, & qui n'a qu'un fils unique de son épouse, fille de feu Mr de la Briffe Procureur General du Parlement, qui est morte depuis quelques années; elle a pour sœur Me la Duchesse de Richelieu, veuve en premieres nocces de Mr le Maréchal de Noailles, dont il reste une fille unique & Me Bouchu, épouse de Mr Bouchu Conseiller d'Etat, cy-de-

vant Maistre des Requestes & Intendant de Dauphiné & des armées du Roy en Italic. Mr Rouillé Conseiller d'Etat, avoit pour frere Mr Rouillé Seigneur du Coudray, qui est mort long-temps avant luy, après avoir esté Maistre des Requestes & Intendant en différentes Provinces, a laissé deux fils, qui sont Mr Rouillé du Coudray à present Conseiller d'Etat après avoir esté Procureur General de la Chambre des Comptes & Directeur General des Finances & Mr Rouillé Président au grand Conseil,

254 MERCURE

qui a esté Ambassadeur en Portugal, & qui est presentement pour le service du Roy auprès de Messieurs les Electeurs de Baviere & de Cologne. J'ay eu occasion de vous parler il y a quelques mois de la distinction & de l'étenduë de cette famille & de ses aliances au sujet de la mort de Me la Duchesse de Coislin qui en descendoit.

Feu M^e la Marquise de Bonnelles, mere de M^r le Marquis de Bullion estoit sœur de Me la Maréchal de la Mothe Duchesse de Cardone, & cousine

germaine de Me la Duchesse de Crequy ; c'est pourquoy Me la Duchesse d'Uzès est niece à la mode de Bretagne de Mesdames les Duchesses de Ventadour, d'Aumont de la Ferté & de la Trimouille, cousine de Me la Princesse de Rohan-Soubise, de Mr le Duc de Humiers, de Mesdames de Mirepoix, de la Carte & de Madame la Duchesse d'Albret.

La Maison de Bullion, est aussi alliée aux Maisons de Lamignon-Baville, de Faure, de Bruslard, de Rohault, de Tirumberne, de Rohault-Ge-

Mars 1706. Y

256 MERCURE

marche, de Baùvéau-le-Rivau de la Ferté Sencterre, de la Tour Choifinet, de Vaffan, de Bellievre Grignon & de Rochechouard-Montpipau.

Me la Ducheffe d'Uzès a deux freres dans le service. Mr le Marquis de Bonnelles, est Lieutenant de Roy au Gouvernement d'Orleans & Colonel du Royal-Rouffillon, & Mr le Chevalier de Bonnelles, est Colonel de Royal-Piedmont. Ils se font distinguez en plusieurs occasions. Je ne dis rien de Mademoifelle de Bonnelles, à present Ducheffe

d'Uzès, puisque le nom de Me
sa mere suffit pour faire con-
noistre qu'elle a eu toute l'édu-
cation que l'on peut souhaiter
à une personne de sa naissance.

Comme on parle souvent
de Commedie en parlant de
Mariage, l'Artice qui suit se
trouvera naturellement placée.

Je vous ay déjà parlé des
divertissemens de Clagny; mais
il s'en faut bien que je n'aye
épuisé la matiere. Madame la
Duchesse du Maine y a donné
encore deux representations de
Joseph. Monseigneur le Duc
de Bourgogne, Madame la Du-

258 MERCURE

chesse de Bourgogne, Monseigneur le Duc de Berry, Madame, Monsieur le Prince, Madame la Princesse, & Mademoiselle d'Anguyen, se sont trouvez à la premiere de ces deux representations, & Monseigneur honora la derniere de sa presence. Jamais aucun spectacle n'a tiré plus de larmes, ny reçû plus d'applaudissemens. La beauté de la piece fut dignement soutenuë par l'excellence du Jeu. Madame la Duchesse du Maine continua à se faire admirer dans le rôle d'Azane th. L'imagination ne scau-

roit aller au delà de toute la Noblesse, de la finesse & du naturel dont cette Princesse anime & soutient ce caractère. M^r le Baron, pere, fit encore sentir de nouvelles beautez, dans le rôle de Joseph, & M^r de Malezieu joua celuy de Juda, si exellemment, que les connoisseurs avoüerent, tout d'une voix, que jamais l'action Theatrale, n'avoit esté poussée plus loin. Après avoir fait verser tant de larmes, Madame la Duchesse du Maine jugea à propos de donner à Madame la Duchesse de Bourgogne, un

260 MERCURE

divertissement bien différent. Elle fut invitée de se trouver à Clagny le 8. de ce mois ; cette Princesse s'y rendit sur les sept heures du soir , accompagnée de Son Altesse Royale Madame , & suivie de tout ce qu'il y a de plus distingué à la Cour. Madame la Duchesse du Maine luy donna une Comedie-Ballet, intitulée, *la Tarentole*, de la composition de Mr de Mazarin. Il m'est impossible de vous faire icy le détail de tous les agrémens de ce spectacle : ce que je puis vous dire, c'est qu'il n'y a pas deux avis sur le

GALANT 261

merite de cete piece. Toute la Cour s'est récrié sur la conduite, sur l'invention & sur la nouveauté du sujet, qui ameine naturellement la Danse & la Musique : l'esprit y brille partout. Les regles de l'Art y sont observées dans la derniere rigueur, & au lieu que dans la plûpart des Comedies-Ballets, on voit des gens qui dansent, & qui chantent sans qu'on sçache pourquoy. Dans cette piece le chant & la danse naissent tellement de l'intrigue qu'elle ne pourroit subsister sans ces accompagnemens

262 MERCURE

Mr Matho , ordinaire de la Musique du Roy , a fait voir , en cette occasion , de quoy il est capable. Pour répondre à l'intention de l'Auteur , il falloit des Airs de differents mouvemens ; il en falloit dans le goust Italien , enfin il en falloit de tous les caracteres , & c'est ce qu'il a merveilleusement executé. Mr Balon ne s'est pas moins distingué par la beauté des Ballets , dont il a entremêlé ce spectacle , & où il s'est fait admirer encore par l'execution , avec Mrs du Moulin.

Madame la Duchesse du Maine
joua

GALANT 263

joïa le rôle d'une Suivante, qui a grand part à toute l'intrigue. Cette Princesse fit voir qu'elle n'estoit pas moins excellente Actrice dans le Comique que dans le Serieux. Mlle de Morase qui représentoit sa Maïstresse, & qui pour tromper son pere contrefaisoit la muette, & paroïssoit avoir des mouvemens convulsifs, fit des merveilles dans son rôle, qui est d'une execution fort difficile. Mr le Baron le pere, sous le nom de Mr de Pince-maille, jouoit le rôle du pere de la Malade. C'est un vieil-

Mars 1706.

Z.

264 MERCURE

lard fort timide, fort avare & begue. Il est impossible de rien dire d'assez fort, pour donner une idée parfaite de l'excellence de son jeu, & peut-estre n'a-t-on jamais rien vû de comparable à la maniere dont il jouïa. Mr de Malezieu qui traitoit la Malade en qualité de Medecin Empyrique, s'en acquitta dans la derniere perfection. Mrs ses fils, Mr de Caramont & Mr de Dampierre, Gentilshommes de Monsieur le Duc du Maine, qui avoient des rôles de caracteres fort differens, & qui avoient grande

part à l'intrigue , reçurent aussi de grands applaudissemens , & l'on rit autant à la *Tarentole* , qu'on avoit pleuré à *Joseph* ; & les vieux Courtisans s'écrierent plus d'une fois , qu'on avoit rien vû de pareil depuis *Moliere* , & que *Madame la Duchesse du Maine* , sans sortir de sa maison , avoit trouvé le moyen de rappeler la memoire de ces divertissemens , où l'on voyoit toujours reigner le bon goust , l'esprit & la magnificenc.

La varieté ne plaisant pas moins à l'esprit qu'aux yeux , je puis faire suivre l'Article

Z ij

266 MERCURE

que vous venez de lire , d'un Article bien different , & qui ne dois pas moins inspirer de charité que le precedent à causé de plaisir & de joye. Il fera voir l'attention de Mr le Cardinal de Noailles pour ce qui regarde le culte Divin. Je vous envoie , pour cet effet , l'extrait d'un Mandement de Son Eminence. Je ne vous en dis point le sujet, ce que vous allez lire vous le fera connoître.

L'Eglise de S. Marcel de Paris est une des plus illustres de nôtre

diocese tant par son antiquité que par le merite du S. dont elle porte le Nom, & dont elle renferme le tombeau; c'est le Patron de cette grande Ville en faveur de laquelle il a signalé par tant de Miracles sa Protection speciale auprès de Dieu: nous sommes donc particulièrement obligés de procurer à cette Eglise les secours necessaires pour en prévenir la chûte. La nuit du 15. au 16. Decembre dernier des mains sacrileges en volerent generalement toute l'argenterie, avec la meilleur partie des ornements; les reparations qu'il a fallu faire depuis quelques années l'ont épuissée; un de

Z iij

268 MERCURE

ses principaux Domaines vient d'être ruiné par incendie ; Elle est sans Vases sacrez ; il ne luy reste que quelques Ornemens fort usez, encore moins de linges ; de sept Cloches qui sont dans le Clocher il n'y en a que deux en estat de sonner ; ses revenus sont si mediocres qu'ils ne suffisent pas à beaucoup près pour le simple nécessaire des Chanoines qui la desservent. Toutes ces Considerations marquent assez les besoins pressans de cette Eglise & l'obligation indispensable d'y pourvoir. A ces causes, Nous la recommandons instamment aux charitez des Fideles. Mandons

GALANT 269

aux Curez Prédicateurs de cette Ville d'exhorter dans leurs Prônes & Prédications, les Personnes qui sont en état de faire l'aumône ; à donner en cette occasion des marques de leur zèle pour la maison de Dieu ; sans quoy il seroit impossible d'y continuer le Culte divin : afin d'exciter davantage à une si bonne œuvre , Nous accordons , pendant le reste de ce saint temps de Carême & jusqu'au jour de Quasimodo inclusivement , quarante jours d'Indulgences à Ceux & Celles qui étant purifiez de leurs pechez par le Sacrement de Penitence ou du moins par la

Z iiiij

270 MERCURE

*Contrition, visiteront devotement
ladite Eglise, & y feront quel-
que aumône. Donné à Paris le
quatrième jour de Mars, mil sept
cens six.*

Les Aumônes seront mises
dans le Tronc qui sera posé à
cet effet en ladite Eglise, ou
entre les mains de Madame la
Maréchale de Lorge, de Ma-
dame la Première Présidente
du Grand Conseil, de Mes-
dames les Présidentes de Nes-
mond, & de Lamoignon, de
Madame Roulier la Conseille-
re d'Etat, Isle Nôtre-Dame,
de Madame de la Hoguette,

ruë de l'Université, de Madame Voisin Conseillere d'Etat, ruë du Chassenidy, de Madame Daguesseau la Conseillere d'Etat, de Madame Trudenne près les Enfans rouges, & de Madame de Richebourg S. Ange, ruë de Touraine au Marais.

Je vous ay souvent parlé du Roy d'Angleterre, & vous avez dû connoistre, par tout ce que je vous ay dit de ce Monarque, que ses lumieres, sur toutes choses, sont infiniment au dessus de son âge, & que ce Prince cherche tous les jours

272 MERCURE

à s'instruire , afin de ne rien ignorer , de-tous ce qui peut rendre un homme parfait. Comme il y avoit long-temps qu'il entendoit parler de Mr le Nonce , comme d'un homme profond , en toutes sortes de sciences , qui estoit uniquement appliqué à l'estude , & chez qui on faisoit tous les jours quantités d'experiences , digne de la curiosité des plus grands hommes , ce Monarque qui n'a en vûë que des choses relevées , & qui ne fait ses plaisirs , que de ce qui peut estre utile , souhaita d'aller chez Mr le Nonce,

pour satisfaire sa curiosité : de maniere qu'il choisit un jour pour venir chez ce Prelat , & pendant qu'il se formoit par avance l'idée du plaisir qu'il devoit avoir ce jour là , Mr le Nonce , de son côté , n'oublioit rien de tout ce qui croyoit necessaire , pour repondre à l'attente qu'on avoit de luy & à l'honneur qu'un Grand Monarque luy devoit faire , en venant chez luy. Il envoya à la Porte de S. Honoré , deux de ses plus beaux carrosses attelés de huit chevaux chacun. S. M. B. se mit dans l'un de

274 MERCURE

ses carosses avec les personnes les plus distinguées de sa suite. Mr le Nonce reçût ce Monarque à la descente de son carrosse. Le dîné fut servi peu de temps après son arrivée ; la table n'estoit que de six ou sept couverts. Il y eut cinq services de vingt-cinq plats chacun. Il est aisé de s'imaginer que la profusion regnoit dans ce repas, avec la délicatesse, & que tout ce que la saison peut produire d'exquis n'y fut pas oublié. Il y eut un sixième service de fruits fins ; mais qui parurent si naturels qu'ils trom-

perent toute l'Assemblée. S. M. B. visita tous les appartemens à l'issuë du dîné. On passa dans la Bibliothéque de Mr. le Nonce , qui est remplie d'un fort grand nombre de Livres curieux , & dont plusieurs se trouvent difficilement , parce qu'ils sont fort rares. S. M. B. en ouvrit plusieurs , & fit connoître de la maniere qu'elle en parla , que non seulement ces Livres ne luy estoient pas inconnus ; mais qu'elle sçavoit tout ce qu'ils contenoient & que le jugement qu'elle en portoit , étoit juste.

276 MERCURE

·Monsieur le Nonce luy fit voir plusieurs instrumens de Mathématique dont l'on se servit sur le champ pour diverses expériences : on en fit sur tout une sur le vuide qui attira l'attention de ce Monarque , & on se servit pour cet effet d'une nouvelle machine d'une grande utilité pour s'assurer au juste des expériences qu'on fait en Phisique avec la machine du vuide , au défaut de laquelle on a éprouvé qu'il arrive souvent que ces expériences n'estant repetées qu'au hazard , faute de s'appercevoir des instances

qu'on obmet; on ne retrouve point ce que d'habiles Phisiciens assurent qu'ils ont trouvé, ce qui fait qu'on les accuse de foux: assez legerement, ceux qui se servirent de cette machine en presence du Roy d'Angleterre, luy firent remarquer que dans les experiences ordinaires de la machine du vuide, on ne pompoit qu'au hazard & sans autre regle que celle de ses forces; qu'on ne faisoit attention, ny au nombre des coups de pompe, ny à la capacité de la pompe & du bâton, ny à l'espace que le piston parcourt

278 MERCURE

dans la pompe , & que par consequent on ne pouvoit répondre en aucune maniere à quel point de rarefaction on avoit porté l'air de la machine pneumatique par rapport à l'air extérieur , d'où il arrivoit que les experiences passées perdoient beaucoup de leur utilité , au lieu qu'au moyen de la nouvelle machine , on a trouvé une methode facile & generale pour découvrir au juste le rapport de l'air naturel à l'air rarefié , dans la nouvelle machine du vuide , le rapport du recipient ou balon de cette

machine à sa pompe, & le nombre des coups de Pompe ou de piston nécessaires dans toutes les suppositions possibles de ces rapports. On fit voir ensuite au Roy d'Angleterre quelques medailles anciennes dont il y en avoit de la famille *Furia*. On luy en fit voir une fort belle de Sence Pompée.

Sa Majesté Britanique après avoir examiné avec attention tout ce qu'elle avoit vû, & avoir fait paroître beaucoup d'esprit dans tout ce qu'elle dit & dans toutes les demandes qu'elle fit pour estre instruite

Mars 1706.

Aa

280 MERCURE

de beaucoup de choses , remercia Mr le Nonce avec la maniere toute gracieuse , qui luy est naturelle : & si ce Prélat fut charmée de l'esprit de ce Monarque & de ses manieres honestes & obligeantes , tous ceux qui avoient esté presents à tout ce qui s'estoit passé , parurent extrêmement surpris de tout ce qu'ils avoient entendus & de la vivacité spirituelle de ce jeune Monarque , qui ne cherche point ce qu'il veut dire , & qui répond sur le champ aux choses qu'on luy dit , avec autant de presence d'esprit ,

que s'il avoit eu le temps de se preparer aux réponses qu'il fait, & aux choses obligantes qu'il dit à ceux à qui il croit devoir faire quelques honnêtetez.

Ce Prince, en sortant de chez Mr le Nonce, alla à la Foire de S. Germain: & comme il avoit resolu de ne s'y pas faire connoître, il avoit caché son Ordre; mais la Personne en découvrit plus que son Ordre n'auroit fait. Il fut d'abord reconnu, & dès que le bruit se fût répandu qu'il estoit dans la Foire, son air & ses manieres

Aa ij

282 MERCURE

le firent d'abor remarquer. Ce Prince se retira aussitost qu'il se fust apperçu que la foule commençoit à se former autour de luy, & l'empressement qu'on avoit à le voir alloit devenir trop grand : & comme un Prince ne doit pas ignorer tout ce qui se fait dans un País étranger , sur-tout , lorsqu'il est sur les lieux, & qu'il doit , autant qu'il le peut, connoistre par luy-même ses usages & ses manieres. Ce Monarque entra, sortant de la Foire, dans un des lieux, où les spectacles que l'on y donne, atti-

rent une grande foule de monde. Il y demeura pendant quelque temps, sans avoir esté reconnu ; mais s'étant apperçu, que les Acteurs commençoient à luy faire un compliment, ce Prince sortit, & s'en retourna fort satisfait de l'employ de sa journée.

Il faut ajoûter ce qui suit à la Liste des Vaisseaux, commandez par Monsieur le Comte de Toulouse, que je vous envoyai le mois passé.

La Balcine.

Le Sr Mosnier la Fiquiere,

284 MERCURE

Le Pinque la Sainte Anne.

Mr. Parent.

Le Portefaix.

Mr Lequesne.

L'Espion.

Mr Benoist.

L'Eclairc.

Mr Chastrier.

Le Violent.

Mr Canniere.

Le Lyon.

Mr de Lespineau.

La Fulminante, Galliotte
à bombarder.

Mr de Saint Melain.

La Parfaite.

Mr de Ligondés.

La Princesse.

Mr la Motte-Louvat.

Lupthon, Gallere.

Mr de Barail.

GALANT 285

La Gallatée.

Mr Dumont la Brie.

L'Eclatante, Galliotte
à bombarder.

Mr Duquesnel.

Il y aura d'augmentation ,
deux Vaisseaux du premier
rang, & une Fregate, qui sont
le Triomphant, l'Amirable,
& la Silvie. Les deux Vaisseaux
sont de quatre-vingt-dix & de
cent pieces de canons. Le nom-
bre des hommes qui sont sur
cette Flotte, n'étant point mar-
qué dans la Liste que vous avez.
Je dois ajoûter icy, que selon
le calcul que j'en ai fait sur une

286 MERCURE

Liste où ce nombre est marqué, ils montent à neuf mille neuf cent vingt-huit hommes.

Il y a long-temps que vous entendez parler d'un fameux Partisan, sous le nom du sieur Jacob Pasteur. Il s'est trouvé dans un si grand nombre d'actions perilleuses, qu'il a reçu cent neuf blessures, & qu'il a eu trente-cinq chevaux tuez sous luy, sans compter ceux qui ont esté blessez. Je ne vous dis rien du nombre infini de prisonniers qui ont esté faits par ce fameux Partisan, qui enlevoit souvent des Corps entiers. Ceux qui

qui prétendent ſçavoir bien le nombre de ſes priſonniers, les font monter à pluſieurs milliers d'hommes. Je n'oſerois vous en marquer le nombre, de crainte que l'on ne m'accuſe d'eſtre tombé dans l'exageration. Cet intrepide Officier, & qui connoit juſqu'aux moindres ſentiers de Flandre, eſtant venu ſaluer le Roy. Sa Maieſté luy a fait tout l'accueil qui eſt dû à ſa valeur, & ne pouvant le faire Chevalier de Saint Louïs, parce qu'il eſt étranger, Elle a ordonné à M^r le Marquis de Dangeau, grand Maître de
Mars 1706. B b

288 MERCURE

l'Ordre de S. Lazare, de le recevoir dans cet Ordre ; & Elle vient de luy donner une Chaîne d'or, avec une Médaille, dont la face droite represente Sa Majesté : les portraits de Monseigneur le Dauphin, & des Princes ses Enfans, sont dans le revers de cette Médaille.

On doit avoüer que le Roy place bien ses graces : elles font non seulement plaisir à ceux qui les reçoivent, mais aussi à ceux qui apprennent sur qui elles sont tombées. Je vous ai appris, que Sa Majesté avoit

donné à M^r le Marquis de Sourches, un Brevet de retenuë sur sa Charge de Grand Prevost de l'Hostel; dont vous connoissez l'esprit, la sagesse & la pieté. Sa Majesté vient d'en donner un autre de quatre cens mille livres, à M^r le Marquis de Beringhen, sur sa Charge de Premier Ecuyer de la Petite Ecurie. Toute la Cour trouve dans le Fils, la sagesse du Pere. Il n'en faut pas davantage pour vous donner une haute idée de ce Marquis; & il seroit difficile d'en faire un éloge plus beau.

Le Gouvernement de Mont-

B b ij

290 MERCURE

Dauphin, ayant vacqué par la mort de M^r de Polastron, dont je vous ai parlé dans le dernier Article des morts. Ce Gouvernement a esté donné à Mr de Lapara, & Mr de Vilaine a esté pourvû de celuy de Niort, sur la démission de Mr de Lapara. J'aurois beaucoup de choses à vous dire de cet habile Ingenieur, s'il me restoit assez de place & assez de temps. Il s'attacha dès sa plus grande jeunesse à l'étude des Mathématiques, & se rendit en peu de temps sçavant dans l'Art d'attaquer & de défendre les Places.

Feu Mr de Louvois, l'employa
 en Italie, où il réussit au gré de
 ce Ministre. Il n'en faut pas da-
 vantage pour faire connoistre
 qu'il est fort sçavant dans l'Art
 dont il se melle. Les deux der-
 nières Places, dont il a contri-
 bué à la prise, sont Bareelonne
 & Veruë. On sçait que ces deux
 fameux sieges ont fait redou-
 bler la gloire de ceux qui ont
 emporté ces Places. Le Gou-
 vernement de Niort, qui a esté
 donné à Mr le Marquis de Vi-
 laine, Lieutenant des Gardes du
 Corps, & Maréchal de Camp,
 est considerable à cause de sa

Bb iij

292 **MERCURE**

situation, & qu'il est sur le bord de la Mer, dans un País rempli de Nouveaux convertis. Mr de Vilaine s'est fort distingué dans tous les lieux où il a servi. Il joint beaucoup de sçavoir à beaucoup de valeur, & s'est toujours attaché à l'étude des Sciences dans ses heures de loisir. Il a épousé Mlle le Prestre, fille de Mr le President le Prestre, & de Dame Anne Bailly. Feu Mr de Vilaine, son pere, faisoit une tres-belle figure à la Cour de la ReineMere du Roy, dont il estoit fort considéré.

Mr le Marquis d'Auxy, Capitaine aux Gardes Françaises, a. acheté le Regiment Royal Comtois, de M^r le Marquis de Vergetot, Maréchal de Camp, & Chevalier de l'Ordre de S. Louis. M^r le Marquis de Vergetot, est de la maison Dufay, qui est des plus anciennes de Normandie, & qui porte presque les mêmes Armés, que la Maison de Savoye; sçavoir, un Ecu de gueules à la Croix d'argent, couronnée de quatre molettes d'éperons, avec cette Devise, qui est assez singuliere : *Faites bien & laissez dire.* Mr

B b iiij.

294 MERCURE

le Marquis de Vergetot, a esté élevé Page du Roy, il leva ensuite deux Compagnies de Cavalerie en differens temps, & en 1691. il épousa Mlle de Bellefond, fille de Mr le Maréchal de Bellefond, Gouverneur du Château de Vincennes, & Chevalier des Ordres du Roy. Mr le Marquis de Bellefond, son fils, ayant esté tué à la Bataille de Steinkerque, à la teste du Royal Comtois, dont il estoit Colonel, Sa Majesté donna ce Regiment à Mr le Marquis de Vergetot, qui depuis ce temps là a toujours servi avec beau-

coup de distinction, à la teste de ce Corps. Il est fils de M^{ie} Gilles Dufay, Marquis de Vergetôt, Maréchal de Camp, & Maréchal de Bataille de l'Armée de Malte, à qui la Reine, Mere du Roy, permit en 1644. d'aller à Malte, que les Turcs menaçoient d'assiéger. Ce Marquis mena avec luy un nombre considerable de Gentilshommes, qu'il défraya : & quoi-que les Infideles eussent changé de dessein, l'Ordre de Malte, fut si sensible à la generosité de ce Seigneur François, que le Grand Maître, Paul Lascaris, luy en

296 MERCUR

marqua une reconnoissance éclatante, en accordant à l'un de ses Enfans de pouvoir estre fait Chevalier, seul de son Chapitre : de sorte que Mr le Marquis de Vergetot, dont je vous parle, auroit pû estre Chevalier de Malte, en naissant, sans estre obligé de faire les preuves que font les autres Chevaliers, s'il eu besoin de se servir de la grace que le Grand Maître avoit fait à feu Mr le Marquis de Vergetot. Sa mere est de la maison de Foüilleuse de Flavacourt. Mr Dufay, est cousin de Mr le Marquis de Vergetot. Il a

épouse Dame N d'Auxy
d'Hanvoille, Tante de celui
qui a acheté le Royal Com-
tois. C'est ce qui allie la mai-
son Dufay, à celle de Bouf-
flers.

Quant à M^r le Marquis
d'Auxy, à présent Colonel du
Royal Comtois, je vous ay
parlé amplement de ce qui re-
garde sa Maison, lorsqu'il fut
reçû Capitaine aux Gardes. Il
est proche parent de Mr le Ma-
rêchal de Boufflers, & descend
des anciens Sires d'Auxy, fortis
anciennement de Flandres. Je
me sers de cette occasion pour

vous parler d'une de ses sœurs
qui est morte depuis quelque
temps dans une grande opinion
de sainteté, dans l'Abbaye
Royale des Dames de Saint
Paul, près la Ville de Beauvais,
dont elle estoit Religieuse &
Doyenne, non par l'ancienneté
de son âge, puisqu'elle n'a-
voit que trente-huit ans lors-
qu'elle est décedée, & seulement
14. ans de profession, mais
par une qualité qu'on donne
à celle des Religieuses que l'on
trouve la plus capable de gou-
verner le Monastere sous les
ordres de l'Abbesse. Je ne puis

vous donner une juste idée de la vertu de cette Religieuse, qu'en employant les termes dont s'est servie Madame M... de Clermont - de - Tonnerre, sœur de Mr l'Evêque, Duc de Langres, dans une Lettre qu'elle écrivit peu après cette mort à un des Freres de cette vertueuse Religieuse: *Elle est morte, disoit-elle, comme elle a vécu; c'est-à-dire dans les dispositions du monde les plus saintes, & elle nous a laissé en nous quittant le regret sensible d'avoir perdu en sa personne un exemple de regularité & un modele achevé de toutes les*

300 MERCURE

vertus de nostre estat. Ce fruit s'est trouvé meur dans un âge encore peu avancé ; & la terre s'en trouve privée, parce qu'il estoit préparé pour le Ciel. Ce sont ces reflexions qui adoucissent en quelque sorte ma douleur sur cette perte, qui m'est si rude par toute autre considération ; mais nous avons tout lieu de croire qu'elle aura trouvé grace devant Dieu, & qu'elle jouit dans le Ciel de la recompense qu'il donne à ses Elûs, puisqu'elle avoit tous les caracteres d'une heureuse predestination.

Cette Dame estoit parente de Monsieur le Maréchal Duc

de Boufflers au troisiéme degré.

Mr le Marquis de Courtebonne a eu l'agrément du Roy pour acheter le Regiment de Dragons de Mr le Comte de Montmain, qui a achetté une charge de Capitaine Lieutenant dans la Gendarmerie. Mr le Marquis de Courtebonne est fils de feu M^{ic} N . . de Calone Marquis de Courtebonne Gouverneur de Hesdin & Lieutenant General des Armées du Roy, & d'une Dame de qualité de Montpellier. La sœur de feu M^r de Courtebonne & veuve de M^r de Breteuil Con-

302 MERCURE

seiller d'Etat & Intendant des Finances. La Maison de Calonne est une bonne & ancienne Maison de Picardie. Elle y est alliée à tout ce qu'il y a de plus considerable dans cette Province. M^r le Comte de Montmain Seigneur de Montnon qui a vendu ce Regiment & qui a achetté une Charge de Capitaine Lieutenant dans la Gendarmerie, est d'une ancienne Maison alliée à tout ce qu'il y a de plus illustre dans la Normandie, dans le Perche, dans le Mayne, dans le Poitou & dans la Xaintonge. Il joint aux

avantages d'une illustre naissance un mérite personnel généralement reconnu de tous les Officiers de l'Armée. Il s'est signalé dans plusieurs occasions où il s'est montré digne du nom qu'il porte & du rang qu'il tenoit à l'Armée. Mr de Montmain, quoyque dans un âge assez peu avancé, sert depuis long-temps.

M^{re} N... de Cordebouf Bauverger Comte de Montgon est mort dans ses terres en Auvergne. Il est chef d'une ancienne maison de cette Province, & il laisse héritier de

Mars 1706. C c

304 MERCURE

son nom & de ses biens M^r
le Marquis de Montgon Lieu-
tenant General des Armées du
Roy & Directeur general de
la Cavalerie en Italie, qui a
épousé Mlle de Hendicourt
fille de M^r le Comte de Hen-
dicourt grand Louvetier de
France, & de Dame N . . . de
Pons sœur de Me la Marquise
de Miossens veuve de M^r le
Marquis de Miossens frere de
feu M^r le Maréchal d'Albret.
M^r le Comte de Montgon qui
vient de mourir, laisse encore
M^{re} Philippe de Montgon Ca-
pitaine aux Gardes, aussi con-

nu par son esprit que par sa valeur dont il a donné des marques en plusieurs occasions ; de mesme que M^r le Marquis de Montgon son frere aîné. La maison de Montgon est alliée à celles de Pons , d'Albret, de Chabannes-Eurton , & à plusieurs autres maisons aussi considerables. M^r le Comte de Montgon dont je vous apprens la mort , estoit generalement aimé dans sa Province ; il s'y estoit fait estimer par ses manieres honnestes & bienfaisantes ; il y estoit le pere des pauvres & le protecteur de la No-

306 MERCURE

blesse, pour laquelle sa bourse estoit toujours ouverte & son credit souvent employé.

Il y a quelque chose à reformer & quelques circonstances à ajoûter dans l'article que vous venez de lire dans ma lettre qui regarde le Roy d'Angleterre & Mr Gualtieri Nonce de Sa Sainteté. L'un des deux carosses envoyez par ce Prélat au devant de Sa Majesté Britanique, n'estoit attelé que de six chevaux, mais ils estoient tous deux accompagnez de quatorze Valets de pieds du mesme Prélat, dont la livrée

estoit neuve. Ce fut avant le disné que ce Monarque visita sa Biblioteque, son Cabinet des Medailles, & qu'il examina ses instrumens de Mathématique. Il y avoit déjà plus d'une heure que ce Prince y prenoit plaisir, lorsque l'on vint dire que le disné estoit servi. Il auroit voulu continuer encore quelques temps à prendre le même plaisir ; mais il ne voulut pas se faire attendre. Sa Majesté n'avoit resolu que de prendre quelques rafraichissemens *incognito*. Elle fut fort surprise de trouver un repas

308 MERCURE

d'une magnificence toute Royale ; elle fit un compliment là-dessus fort obligé à Mr le Nonce. Ce Prince voulut qu'il se mit à table auprès de luy. Mr le Duc de Perth son Gouverneur & trois Milords qui estoient avec luy eurent le mesme honneur ; il y eut quatre services de vingt-cinq plats chacun. Je vous ay déjà parlé de la magnificence de ses services ; il y en eut un d'abricots, de pesches, de cerises & d'autres fruits tous glacez, & faits avec tant d'art, qu'ils parurent naturels. Le Roy retour-

na à l'issuë du disné dans la
Bibliotheque, où Mr le Nonce
fit faire plusieurs experiences
Physiques; & particulièrement
de l'effet de l'air par le moyen
d'un instrument pneumatique.
Sa Majesté fit connoistre qu'elle
prenoit un fort grand plaisir à
ces experiences pour lesquelles
elle a beaucoup de goût. Ce
Prince eut ensuite le divertis-
sement de la lanterne Magique,
dont les effets réjouirent beau-
coup toute la compagnie. Sa
Majesté sortit de chez Mr le
Nonce sur les quatre heures,
après l'avoir remercié d'une

310 MERCURE

maniere aussi spirituelle que
gracieuse.

LETTRE

D'un François, homme d'esprit
& de merite, sur le Départ
du Roy d'Espagne, écrite
à Madrid le 26. Fevrier,
1706.

*Vous aurez sçû, Monsieur,
par d'autres que par moy que Sa
Majesté Catholique partit d'icy
Mardy passé; mais voicy des cir-
constances qui auront pû échaper,
à ceux qui vous auront écrit.*

*Dimanche au soir 21. le Roy
fit*

fit avertir les Grands de se trouver au Palais le lendemain matin.

Ils y vinrent au nombre de vingt-cinq à trente, & ils attendirent Sa Majesté dans une longue galerie qui leur est destinée, & qu'on appelle par cette raison la galerie des Grands. Le Roy s'y rendit à neuf heures & demie, & S. M. leur fit un Discours en Espagnol plein d'éloquence, de force & de tendresse, qui remplit de respect & d'admiration tous ceux qui l'entendirent. En voicy la substance.

Messieurs, je vous ay fait venir, pour vous déclarer que je suis résolu d'aller me met-

Mars 1706. Dd

312 MERCURE

tre à la teste de mon Armée, afin de vous défendre & de conserver l'Etat. Je pars demain. Je vous laisse la Reyne : quelque repugnance qu'elle eût à se charger du Gouvernement je l'y ay fait consentir à la fin. C'est à vous que je confie ce précieux dépôt. J'espere que vous seconderez de tout vostre pouvoir ses bonnes intentions, & que vous l'aiderez de vos conseils dans les occasions. Mes ennemis ne manqueront pas de profiter de mon absence pour corrompre mes fideles sujets, & pour augmenter le

nombre des malintentionez. Je me perſuade que voſtre prudence & voſtre zele raffureront les uns, & diſſiperont les autres.

Ce diſcours dont ce n'eſt icy qu'un foible précis ; ce Diſcours, dis-je, prononcé par un Roy le plus honneſte homme de ſon Royaume, fit verſer des larmes à toute l'Assemblée, & renouvela les impreſſions de reſpect & d'amour que ſa perſonne & ſa conduite l'aiſſent dans tous les cœurs. Sa douceur, ſa bonté, ſa ſageſſe, ſa pieté, ſon eſprit, ſon jugement, ſa pénétration, & ſes lumieres ſont dans un degré qui ne ſouffre

D d ij

314 MERCURE

guere de comparaison : & quand Philippe V. n'auroit de Droit à la Couronne qu'il possède que celui de sa vertu, il me semble qu'il faut estre frappé du dernier aveuglement pour vouloir se donner à un autre Maistre. Personne en Espagne ne pense, ne parle, & n'écrit mieux que le Roy. Il aime extrêmement la Reine, & la Reine l'aime de mesme. Leur separation qui se fit à deux lieües de Madrid fut un spectacle bien touchant.

Sa Majesté partit à midy avec deux Brigades formées des deux Compagnies des Gardes du Corps Espagnols, tous habillez de neuf,

accompagnée des Grands qui sont Officiers de sa maison, & de plusieurs autres Seigneurs. La place du Palais étoit remplie d'un monde infini qui faisoit des vœux pour sa personne & pour le succez de ses Armes; sur la fin de la matinée on luy baisa la main, selon l'usage d'Espagne, dans ces occasions. Madame la Princesse des Ursins nous procura cet honneur, hors de la foule, & en particulier. Je vous avoüe que dans cette action de respect, j'estois plein d'un saisissement de veneration & de tendresse que je n'avois jamais senti. On quitta ce jour-là le deüil qu'on

D d iij

316 MERCURE

portoit depuis quinze jours pour la mort du dernier fils de Mr le Duc de Savoye.

Dés que Sa Majesté parut hors du Palais, les acclamations d'une foule prodigieuse recommencerent; les gens de consideration qui occupoient les balcons, & toutes les fenestres qui donnent sur les Places, & sur les rues par où S. M. passa, joignoient leurs vœux & leurs voix aux cris reboulez du peuple. Le Roy trouva la même affluence de monde au dehors de la Ville, & assez loing sur son chemin. On luy donnoit mille benedictions; & on crioit à haute voix,

perisse l'Archiduc, perisse celuy qui trouble nostre repos, & qui nous prive pour quelque temps de la presence d'un Roy & d'un Maître qui nous est si précieux. *Le Roy alla coucher à Valdemoro. qui n'est qu'à trois ou quatre lieues de Madrid. Il en partit le lendemain pour aller coucher à Ocana. Jusques-là c'estoit la route de Valence: mais un Courier exprés qui joignit Sa Majesté dans cet agreable lieu, fit prendre au Roy la résolution de changer sa marche, & d'aller vers l'Ar-
gon. Sa Majesté alla donc cou-
cher le Jedy à Chinchon, pour*

Dd iij

318 **MERCURE**

prendre le grand chemin de Saragosse, & pour aller delà en Catalogne. Le Vendredy Sa Majesté coucha à Luechez qui n'est qu'à quatre lieües de Madrid. Le Samedi de grand matin la Reyne monta en carosse pour s'y rendre. Le Roy l'attendoit, leurs Majestez dînerent ensemble; & à une heure après midy, après une separation des plus tendres, & des plus touchante, le Roy partit pour aller coucher à Alcala, & la Reyne revint à Madrid, où Elle fut encore reçüe avec de grandes acclamations. Elle n'avoit pas voulu une grande suite; & Sa Majesté

ne demeura pas long-temps en chemin.

Je vous envoie une seconde Lettre de Madrid du 3^e de ce mois , vous y apprendrez des nouvelles de Catalogne , & de Valence. Vous trouverez cette Lettre d'autant plus curieuse qu'elle ne contient que des nouvelles veritables. On en public tant de differentes qu'on a de la peine a démêler la verité parmi tout ce que l'on écrit.

Vous avez sçû que le 25. du mois passé , le Roy vint coucher à Laechez , & que le lendemain

320 MERCURE

26. la Reine partit d'icy pour aller encore voir le Roy dans ce lieu là. Elle ne mena avec elle que Madame la Princesse, & dans un second carosse étoient seulement deux Dames du Palais & de sa maison. Les Seigneurs qui suivirent la Reine furent son Majordome, son grand Escuyer, & Monsieur le Duc de Popoli Capitaine des Gardes. La Reine passa l'eau à Mejorada dans un grand bateau, dont le fond estoit couvert d'un Tapis de Turquie, & les Bateliers & les Rameurs estoient habillez fort proprement en matelots. Monsieur le Corre-

gidor, ou Lieutenant de Police de Madrid, avoit pourvu à tout, & il avoit donné des ordres qui furent fort bien suivis pour rendre ce passage commode & agréable à la Reine. Sa Majesté au retour descendit de Carosse à Mejorada, pour y voir la magnifique & fameuse Chapelle de S. Fauste, que Mr le Marquis de Mejorada a dans cet agreable lieu : pendant que la Reine estoit encore à Loechez, on y receut des lettres de Mr le Duc de Noailles, avec les nouvelles de ses succès en Catalogne. Il donnoit avis au Roy, qu'il se trouvoit fort près de

322 MERCURE

Gironne, que depuis le Roussillon jusques là, tout estoit rentré sous son obéissance; qu'il avoit fait un grand nombre de prisonniers, tant des Miquelets, que de troupes réglées; qu'il avoit trouvé quelque résistance à Figuières & en d'autres lieux, & que les habitans qui s'estoient obstinez à se deffendre, luy avoient tous déclaré que leur obstination ne provenoit que de ce que les ennemis leur avoient persuadé qu'en se rendant on se livroit à la potence & à l'incendie; mais qu'on leur avoit re-

mis l'esprit en leur déclarant qu'on n'en useroit qu'avec beaucoup de benignité, pourvû qu'il n'y eut point de recidive; ce qui avoit fait que des peuples entiers s'estoient venus soumettre. *Les troupes de France qui sont entrez en Catalogne par l'Aragon, s'approchent aussi de Barcelone; & par les avis qui sont venus en mesme temps de Valence, on a sceu que Peterboroug en estoit sorti avec deux cens chevaux; mais qu'il ne trouveroit pas autant de facilité à rentrer dans la Catalogne, qu'il en avoit eu à en sortir, & que*

324 MERCURE

Nebot un des principaux Chefs des Catalans revoltés, estoit sortis aussi de Valence avec deux cens chevaux & trois cens hommes de pied. Mr le Comte de Las-Torrés qui donnoit ses derniers avis, croyoit que le dessein de Nebot estoit d'aller se saisir du Pont d'Alzira, pour empescher que l'Evêque de Murcie ne le joignit avec ses troupes. Quelques deserteurs de Barcelone ont déclaré que les Sentinelles de Montjoux avoit crié qu'on découvroit le secours qu'on attendoit de Portugal avec tant d'impatience. Qu'on avoit envoyé sur l'heure

à la découverte, un des deux Vaisseaux garde costes qu'ils ont à leur rade, & qu'on avoit appris par là que c'estoit une Escadre de Vaisseaux François, ce qui produisit une consternation generale dans l'esprit des revoltez, qui ne s'attendent plus qu'aux châtimens qu'ils ont meritez.

Les Portugais sont de mauvais politiques de vouloir anticiper si fort le Siege de Badajoz. Il n'y a pas jusqu'aux femmes & aux enfans qui ne s'en moquent. Nous avons sur ces Frontieres une bonne Cavalerie & assez d'Infanterie pour nous op-

326 MERCURE

poser à leurs desseins ; & si le nouveau secours qu'on y attend de France arrive dans quelque temps , comme on l'espere , nous pourront sous la conduite d'un General aussi estimé , aussi habile & aussi aimé que l'est le nouveau Maréchal de Barwik , faire quelque chose de plus , que de nous tenir sur la défensive.

Depuis le départ du Roy , il n'est pas concevable quelle attention donne la Reine à ne laisser rien desirer à son Gouvernement.

Elle dément son sexe & son âge , par sa conduite & par ses lumieres. Elle est d'une extrême

assiduité à son Conseil du Cabinet ; & elle s'attire l'admiration de ceux qui le composent. Vous aurez pû sçavoir, que le Roy, avant son départ, avoit fait certaines graces, qui exigeoient de nouveaux éclaircissemens. La Reine a ordonné qu'on luy lut tous ces Decrets, avant que de les enregistrer ; & on est surpris à tous momens de son esprit & de sa justice dans les reflexions judicieuses & équitables qu'elle y fait. Son attention la plus grande, va à faire en sorte, que le Roy & les Armées ne puissent manquer de rien. Les troupes qui ont resté à

Mars 1076. E c

328 **MERCURE**

Madrid, font les rondes tour à tour, & bien regulierement toutes les nuits ; & tout le monde de concert s'applique à faire éclater l'amour & le respect qu'on a pour leurs Majesté. On apprit hier qu'il estoit arrivé à la Corogne, un vaisseau richement chargé, au profit du Roy. Il vient de Buenos-Ayres, & il doit estre suivi de trois autres dont deux sont François, & le troisiéme Espagnol, appelé le Rosaire, qui apporte une fort grande quantité d'or. Ce qui nous inquiéte beaucoup à l'heure qu'il est, c'est le départ des Galions, & de la Flotte, qui est à Cadix, preste

à mettre à la voile. Mr le Marquis de Castel-dos-Rios, cy-devant nôtre Ambassadeur en France, n'attend que cette occasion de passer à sa Viceroyauté du Perou, où sa grande reputation le fait desirer avec beaucoup d'impatience; mais les ennemis n'ignorent pas qu'elle est nôtre superiorité dans la Méditerranée; & ils aime mieux risquer la perte de Barcelonne, que de se hazarder à l'aller secourir. Ils sont par là en état de faire des courses, & de se faire craindre sur l'Océan, ce qui empêche uniquement nôtre Flotte de Cadix, de mettre à la voile. Nous sçaurons

Ec ij

330 MERCURE

dans peu de jours, à quoy on se sera resolu. Je vous en feray part, & je continueray de vous faire sçavoir, ce qui se sera passé sur la route du Roy, & ce qui se fera à Barcelonne. Je suis, &c.

Ce n'est pas à moy à vous rien dire d'avantageux de ce que vous allez lire : cependant j'ose vous assurer qu'il merite quelque attention.

SITUATION

*Des Affaires presentes de la
Guerre.*

Avant que de répondre à ce que vous me demandez, tou-

chant l'Etat present des Affaires de la Guerre, j'edois vous dire, que ces sortes d'affaires ont toujous ressemblé à l'Arc-en-ciel, qui, pendant qu'on le regarde pour en compter les couleurs, en prend tant de nouvelles, qu'à peine a-t-on achevé le compte de celles qui s'y sont d'abord fait remarquer, qu'il paroist tout different de ce qu'il estoit un instant auparavant. Il en pourroit arriver de même à l'égard de ce que vous me demandez, & pendant que je vous écriray icy, les choses pourront changer de face dans les lieux dont je vous parleray; c'est à quoy je vous prie de faire attention, afin de me rendre justice là-dessus. Je ne

332 MERCURE

puis vous assurer que d'une vérité, qui est que dès la fin de la Campagne dernière. Le Roy a luy-même fait le plan de celle qui va commencer, que ce Prince s'est donné la peine d'y travailler avec des soins infinis, & qu'il a mis ses armes en estat de triompher par tout où il a des ennemis; que toutes les choses nécessaires pour l'ouverture de la Campagne, sont disposées de maniere, qu'il peut prevenir par tout ses ennemis, s'il le juge à propos. Voilà tout ce que ce Monarque pouvoit faire. Le reste ne dépend point de luy. Il ne peut rien contre ce qu'il plaira à la Providence d'ordonner: & si le malheur veut que les Generaux fassent quelques fautes, elles ne

pourront luy estre imputées.

Je vais commencer à satisfaire v^otre curiosité, par la situation des affaire d'Italie, & je finirai par ce qui regarde celles de la Catalogne, à cause qu'il peut à tous momens, arriver de grandes nouvelles de ce costé-là.

Il doit paroistre constant à tout le monde, que les Armées du Roy en Italie, seront prestes d'y ouvrir la Campagne, avant que celles des ennemis y puissent paroistre. Tout ce qui est nécessaire pour la Conqueste du reste des Etats de Monsieur de Savoye, se trouve sur les lieux il y a déjà long-temps, & il n'y a point de siege qu'on ne soit en état d'y entreprendre, & de Place qu'on y puisse emporter avant

334 MERCURE

qu'elle soit en état d'estre secourue, comme je vous le feray voir avant que de finir cet Article. Il ne s'agit plus que de sçavoir par quel siege les Troupes du Roy entreront en action. Si l'on assiege d'abord Coni, il ne pourra resister long temps à des forces aussi nombreuses que celles du Roy ; & si l'on en remet le siege après la Conqueste de Turin, cette Place ouvrira peut-estre ses portes sans se défendre, l'usage n'étant pas, que les dernieres Places d'un Etat fassent de resistance, sur tout lorsqu'elles voyent des Places infiniment plus considerables, soumises, & qu'elles n'ont aucun secours à esperer. Quant à ce qui regarde le siege de Turin, toutes les choses

GALANT 335

choses nécessaires, pour emporter cette Place en peu de temps sont tellement préparées, & toutes les mesures bien prises, que le succès n'en paroist pas douteux. D'ailleurs, la Ville est si serrée en plusieurs endroits, & les rues sont si étroites en ces endroits là, qu'il ne sera pas nécessaire de beaucoup de bombes pour y mettre le feu; & comme cet embrasement le porteroit dans le reste de la Ville, la prudence ne veut pas que l'on s'y expose à laisser perir les Sujets les plus distinguez de Monsieur le Duc de Savoye, retirez dans cette Ville, & que l'on y laisse consumer, tout ce que le Piémont & la Savoye ont de plus précieux, & qui y a esté transf-

Mars 1706.

F f

336 MERCURE

porté comme dans un lieu que l'on ne croyoit pas devoir estre jamais assiéé. Ainsi si Monsieur le Duc de Savoye, souffre que l'on mette le siege devant cette Place, ce qu'il ne peut empêcher par la force des armes, il faudra des siecles à tous les Sujets pour reparer leurs pertes.

Voyons presentement s'il est possible que Turin puisse estre secouru. On n'a pu promettre que quinze mille hommes de renfort à Monsieur le Prince Eugene. Ceux qui sçavent la situation des affaires d'Allemagne, assurent qu'il est impossible que l'on puisse envoyer un si grand renfort en Italie: mais je compte que ces quinze mille hommes marcheront, & je veux

bien des donner au Prince Eugene.
 Que fera-t il avec ces quinze
 mille hommes, puis que
 les troupes que nous avons de
 de costé-là, seront beaucoup
 supérieures aux siennes. Ce
 n'est pas tout; voyons où sont
 les fonds pour les payer, aussi
 bien que celles qui sont déjà en
 Italie, & dont il deferte tous
 les jours un grand nombre, &
 par où quelques manques de
 toutes choses. On a compté sur
 les vivres & sur les munitions,
 sur les habits, & sur les che-
 vaux de remonte que le fils du
 Juis Opehgin, a promis de four-
 nir en Italie; mais comme il n'a
 pas encore reçu un sol, pour
 cette fourniture, & que les Es-
 tats sur qui on luy avoit assigné

338 MERCURE

des fonds, ont dit qu'ils ne les pouvoient payer. Il n'a pas encore fait commencer à remplir aucun magasin. L'Empereur attend pour payer les sommes qu'il s'est engagé de donner à ce Juif, & pour payer les troupes du Prince Eugene, l'argent qu'il a demandé à emprunter en Hollande & en Italie, & que les particuliers de ces deux Nations ne luy veulent point donner, ne trouvant pas leurs surtez assez fortes, & ne voulant pas se regler sur l'exemple de Mylord Marlborough, qui a souscrit pour une assez grosse somme, & qui a fait faire la même chose, par quelques-uns de ses amis; mais on ne sçait pas que ces souscriptions, ne sont que

pour tromper les particuliers, en les engageans à faire la même chose, & que ces Seigneurs ne donnent jamais l'argent pour lequel ils ont fait leurs souscriptions.

On pourroit me dire que l'Angleterre a déjà fait remettre de grandes sommes en Italie. Il est vray, mais elles ne regardoient pas l'armée du Prince Eugene, & Monsieur de Savoye a touché tout cet argent, dont il dit avoir besoin, & de beaucoup plus encore pour la defense du reste de ses Etats qui luy sont presentement infiniment plus à charge qu'ils ne luy rapportent. On compte qu'il aura outre les troupes necessaires pour deffendre Turin, une ar-

Ff iij

340 MERCURE

mée de 8. ou 9. mil hommes en campagne; mais cela paroît assez difficile, puisque loin de trouver des gens qui veulent s'engager pour servir dans une armée si peu considérable, la plupart de ceux qui s'y trouvent, ne laissent échapper aucune occasion de deserter. Je reviens au Prince Eugene, dont je vous parlois, avant cette digression. Je veux qu'il ait au commencement de la Campagne, toutes les troupes qui luy ont esté promises; que tous ses magasins soient remplis de vivres & de munitions, & qu'il soit en estat de marcher aussi tost que les François seront prest d'agir en Piemont. Il n'aura que deux partis à prendre: examinons les partis, & voyons

GALANT 348

si l'un ou l'autre pourra luy réussir. Celuy qui donneroit lieu d'avancer plus viste & d'abreger du chemin, seroit de tenter le passage de plusieurs rivieres bien deffendues, & de forcer des retranchemens de plusieurs fortes. S'il n'est pas assez heureux pour réussir dans cette entreprise, il trouvera son dessein fort reculé; à cause des raisons que je diray en examinant le second parti qu'il a à prendre: achevons ce qui regarde le premier, s'il est assez heureux ou plutôt assez malheureux pour réussir; car je ne sçay lequel luy seroit le plus avantageux, il faudra qu'il livre autant de combats qu'il y a de rivieres à passer, & qu'il donne beaucoup d'assauts pour

F f iij

342 MERCURE

emporter un grand nombre de retranchemens , & pour forcer des lignes. Je veux qu'il vienne à bout de tout cela ; dans quel état sera-t-il réduit ; de combien ses forces seront elles diminuées & l'élite de ses troupes affoiblies, puisqu'on employe ordinairement, pour ces coups de mains, tout ce que l'on a de meilleur. Ce ne seroit rien que ces pertes si elles estoient faites en emportant une Ville ; la place demeure, & les troupes n'ayant plus rien à faire ; aussitost qu'elles y sont entrées, elles se reposent, & attendent à loisir que leurs pertes soient réparées ; mais il n'en sera pas de mesme dans l'affaire dont il s'agit. Il n'y aura pas un moment à perdre, il faudra que le Prince

Eugene continuë sa marche presque dans le mesme temps qu'il aura perdu une partie de ses meilleures troupes. Quelle marche aura-t-il à faire, une marche de soixante lieuës pour arriver en Piémont. Qu'aura-t-il à essuyer pendant cette marche, une armée beaucoup plus nombreuse que la sienne, qu'il trouvera toujours en teste ou en flanc, qui l'harcelera sans cesse, & qui aura ravagé les lieux où il devra passer, afin de ne luy point laisser dequoy subsister. Et si cette armée ne juge point à propos de luy livrer bataille pendant la marche, elle se joindra à celle que nous auront en Piémont, & ces deux armées unies defferont vraisemblablement celle du Prince Eugene

344 MERCURE

ou l'obligeront à s'en retourner plus vite qu'il ne sera venu.

Voïons presentements il y a lieu de croire que l'autre parti qu'il restera à choisir au Prince Eugene luy sera plus avantageux. Ce parti seroit de faire un tour plus grand pour éviter tous les obstacles dont je viens de vous parler ; mais outre que pendant le temps qu'il perdroit, les François acheveroient l'expedition du reste des Etats de Monsieur de Savoye, qu'il ne pourroit avancer sans livrer bataille à Monsieur de Vendôme qui ne la refuseroit pas, & qu'il gagneroit selon toutes les apparences, quand il ne seroit pas superieur, puisqu'il y a lieu de croire qu'un Prince rempli de

GALANT 345

reconnoissance, de toutes les bontez du Roy, charmé des manieres dont il a esté. receu de la Cour & de la Ville, & que les Soldats n'abandonnent jamais dans les plus grands perils, parce qu'ils le regardent comme leur pere. Il y a lieu, disje, de croire qu'un Prince naturellement vaillant, & animé par tant d'endroits qui luy sont glorieux, doit estre toujours invincible : de maniere que le Prince Eugene n'avanceroit pas plus ses affaires de ce côté là que de l'autre ; & si l'on jugeoit à propos de le combattre d'abord, on agiroit pendant sa marche de la maniere que je viens de décrire, & cette marche auroit les mêmes suites.

346 MERCURE

On peut ajoûter à tout cela que les places du Milanez le fatigueront aussi beaucoup, & il y a lieu de croire que les Cantons Catholiques qui ont renouvellez leurs capitulations pour la deffense de l'Etat de Milan, & qui doivent fournir jusqu'à quinze mil hommes, se mettroient de la partie. Ainsi selon toutes les apparences, il ne restera aucune place à Monsieur le Duc de Savoye, peu de temps après l'ouverture de la Campagne, ou ce Prince aura empêché sa chute entière par un accommodement, & jouira d'une paix tranquille pendant que le feu sera dans la plus grande partie des Etats de l'Europe, & lorsque leurs Souve-

trains à cheveront de se ruiner, ce Prince commencera à se retablir.

Je passe à ce qui regarde la Flandre. Milord Marlboroug avoit proposé aux Hollandois à la fin de la Campagne dernière de lever dix mil hommes d'augmentation, pour celle où nous allons entrer, & que les Anglois en auroient seuls quarante mille, moyennant quoy il luy seroit permis de faire toutes les entreprises qu'il luy plairoit pendant la Campagne, sans que les Deputez des Etats pussent s'y opposer; mais tout ce projet s'est évanoui & les Anglois & les Hollandois, loin d'augmenter le nombre de leurs troupes, paroissent avoir bien de la peine

348 MERCURE

à faire les recruës qui leur sont nécessaires, de maniere qu'il n'y a encore rien de concerté en Flandres pour l'ouverture de la Campagne prochaine, & que l'on en parlera que lorsque Marlboroug que l'on attend à la Haye, y sera arrivé. Quant à ce qui regarde le nombre des troupes que la France peut avoir en Flandres, il est impossible de le pouvoir regler, & il suffit que Sa Majesté en ait pour faire teste par tout à ses ennemis & mesme pour les prevenir en plusieurs endroits. S'ils font marcher une grosse armée sur la Moselle en affoiblissant celle de Flandres, le Roy fera la mesme chose, comme il fit l'année dernière; & s'ils grossissent d'a.

bord celle de Flandres, Sa Majesté fera marcher moins de troupes du costé de la Moselle. Les Anglois publient qu'ils y auront une fort grosse Armée, pour attaquer la France de ce costé-là, & c'est une fort belle raison pour faire croire qu'ils n'en feront rien. Ainsi personne ne peut parler au juste de ce que feront d'abord des Armées de France & de la Moselle; puisque les parties ne peuvent sçavoir encore ce qu'elles feront de ce costé-là, & que chacune cherche à deviner ce que l'autre fera pour prendre de justes mesures. Quant à ce qui regarde l'Alsace, ce que la France a fait tient du prodige; puisqu'on y a voituré cinquante mille

350 MERCURE

chariots de fourage. On peut dire que les Romains n'ont jamais rien fait de plus grand, que ce que le Roi a fait en cette occasion, & qu'il a cette année rempli ce Pays des choses dont la nature luy a esté avare. Il seroit difficile d'exprimer la perte des chevaux que les ennemis font de ce costé-là, & combien les maladies leur emportent tous les jours de monde à Haguenau, & aux environs; de maniere que plusieurs sont persuadés qu'il ne nous seroit pas avantageux d'estre presentement maistres de cette Place. A l'égard du Fort-louis, il est surprenant que toutes les nouvelles publiques imprimées dans les Pays étrangers pendant plusieurs mois, & celles qui

Tourent icy à la main, n'ayent point cessé de dire que le Fort-Louis manquoit de toutes choses, & qu'il seroit bientost obligé de se rendre. Il ne s'est peut-estre jamais rien débité si affirmativement, & qui ait esté si faux. Je sçay de certitude, & j'ay vu plusieurs Lettres qui assurent non-seulement que rien n'y manque, mais qui en donnent même les raisons. Ces Lettres ajoûtent que l'on n'y ouvrira point les Magasins du Roy jusqu'à la fin d'Avril, & l'on peut juger que ces Magasins estant tous remplis, fourniront dequoy soutenir un Siege de plusieurs mois. Du reste, je ne puis rien vous dire touchant cette Place, deux grands Generaux, sçavoir Mon-

Mars 1706.

Gg

352 MERCURE

ſieur le Prince de Bade, & Mr le Maréchal de Villars, ont révé tout l'hiver l'un au moyen de ſ'en rendre maître à l'ouverture de la Campagne, & l'autre à ceux de la deffendre, de maniere que perſonne ne peut dire quelle ſera ſa deſtinée. Il ſemble qu'à ne regarder que la ſituation des choſes, l'avantage doit ve eſtre du coſté de Monſieur le Prince de Bade; mais Mr le Maréchal de Villars eſt un General bien viif, & bien vigilant, & d'ailleurs les Troupes que nous avons à Straſbourg, & aux environs, groſſiſſent tous les jours, & ſont preſque en eſtat d'agir. Je ne vous en parleray pas de crainte de donner lieu aux ennemis de ſ'en appercevoir.

voir ; mais comme ils le publient eux-mêmes depuis longtems , je n'ay rien à ménager la-dessus. Nous en sçaurons dans peu davantage sur cet article, qui donne de l'attention aux Curieux.

Ce seroit icy le lieu de vous parler de l'Armée de l'Empire qui doit estre commandée par Monsieur le Prince de Bade ; mais il est d'autant plus impossible de pouvoir dire de combien de Troupes elle sera composée que les Cèrèles, les Princes, & les Villes, qui doivent donner ces Troupes, ne le sçavent pas, & qu'ils se defendent d'en donner autant que l'Empereur en exige d'eux, & sur tout les Villes d'Ausbourg, & Ulm, & de Francfort, & quel-

G g ij

354 MERCURE

ques autres, qui ont présenté des Memoires, pour estre déchargés de la moitié de ce qu'on leur demande. Il est constant que l'Empereur a déclaré, que non seulement, il ne fourniroit point de troupes pour grossir cette Armée; mais aussi qu'il ne contribueroit en rien à son payement, la guerre d'Italie, & celle qu'il a contre les Mécontents épuisant toutes ses finances. Cela est cause que plusieurs Lettres d'Allemagne assurent que l'Armée de l'Empire fera mal payée, ce qui fait que l'on trouve peu d'hommes qui veulent prendre parti dans cette Armée: cependant Monsieur l'Electeur Palatin, tout devoüé à l'Empereur son beau-frere, jusqu'à

facrifier, à sa priere, les inter-
est de la Religion, se donne de
grands mouvemens pour faire
grossir l'armée de l'Empire, &
l'on travaille à des Magasins à
Philisbourg & à Mayence; du
moins les Allemands s'attachent-
ils fort à le faire croître; mais
il y a à douter qu'ils soient aussi
bien remplis que ceux de Stras-
bourg. Monsieur le Prince de
Bade qui évite toujours de se
mettre en campagne, tant qu'il
n'a point toutes les choses ne-
cessaires pour s'y tenir glorieuse-
ment, & pour vaincre sûrement,
fait grand bruit, & assure qu'il
ne marchera point, s'il n'est à la
tête d'une bonne armée. On
verra si lorsque Mr le Maréchal
de Villars sera en campagne,

356 MERCURE

cette marche ne le reveillera pas , en le faisant sortir de son Chasteau de Raftat. Pendant que l'on agit si lentement pour mettre en campagne les troupes de l'Empire, & que l'on est pas encore d'accord du nombre de celles qui agiront , à cause de la difficulté de trouver des hommes & de l'argent , le Ministère de Vienne chagrine tout le monde, & agit avec une hauteur dont tout l'Empire est mécontent. Il a fait présenter à la Diette de Ratisbonne, des Memoires pour l'engager à interdire tous commerce avec les Cantons Catholiques, à cause qu'ils ont renouvelé avec Philippe V. les Capitulations, pour la deffence du Milannois,

& on a fait voir à l'Empereur, que cette interdiction de Commerce seroit d'une tres-dangereuse consequence. Ce mesme Ministère voudroit que l'on empeschast Mr d'Avia, Nonce du Pape, de retourner à Rome, jusqu'à ce que Sa Sainteté ait satisfait l'Empereur, sur les Sujets qu'il prétend avoir de s'en plaindre. Enfin ce mesme Ministère ne cesse point de faire des plaintes injustes, à tous ceux qui ont quelques affaires avec l'Empereur, & prétendant que les particuliers qui en Hollande & en Angleterre, ne veulent pas luy prestere de l'argent, ont grand tort, il en parle avec beaucoup de mépris. Il n'épargne pas les Sujets de l'Empe-

358 MERCURE

reur, & ils sont si mal traitez, qu'ils continuent de se plaindre doucement, & en attendant qu'ils le fassent avec plus d'éclat. Il continuë de faire executer en Baviere, & assure que ses executions dureront encore longtemps, des malheureux & des innocens, dont la fidelité mériteroit plustost des récompenses que des supplices, & il y a lieu de croire que si quelque bon succès enflloit son orgueil, son Regne, seroit un Regne de feu, & de sang. Les Mécontents de Hongrie qui en sont persuadez, & qui sont épouvantez des cruantez que l'on exerce en Baviere, où l'on dit, que l'on executera tous ceux dont les prisons sont remplies, ont raison de ne vouloir

Vouloir point traiter avec l'Em-
 pereur, avant la Paix generale,
 afin qu'étant compris dans l'ac-
 commodement qui sera fait
 alors, les mêmes Souverains qui
 en seront garans, le soient aussi
 de leurs Traitez. C'est tout ce
 qu'ils peuvent faire de mieux ;
 mais ce n'est pas encore assez,
 puisque le Traité de Risvvyk à
 esté rompu, sans que l'on ait eu
 aucun égard pour les Rois qui
 en étoient garands, & il est à
 craindre que le Roy de Suede
 qui est un Monarque juste, bra-
 ve, heureux & puissant, ne se
 ressente un jour de ce mépris,
 lorsqu'il aura achevé de punir
 ceux qui enfreignent les Trai-
 tez qu'ils ont signez, & qui font
 d'injustes Guerres, comme le

Mars 1706. Hh

360 MERCURE

Roy Auguste , qui après avoir enfreint le *Pacta conventa* , avoit injustement fait la guerre à la Suede. Ce seroit icy le lieu de vous parler de la situation où est présentement la guerre de l'Empereur & des Mécontents ; mais outre que les nouvelles sont toujours fort variables , & que les Alliez , chez qui elles passent, avant que de venir à nous, les déguisent toujours. Les Hongrois ont leur politique dans leur maniere de faire la guerre , & ils ruinent toujours un grand espace de pays entre eux & leurs ennemis. Ils bloquent plusieurs Places à la fois, non pas dans le dessein de faire les sieges de toutes ces Places, mais pour avoir lieu de les af-

GALANT . 361

famer , en en ruinant tous les environs , & en vivant aux dépens de tout le pays , & comme ils embarrassent l'Empereur , en envoyant en mesme temps plusieurs Corps de troupes en divers endroits , il ne se peut qu'il n'arrive souvent quelques affaires , tantost à l'avantage d'un party , & tantost à l'avantage de l'autre ; mais l'on a soin de grossir les moindres avantages remportez par l'Empereur , & mesme d'en supposer souvent , afin d'encourager les peuples des Puissances alliées à fournir toujours , de bonne grace aux frais de la guerre dont ils sont accablez. Il y a un fait constant qui chagrine fort l'Empereur , qui est que l'armée qu'il a en

Hh ij

362 . MERCURE

Transilvanie demeure dans l'inaction, & que n'ayant rien à faire où elle est, il ne peut la faire revenir pour agir utilement ailleurs; puisque dès qu'elle fera quelques pas pour revenir, les Transilvains en feront autant pour rentrer sous l'obéissance du Prince Ragoſky, & comme on en a déjà eu plusieurs preuves, on n'ose faire faire aucun mouvement à ces troupes pour les faire marcher en deçà: cependant l'Empereur aura toujours lieu de craindre les Mécontents, dans Vienne même, tant qu'ils auront des Postes qui ne sont pas éloignés de cette Capitale.

Il est temps de passer d'Allemagne en Angleterre. Ce

Royaume est d'autant plus malade que son mal ne paroist pas, & que ceux qui pourroient y apporter du remede, ne le veulent pas voir. Il paroist opulent, mais plus on cherche à faire voir le bon estat où on le suppose, par les grandes sommes accordées par les derniers Parlemens, plus il court à sa ruine, puisque ces sommes sont toutes dépensées hors de l'Etat, & au delà des Mers, & cela sans que l'Angleterre en puisse estre agrandie d'un pouce de terre seulement. Ainsi non seulement la Guerre présente ne luy sera d'aucune utilité, elle ne luy procurera aucune Place, & elle ne sert qu'à faire passer tout son argent dans les Pays

H h iij

364 MERCURE

étrangers, & l'Etat estant aujourd'hui redevable de plusieurs centaines de millions, c'est une preuve qu'il y en a passé beaucoup. On aura peine à croire un fait constant que je vous vais dire ; c'est que tous les Matelots qui ont servi pendant la Campagne dernière, ne sont pas encore payez, & c'est pourquoy l'on a tant de peine à en trouver cette année. Tout cela fait voir, malgré les grands fonds accordez par le Parlement, que l'Angleterre manque d'argent, puisque le secours destiné pour la Catalogne n'a encore pû estre prest, & qu'il n'est encore parti qu'un Convoy, escorté seulement de cinq Vaisseaux de Guerre, pour

aller en Portugal. On n'a point fait toutes les augmentations de troupes dont on parloit l'année dernière, & qui devoit grossir l'Armée de Flandre. Tout cela convient fort à la Princesse de Danemarck, & à ceux de son party. Ils veulent perpétuer la Guerre, & non pas la finir, de crainte ou de ne pas régner toujours, ou d'estre chagrinez par un Peuple qui n'est pas docile, & pour cet effet ils sont ravis que la Nation soit épuisée afin qu'elle ne soit pas plus en estat d'agir, qu'un malade dont on a épuisé les forces, & que l'on a abbatu à force de seignées. Je pourrois m'étendre icy plus au long, sur la situation de ce Royaume; mais com-

Hh iiij

366 MERCURE

me je n'ay entrepris de parler que de celle qui regarde la Guerre, & qu'on l'a peut connoître par ce que je viens de dire, je ne m'étendray pas davantage sur ce qui regarde cette situation, j'ajouteray seulement que le Marquis de Miremont ne devant plus lever le gros Corps qu'il devoit mettre sur pied, le nombre de Troupes qui devoit passer en Catalogne, se trouvera diminué : cependant le parti de la Cour, pour encourager les peuples, à payer les subsides accordez par le Parlement, a fait répandre plusieurs copies d'une Liste, par laquelle les Armées que les Allies auront cette Campagne en differens endroits, doivent mon-

ter à trois cent mille hommes. Il faut que les Anglois soient bien changés s'ils donnent dans ces panneaux. Rien n'est plus capable de tout gâter que des choses si outrées, & souvent ; au lieu de produire l'effet que l'on en attend, elles donnent lieu d'approfondir la vérité.

Quant à la Hollande, elle a si souvent fait payer le deux-centième denier, qu'elle avouë de bonne foy, depuis deux ans, qu'elle est épuisée, & quand elle ne l'avouëroit pas, il est de notoriété publique, qu'une partie de ces Provinces déclara l'année dernière qu'elles ne pouvoient plus contribuer aux frais de la guerre, & proposa de vendre ses domaines ; mais ceux qui les

368 MERCURE

ont affermez, voyant qu'ils man-
queroient par là à gagner, ont
détourné ce coup; mais ces Pro-
vinces n'en estant pas plus à leur
aise, la suite de la guerre, ne
peut servir qu'à achever leurs
ruines. Cette Republique ne se
vante point comme l'Angleterre,
d'avoir fait de nouvelles le-
vées, auxquelles elle n'a pas
pensé, & elle demeure d'ac-
cord qu'elle a bien de la peine
à faire ses recrues, & que si
elle fait quelques augmenta-
tions de Troupes, elle ne fera
pas de plus de quatre Regimens
pour en remplacer quatre de Sa-
xo-Gotha, qui sont à sa solde, &
qu'elle envoie en Italie. A l'é-
gard des Troupes qu'elle four-
nit pour la Catalogne, on sçait

que ce secours ne monte qu'à treize cens hommes, tirez de tous les Regimens de l'Etat. Ainsi ces Troupes qui ne sont point de nouvelles levées, ne laisseront pas d'affoiblir de treize cens hommes l'Armée de Flandres. Voila qu'elle est la véritable situation des affaires de la guerre en Hollande dans le moment que je vous écrit. Je ne sçay pas si elle changera avant l'ouverture de la Campagne; mais le tems est court.

Il ne me reste plus à vous parler que de la Catalogne. Je puis vous assurez que les Catalans y ont reconnu de bonneyoy Philippe V. pour leur legitime Souverain, & que ces peuples

370. MERCURE

ayant veu ce Monarque de près ; parce qu'ils ont eu le bon heur de le posseder chez eux pendant quelque tems, ont avoué que si sa naissance ne luy donnoit pas les Couronnes qu'il porte, il les mériteroit par ses vertus, & par toutes les grandes qualités qu'ils ont admiré en sa personne ; mais une politique qui doit les rendre méprisables à tous les honnêtes gens, & dont ils ont toujourns suivi les regles, ne leur permet pas d'en user autrement qu'ils font aujourd'hui, & s'ils n'en ont pas fait éclater d'abord les maximes, ce n'est qu'à cause qu'ils attendoient un temps favorable pour le faire. Selon cette politique, ils ont toujourns cherchez à donner de

la jalousie aux Roys d'Espagne, afin de ne payer aucunes des charges de l'Etat, à quoy tous les Sujets sont obligez, & c'est par cette raison qu'ils ont presque toujours eu de l'intelligence avec la France pendant qu'elle étoit en guerre avec l'Espagne. Les Catalans feroient encore la même chose aujourd'hui, si le Thrône d'Espagne étoit possédé par un ennemi de la France; mais par l'élevation de Philippe V. sur le Trône, ils se trouvent enfermez entre deux Puissances qui peuvent les mettre à la raison, lorsqu'ils s'écarteront de leurs devoirs. Ils ont une délicatesse là-dessus qui n'est pas concevable, & les moindres choses leurs font om-

brage. Je dois ajouter icy une chose difficile à croire, & qui n'entrera pas aisément dans l'esprit de ceux qui en entendront parler ; c'est que voyant que Philippe V. les traitoit trop doucement, & n'exigeoit rien d'eux, ils ont crû que cela n'étoit pas naturel, & que ce Monarque attendoit qu'il fut affermi sur le Trône pour leur imposer de gros subsides, puisqu'ils étoient plus en état de les payer, que beaucoup d'autres de ses Sujets, & voyant que si cela arrivoit, ils ne pourroient plus avoir recours à la France à cause de l'union qui est entre les deux Couronnes, ils ont crû qu'ils devoient se donner un Souverain ; mais un Souverain

dont ils seroient les maîtres absolus, & qu'ils menaceroient de se donner à la France ou à l'Espagne, selon que ces deux puissances seroient bien ou mal ensemble, en cas que ce phantôme de Souverain voulut les gouverner arbitrairement, leur imposer des taxes, & qu'il ne voulut pas les gouverner selon leur volonté, c'est-à-dire prendre des loix de ses propres Sujets; mais ils n'ont pas fait reflexion qu'ils ne peuvent réussir dans leurs desseins avec le Prince qu'ils ont choisi. Il est vray qu'il étoit nécessaire que celuy qu'ils choisiroient eût des Alliés assez puissans pour s'opposer aux forces des deux Couronnes, afin de les maintenir; mais ils de-

374 M E R C U R E

voient considerer que ces mêmes Alliées peuvent un jour le deffendre contre eux-mêmes, & les mettre à la raison, en les obligeant de suivre les loix de leur Souverain. Ce n'est pas tout encore, ils devoient être persuadé qu'en se donnant, le Souverain dont ils ont fait choix ils prenoient un maître qui n'avoit aucun bien, & que ce qu'ils seroient obligé de luy donner pour entretenir sa maison, & l'éclat de sa dignité monteroit à dix fois autant que ce qu'ils donnent au Roy d'Espagne; car ils ne pouvoient s'assurer en le choisissant que tous les Royumes qui composent la Couronne d'Espagne fissent le même choix, & cela n'arrivant pas, ils se

trouvent obligez d'entretenir leur Souverain , selon le rang qu'ils luy ont donné. On se récraiera peut-être sur ce que je dis que l'Archiduc n'a point de bien , & l'éclat de sa naissance qui éblouira ceux qui parleront de la sorte , leur fera tenir ce langage : mais il est constant que l'Archiduc n'a point de bien , les revenus de l'Empire ne le regardent en aucune maniere , & les revenus particuliers de l'Empereur ne suffisant pas pour la dépense qu'il fait ordinairement , & d'ailleurs ses Pays héréditaires sont tellement ruinez , & il en tire si peu de chose qu'il est presque impossible qu'il puisse jamais s'acquiter de tout ce que l'Empereur son pere a

Mars 1706.

Ii

376 MERCURE

emprunté , & de ce qu'à son exemple il emprunte tous les jours. Presque toutes les piergeries sont engagées , & ses Domaines vendus ou engagez. On n'en doutera pas , lors qu'on fera reflexion que l'Archiduc n'a pas touché un fol depuis qu'il a quitté la Cour de Vienne, si l'on en excepte 20000.écus que l'Empereur luy vient d'envoyer. Cette somme est si modique qu'elle ne merite pas d'être nommée , & cependant elle n'est envoyé qu'après plusieurs années : de maniere que le Prince qui l'a reçûe , auroit esté fort mal dans ses affaires si les Alliés n'avoient pris le soin d'entretenir sa Maison , & si l'argent que les Catalans ont

GALANT 377

esté forcez de prester, pour ne leur estre jamais rendu, n'avoit servi au même usage ; de maniere que ce Prince se trouveroit fort embarrassé s'il estoit obligé de le rendre : cependant ceux dont on l'a arraché prétendent bien qu'il leur sera rendu, & la crainte qu'ils ont de le perdre si ce Prince estoit obligé de quitter la Catalogne, est cause que la plûpart de ceux qui ont donné cet argent, sont encore dans son party ; mais cette ressource est foible, & selon toutes les apparences, elle ne suffira pas pour empêcher la perte de Barcelonne. Les ennemis n'avoient qu'un moyen pour y parvenir, qui estoit de tâcher d'en faire recue

378 MERCURE

ter le Siege, afin que leur Flotte pût avoir assez de tems pour apporter le secours que l'Archiduc attend avec autant d'inquietude, que d'impatience. Milord Peterborough avoit imaginé tout ce qui se pouvoit faire de mieux, pour donner le temps dont cè secours pourroit avoir besoin pour se rendre devant Barcelonne; & la chose estoit bien concertée, si le Roy de France avoit esté capable de donner dans ce panneau. Ce Milord s'estoit jetté dans Valence avec un nombre considerable de Troupes, afin d'attirer pour faire ce Siege, la plus grande partie des Troupes de France & d'Espagne. Il l'auroit fait durer le plus

qu'il lui auroit esté possible, & peutestre même assez de temps pour donner à la Flotte des Alliés celuy d'arriver devant Barcelonne; & la perte de Valence l'auroit alors mis peu en peine, puisque la Catalogne sauvée, ils se tenoient assurés de reprendre aisément Valence, & tout ce qu'ils auroient perdu dans ce Royaume; mais les ordres du Roy ont empêché fort à propos que l'on ne fit le Siege de cette Place, qui n'avoit esté resolu, que parce que l'on n'estoit pas persuadé que toutes les choses necessaires pour le Siege de Valence, seroient aussitôt prêtes qu'elles l'ont esté.

L'Archiduc a peu de trou-

380 MERCURE

pes pour deffendre sa Conquête. Vous en jugerez par ce qu'il dit aux Estats dernier de Catalogne assemblés à Barcelonne. Il leur representa , avec combien de dangers pour sa Personne & de depense pour les Alliés , il estoit venu dans leur Province , pour assûrer leurs personnes & leurs biens contre leur Ennemy commun ; qu'il avoit eu un extreme plaisir de voir les peuples seconder par leur zèle ses bons desseins ; mais que comme les premiers rayons du Soleil ne suffisent pas pour dissiper de gros broüillards , la Province estoit menacée d'un orage plus à craindre que tout ce qui l'avoit précédé , qu'il estoit à propos pour le prevenir , que les Estats missent sur pied quinze mille hommes , & qu'il s'assignassent les fonds necessaires pour

les entretenir ; qu'il se chargeoit de leur fournir leurs armes & les munitions de guerre ; qu'il mettroit des Officiers experimentés à la tête de ses Troupes , qui secondées des Anglois & des Hollandois qu'il avoit amenés , deffendroient leur País contre leur Ennemy , leur representant que sans ce secours , il se verroit obligé de se rembarquer pour repasser en Portugal.

Le Président luy répondit au nom des Etats , qu'il connoissoit assez la misere de la Province, pour ne pas imputer à un zèle refroidi , l'impuissance où ils estoient de luy accorder ce qu'il demandoit : On le pria de se contenter de six mil hommes , dont la Députation en fourniroit mil , Barcelonne mil, & les autres Villes & Com

382 **MERCURE**

munautés de la Province, les quatre mille restans. Ce Président finit ce discours en faisant remarquer à l'Archiduc, que la preuve la plus propre à le convaincre de la bonne volonté des peuples de Catalogne pour luy, estoit la reflexion qu'il le supplioit de faire qu'en 5. ans de tems le Roy Philippe V. n'avoit pas exigé de cette province, ce qu'elle donne à l'Archiduc dans un seul jour. Ce trait parut hardy, & fut regardé comme un préjugé de la mauvaise disposition où l'on est, en ce pays-là pour ce Prince, & la levée des troupes qu'on luy avoit promis par ce resultat, a esté tres-médiocre, les Miquelets, & les Habitans de la Plaine de Vick, refusant de s'y engager,

GALANT 383

ger, & disant qu'ils ne veulent servir que dans les Regimens de leur Milices. Ils n'en disent point la raison ; mais on sçait que ce refus ne vient que de ce qu'ils veulent piller avec liberté, ce que ne peuvent faire des troupes soumises à la discipline Militaire.

Ce que le President des Etats dit à l'Archiduc, en luy faisant remarquer qu'ils luy donnoient plus en un seul jour, qu'ils n'avoient donné à Philippes V. pendant cinq années, confirme ce que je vous ay dit, touchant la faute que les Etats ont fait en choisissant pour Souverain, un Prince aussi gueux que l'Archiduc.

La Lettre que vous allez lire

Mars 1706.

Kk

384 MERCURE

& ce que vous trouverez en suite, vous feront connoître ce que l'on sçait icy au vray, de l'état des affaires de Catalogne dans le moment que je vous écris.

A Alcanis le 11. Mars 1706.

Mr le Maréchal de Tessé arriva hier de Darocka, où il avoit esté au devant du Roy. Il en est revenu tres-joyeux, ce qui nous fait connoître que les affaires d'Espagne vont assez bien: Le Roy arrive aujourd'huy à Hicard, où il sejournera, & de là il ira à Caspé. Nous comptons de partir d'icy pour aller à Barcelone pour le plus tard le 17. du courant, &

nous partirions plutost si le Courier qu'on a dépeché à Mr de Legal, estoit de retour ; car il n'y a rien qui nous retienne que cela, puisque les trois mille mulets de charge sont tous prests, de même que les chariots pour apporter nôtre Pont de Bateaux, pour passer la Segre entre Frague & Miquenencia, de même que la Riviere qui est à trois ou quatre lieues de Barcelone, où nos armées se doivent joindre.

Nos frontieres sont fort tranquilles, & nous n'entendons parler en aucune maniere des Miquetets. Je ne sçay où ils sont allez.

K k ij

386 MERCURE

Monſieur le Chevalier de Montmain arriva le 24. de ce Mois à Verſailles : Il rapporta *Que le Roy d'Eſpagne eſtoit arrivé le quatorze de ce Mois à Caſpé , qu'il y devoit ſéjourner le quinze , que le ſeize toute l'Armée devoit ſe mettre en marche pour aller à Barcelonne , que l'on comptoit que l'on arriveroit le vingt-troiſième devant cette Place , que l'Armée avoit pour quinze jours de vivres , que toutes les troupes marquoient une grande impatience de marcher , & un grand deſir de combattre ; & que ſelon les dernieres Nouvelles reçues de Barcelonne , l'Archiduc eſtoit toujours dans cette Place avec une Garniſon peu nombreuſe.*

Je viens d'apprendre que le blé manque dans Barcelonne ,

que l'on y enleve avec grand empressement tout le pain que l'on y cuit, & qu'on le mange encor tout brûlant. Les mêmes Lettres ajoutent que dans un Conseil qu'on y a tenu, l'on a proposé à l'Archiduc d'aller dans le Royaume de Valence; mais qu'il n'avoit pas encor pris son parti là-dessus. On leve aux environs de Torreil de Mongris quarante Compagnies de Miquelets pour le service de Philippe V. Il y en a déjà vingt-quatre en estat de servir, & tous les Miquelets qui s'enrolent, paroissent de la meilleure volonté du monde.

Vous sçavez que les secours d'Angleterre destinez pour la Catalogne doivent partir en 3.

388 MERCURE

temps differens, dont il n'y a que le premier Convoy de parti, escorté de 5 Vaisseaux de guerre, les Troupes ne sont pas nombreuses, & personne n'ayant voulu s'enroller pour aller si loin, on a esté obligé de faire des détachemens des Troupes qui sont en Angleterre. Le dernier secours qui est le plus considerable, ne partira qu'au mois de May, ainsi il y a lieu de croire que l'expédition de Barcelonne sera finie avant que ce secours arrive. Il est vray que l'Amiral Lake, qui est à Lisbonne, préparé une assez grosse Flotte, qui pourra arriver plutôt; mais la pluspart de ces Vaisseaux n'estant que du 2. & 3. rang, & ceux de ce der-

nier rang estant les plus nombreux, cette Flotte n'est pas fort à craindre.

Les Portugais se croyant supérieurs sur les frontieres de Castille, font tous leurs efforts pour entrer les premiers en campagne; mais Mr le Duc de Barvick qui est arrivé depuis quelque temps à Madrid, doit estre presentement à la teste des Troupes d'Espagne, qui doivent estre renforcées de plusieurs Bataillons François, & comme les Espagnols ont beaucoup de confiance en ce Duc, & que d'ailleurs Mr le Marquis de Risbourg vient d'accepter le Gouvernement de Badajos, il paroist que les Espagnols ne sont pas fort inquietez des me-

390 MERCURE

naces des Portugais.

Le bruit se répand fortement que l'on doit faire un fort gros détachement d'Allemands pour l'Armée de Mr le Prince Eugene ; cela pourroit déranger ce que je viens de vous dire des affaires d'Italie ; mais en tout cas , si ce détachement , supposé qu'il se fasse , nous empêche de finir cette année la guerre en Italie ; il sera cause que nous pourrons nous récompenser sur le Rhin , des conquêtes que nous aurions faites en Piémont.

Je crois qu'après vous avoir parlé de la guerre, je puis vous en entretenir de Poësie. Les Poëtes chantent souvent les plus belles actions des Guerriers , &

les font connoître à la postérité. La piece que je vous envoie, est intitulée : *Queste de Poisson*. Je m'imagine déjà vous entendre dire, que tout Paris est rempli de cette piece, & qu'il ya déjà long-temps qu'elle est tombée entre vos mains. J'en demeure d'accord ; mais toutes les copies qui en ont esté faites n'ayant pas esté tirées de l'original, il s'en trouve tant de défigurez, que j'ay cru devoir vous en envoyer une copie correcte. D'ailleurs, des raisons d'une grande importance, m'obligent de faire connoître que l'original de cette piece, n'a jamais esté plus long que la copie que je vous envoie. Il est rare de trouver un ouvrage qui

392 MERCURE

se faiffie de l'estime de tout Paris aussi. tost qu'il commence à paroistre, ainsi qu'il est arrivé à celuy que je vous envoie. Je n'en sçay point d'autres raisons, sinon que s'il est aisé de faire de beaux ouvrages quand on employe une riche matiere, & qu'on la traite avec éloquence il est difficile de badiner sans tomber dans la bassesse, & sans que le badinage devienne fade. Nous avons des milliers de volumes de Lettres; mais il ne se trouve parmi tant de volumes que les seules Lettres de feu Mr de Voiture, qui ayent esté admirées, à cause de l'esprit que cet Autheur y a fait paroître, en badinant agreablement.

QUESTE DE POISSON.

Quatre filles? comment ay - je fait tout
cela?

Et maintenant qu'en puis-je faire,
-Si quand l'ouvrage est fait on en demeu-
roit là?

Ce seroit une bonne affaire,
Mais il faut les pourvoir, & c'est où me
voilà.

S

Les marier ! sans dot n'est plus d'usage,
Je trouverois ce mot aussi beau qu'Har-
pagon,

On l'a proscriit ; c'est grand dommage,
Que n'est-il encore de faison.

Z

Les mettray-je au theatre, non.
Quand elles le voudroient pourrois-je
le permettre,
Je suis trop sage, & trop discret me
foy,

394 MERCURE

Ouy trop sage pour les y mettre ,
Trop discret pour dire pourquoy.

2

Voyons donc ce que j'en dois faire ?
Guimpons les ; c'est le mieux , elles le
veulent bien ,

Mais on ne fait pas vœu de pauvreté
pour rien ,

Eh bien , Questons , la Cour me tirera
d'affaire.

S

Commençons par le Roy, l'honneur des
fleurs de lys ,

Luy que pour l'imiter toute la Cour con-
temple ,

Et ne luy demandons que cinquante
Loüis ,

Seulement pour servir d'exemple.

2

Monseigneur si je l'ay diverty quelque
fois ,

Aux cinquante loüis, en ajoutera trente,
Et je luy garentis sur mon geste , & ma
VOIX ,

Pour

GALANT 395

Pour le moins mille ris de rente.

S

L'Epoux d'Adelaïde , est-il moins géné-
reux ,

Non , je sçais à donner combien sa pente
est grande ,

Mais il trouvera bon que je ne luy de-
mande ,

Que trente louis pour eux deux.

S

J'en auray bien dix de son frere ,

Tous biens sont communs entre amis ,

Il est des miens , il me l'a bien promis ,

Dix louis l'épreuve est légère.

S

Voyons ce que Madame , a son tour
donnera ,

Les sœurs de son filleul méritent bien
par là ,

Que dans leur bon dessein , ses dons les
favorisent ,

Tenons nous en à ce qu'il luy plaira ,

Mais non , ce seroit trop , dix louis me
suffisent.

Mars 1706.

LI

396 MERCURE

§

Pour l'illustre Duc d'Orléans,
Sous peine d'un Eloge il donnera cent
francs,
Prenons de sa moitié qui pour luy seul
soupire,
Dix Louis Dieu luy rende en ce qu'elle
désire.

§

Le digne fils du Grand Condé,
Sçait doner des festes superbes,
Il sçait faire sortir dès qu'il la comman-
dé
Des festins de dessous les herbes :
Quoy qu'il n'ait point encor fait de pe-
tits presens,
Pour son apprentissage il va donner cent
francs.

§

L'Intrepide Bourbon, & son aimable
Epouse,
Vont joindre leur present au sien,
Pour dix Louis je les quitterois bien
Si la rime n'en vouloit douze.

GALANT 397

Par la belle Conti mes vœux sont pré-
venus.

Une des Graces qui pour elle

On quitte la Cour de Venus.

M'apporte dix Louis, c'est une baga-
relle,

Mais des mains d'une Grace, ils valent
mil écus.

S

Conti, le grand Conti, qu'en vain l'af-
freuse mort . . .

Eh, pourquoy m'embarquer dans ces
grandes paroles,

Quel besoin de m'enfer si fort

Pour luy demander dix pistoles.

E

L'Aigle de Jupiter, du Maine, à qui
Louis,

A confié le soin de son Tonnerre . . .

Tout beau, de ces Objets mes yeux sont
ébloüis

Moderons nostre essor, & simons terre
à terre,

Que son Eponse & luy m'aident dans

L. l ij

398 MERCURE

mes besoins,
De vingt Louis pour eux, ce n'est pas
une affaire,
Et ce sera sur l'état moins
De tous les biens que j'en espere.

Z
Pour le grand Amiral, favory de Thetis
Qu'il mette dix Louis à la grosse avantu-
re,
C'est moy qui les luy garentis
La Mer même n'est pas plus sûre.

S
Des Ducs, des Maréchaux, de regions
point les rangs,
Ils donneront chacun cinquante francs.

S
Passons au Chef des Loix l'appuy de l'in-
nocence
Ce sage à qui Themis a remis sa balance,
Qu'il mette d'un côté cent francs,
De l'autre, ma reconnaissance
Les cent francs, j'en suis seur, seront les
moins pesans.

2

Jusqu'icy les effets ont suivi mes paroles
Des Ministres , j'attens un supplément
nouveau,

Ils ne pourront entr'eux refuser vingt
pistoles ,

Ou la Seine pourra me refuser de l'eau.

2

Ma foy , voicy ma somme faite ;

Non , je croy qu'il y manque encor

A peu près un demi-marc d'or.

Eh bien , c'est aux Prelats à la rendre
complete.

2

Mais que la Charité qui n'aime qu'à
donner .

Ne prenne point pour un outrage

De ce qu'en la taxant je semble la bor-
ner .

Ce que j'ay demandé ne la doit point gê-
ner .

Elle peut donner davantage ,

Je le prendray sans chicaner.

Li iij

400 MERCURE

Le mot de l'Enigme du mois passé, estoit le *Limaçon* ; ceux qui l'ont trouvé, sont Mrs : l'Abbé Coffinier : Gaignat, le Sénateur Latin : Dubourg : Bequet du Pont Nostre-Dame, & sa charmante voisine : le bon pere du Hamel, & son neveu Nion : Poissac, Chappelier du Roy : Luc, rue saint Honoré : Houlay, Sieur de Garabella : Louïs du grand éclairc : le Prieur d'Anglefort, Coadjuteur de Mr Jarcellat : le Contrôleur General de la premiere Caffetie du monde : l'Agréable dans les compagnies : le pere Jacob du Pont de Nostre-Dame, & le Roy Jorand, du mesme endroit : le Mouton de l'Hostel des Ursins, & sa charmante Belle-soeur ;

GALANT 401

l'Amant secret des deux pilliers
d'or de la rue S. Jacques : l'A-
mant du 31. Aoust. 1705. l'en-
jouée Madame Vernier , & l'a-
gréable Me Mirebaule de l'Hô-
tel des Ursins : Cattin Toffiers,
& son Comperc Odiots : la belle
Boursins de l'Hostel des Ursins,
& l'aimable Bourelet : la voisine
Mlle Rousseau de la rue des
Blanes-manteaux : la Presidente
de l'Electiön de Chaumont &
Magny : Barbe de Banville :
l'Amable & spirituelle Louise,
de la rue neuve des Petits-
Champs : la Grosse & son cher
Marquis : la Maistresse de la
jolie babiöle : la petite Brune
de la rue des Lombards : Mahon
Ouvré : la Gouvernante joviale
de l'aimable & toute spirituelle

402 MERCURE

petite poulette de la rue de
Clory : la belle à l'Anagramme,
ses manieres fines, au delà de la
Porte saint Honoré : la belle
blonde, de la rue des Anglois :
la Bergere Climent & son Ber-
ger Tireis : le prétendant à Ma-
rie-Anne de l'Aigle : Mlle
Courbon : la Prude amoureuse
& sa petite sœur l'Intrigante,
rue des Noyers : la brillante des
enclos de la rue des Prouvaires :
la petite devant le Palais, à l'A-
nagramme : le fils du sieur Main-
delotes, Drapier d'Orleans : Son
Compere de la Lance : Le gros
sourd de la Barbe d'or : le
Maître à la Gaillarde, sa belle
belle-mère, rue Jean Pain-
molet, & l'époux de la Prin-
cesse : la belle Origy du petit

GALANT 403

Hostel d'Harcour : Mr de S.
Bigor , & le beau-frere de
l'Abbé.

Je vous envoie une Enigme
nouvelle.

ENIGME.

*F'altere la délicatesse ,
Du lieu dont je suis l'ornement :
Je viens toujours tout doucement ,
Et l'on me chasse avec vitesse.
L'on seroit bien fâché de ne me point
avoir ;
Souvent on me desire avec impa-
tience ,
Et si-ist que je veux , prendre un
peu ma croissance ,
On me traite avec violence ,
Et dans le lieu de ma naissance ,
On ne sauroit se résoudre à me voir.*

404 MERCURE

Fembels, j'enlaidis, l'on maime,
L'on me haït,
Et l'on me fait, lorsque l'on me
défait,
Des gens de piété profonde,
Pour me garder sortent du monde,
Toute le reste de gente humain,
Me traite tour à tour d'une façon
severe,
Mais malgré tout se qu'on peut
faire
On me chasse aujourd'huy, je revien-
dray demain.

S U I T E

Des Affaires présente de la
Guerre.

Il y a trois Partys dans Bar-
celonne; celui de Philippe V.
celuy de l'Archiduc, & celui

GALANT 405

des Independans. Ce troisieme Party est regardé comme l'Escadron volant qui se fait craindre à Rome pendant les Conclaves, & qui fortifiant le party des Cardinaux auquel il se joint, fait toujours un Pape.

Les Alliés, craignent qu'il n'arrive la même chose à Barcelonne, & que ce party ne se joigne à celui de Philippe V. & ce qui leur fait apprehender davantage que cela n'arrive, est que les Bourgeois s'obstinent à vouloir se garder seuls. Il n'y a presque point de doute que lors qu'ils se trouveront les maîtres d'agir selon leur volonté, ils ne livrent leur Ville à Philippe V. pour obtenir le pardon de leur crime.

406 MERCURE

On croit que l'Archiduc prendra le party de se retirer dans les Montagnes, parce qu'il y a moins de risque pour luy, que de s'enfermer dans une Ville, dont les Habitans pourroient le livrer pour faire leur paix; mais d'un autre costé il craint que Barcelonne pris, les Miquelets qui luy sont le plus affidés, ne l'abandonnent; de maniere qu'il se trouve fort embarrassé. Les vents qui ont reculé l'arrivée de Monsieur le Comte de Toulouze devant Barcelonne, ne nous ont heureusement fait aucun tort, puisque s'il y estoit arrivé plustost, il n'y auroit pas trouvé l'Armée que commande le Roy d'Espagne, & celle de Monsieur de

GALANT 407

de Legal, le mauvais temps ayant empêché que toutes les choses nécessaires pour leur marche, ne se soient trouvées prêtes pour le temps où on avoit résolu que ces armées marcheroient.

Al l'égard du Royaume de Valence, tout y est en combustion depuis que l'on y a eue des nouvelles assurées que Barcelonne alloit estre assiegée. Monsieur le Comte de las Torres a pris de nouveau plusieurs postes aux environs de la Place, & la serre de forêt près. Il attend les Troupes des deux *Héros de la Foy*, c'est le nom que l'on donne aux deux Evêques qui ont pris les armes pour la maintenir. Monsieur

M

408 MERCURE

de Las Torres attend auffi de plusieurs endroits des renforts de troupes réglées ; mais tous ces secours seront peu necessaires, & il n'y a point à douter que dès que Barcelonne sera pris, tout le Royaume de Valence ne secouë le joug des Infidèles, sous lequel il se repent de s'estre mis. La disposition à ce changement est déjà grande parmi les Habitans de Valence, qui sont outrés des mauvais traitemens qu'ils reçoivent des troupes qui les pillent, qui les maltraitent, & qui se sont emparés de toutes leurs maisons.

La disette d'argent rompt toutes les mesures des Hollandois. Le Peuple ne veut point absolument que l'on impose de nou-

GALANT 409

veau le deux-centième denier, & s'obstine encor plus fortement à l'imposition d'une taxe sur quelques denrées, ce qui est entièrement contraire à l'usage d'Hollande : Cependant le temps presse & l'argent manque.

Je ne vous dis rien faute de temps & de place, de la dernière action de Monsieur le Chevalier de l'Aubepin sur le Lac de Garde, où vous sçavez qu'il s'est souvent distingué. Il y a pris une Barque, où il y avoit un petit Corps de troupes avec sept Capitaines, dont trois ont esté tués, & huit cens habits neufs qui estoient destinez pour un Régiment dont les Soldats en ont grand besoin. M ij

410 MERCURE

Je vous prie de faire reflexion que je finis ma Lettre ce mois-cy dès le Samedi vingt septième du mois , & comme vous ne la recevrez que cinq jours après , vous ne devez pas estre surprise, si vous n'y trouvez point les nouvelles qui seront arrivées depuis le vingt-septième. Je suis ,
Madame , vostre , &c.

A Paris , ce 27. Mars 1706.

AVIS IMPORTANT.

On vendra le 5. de May , le Mercure d'Avril. Le Lecteur est prié de pardonner les fautes d'impression qui s'y trouvent depuis quelque temps , & d'y suplèer , par son esprit. A mesure que l'Auteur a perdu la

GALANT 411

Vûë, ces fautes ont augmentées,
& toute son attention à écouter
la lecture de ce qu'il dicte,
n'empêche pas qu'il n'échape
à son oreille, ce qui n'échape-
roit pas à ses yeux, s'il voyoit
clair. On se flatte de trouver
dans la suite, des moyens d'y
mettre ordre.

T A B L E.

P <i>Rehude.</i>	
<i>Panegyrique de Clement XI. pronoucé à Rome,</i>	8
<i>Epitaphe,</i>	11
<i>Feste aussi rare que curieuse, avec un tres-beau discours, rempli d'érudition sur le sujet de cette feste,</i>	21
<i>Plusieurs Articles d'érudition,</i>	44
<i>Lettre touchant le Traité de la Pâque,</i>	59
<i>Premier Article des mœurs,</i>	99
<i>Relation remplis de faits nouveaux de la Bataille gagnée par le General Renschild,</i>	143
<i>Dons faits par le Roy d'Espagne,</i>	155
<i>Regimens donnez par l'Empereur,</i>	161
<i>Compliment fait à l'Empereur, par</i>	

T A B L E.

- Mr le Marquis Del-Vasto, 164*
- Explication d'une Medaille, frappée à la gloire de Monsieur le Duc de Lorraine, 167*
- Conjuratio inita, & extincta Neapoli, 176*
- Traduction d'une Lettre Pastorale de Mrs les Evêques de Carthage, & de Marcie, touchant la conjuncture des affaires présentes, & le droit de Philippe V. à la Couronne d'Espagne, 180*
- Election d'un General des Jesuites, 215*
- Gouvernement de Charleroy, donné, 218*
- Compagnie donnée à Mr le Comte d'Albert, 222*
- Requête présentée à l'Empereur, par Mr l'Evêque de Farnback, & par Mr le Comte de Torring,*

T A B L E.

<i>Deputez des Estats de Baviere,</i>	222.
<i>Reflexion sur cette Requeste,</i>	237
<i>Mariages,</i>	239
<i>Suite des divertissemens de Clagny,</i>	257
<i>Extrait d'un Mandement de Mr le Cardinal de Noailles,</i>	265
<i>Viste renduë par S. M. B. à Mr le Nonce, pour voir sa Biblio- theque, & plusieurs Instrumens regardant diverses Sciences,</i>	271
<i>Addition à la Liste des Vasseaux commandez par Mr le Comte de Toulouze, qui est dans le dernier Mercure,</i>	283
<i>Article curieux touchant le Capi- taine Jacob Pasteur,</i>	286
<i>Brevets de roënne, donnez,</i>	288
<i>Gouvernemens donnez</i>	289
<i>Regimens achetez,</i>	291

T A B L E.

<i>Second Article des morts,</i>	303
<i>Addition à l'Article du Roy d'Angleterre, & de Mr le Nonce,</i>	306
<i>Lettre de Madrid,</i>	310
<i>Seconde Lettre de Madrid,</i>	319
<i>Situation présente des affaires de la Guerre dans tous les lieux où les deux Couronnes, & les Alliez ont des troupes; cet Article en contient huit ou dix fort curieux,</i>	330
<i>Queste de Poisson.</i>	390
<i>Article des Enigmes.</i>	400
<i>Suitz de la situation des affaires de la guerre.</i>	404
<i>Avantage remporté par Mr le Chevalier de l'Aubespın.</i>	409
<i>Avis important.</i>	410

Avis pour placer la Figure.

La Medaille doit regarder la
page 168.

9



